



# Togo → Presse

GRAND QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 9839

Jeudi 28 Juillet 2016

200 francs

## INVESTISSEMENT DANS LES TELECOMMUNICATIONS

### LE CHEF DE L'ETAT A ECHANGE AVEC M. ABDESLAM AHIZOUNE PRESIDENT DU DIRECTOIRE MAROC TELECOM



Le chef de l'Etat (à droite) en discussion avec M. Abdeslam Ahizoune.

Le chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé a reçu hier en audience à Lomé, le président du directoire de Maroc Telecom, M. Abdeslam Ahizoune. Leurs discussions, selon M. Ahizoune, ont essentiellement porté sur les programmes d'investissement de Maroc Telecom à travers la société de téléphonie mobile MOOV, implantée au Togo. Le chef de l'Etat a pu ainsi, lors de cet entretien s'enquérir de l'avancement des différents projets exécutés par Maroc Telecom au Togo dans le domaine des télécommunications. M. Ahizoune s'est dit honoré de cet entretien avec le président de la République qui lui a permis d'avoir le soutien de ce dernier mais aussi sa vision pour une parfaite réalisation de ces projets, « les projets avancent conformément aux instructions de Son Excellence le président de la République qui tient à ce que de nouvelles technologies de l'information liées au numérique,

(Suite P. 3)

## LE TOGO AUX JO RIO 2016

### Le Premier ministre a remis le drapeau national aux athlètes

Une cérémonie de remise de drapeau aux athlètes devant représenter le Togo aux Jeux Olympiques de Rio (Brésil) 2016, par le Premier ministre, Komi Selom Klassou, a eu lieu, hier, à la salle de conférence de la primature, à Lomé. C'était en présence du directeur de cabinet de la primature, M. Simfeïtchéou Pré, du ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, M. Guy Madjé Lorenzo, des membres du Comité Olympique Togolais et de diverses personnalités.

(Suite P. 3)

## CONTRÔLE DES SYSTEMES ANTISALISSURE DES NAVIRES ET CREATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION


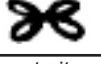


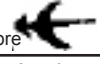







### Le Togo va adhérer à deux conventions

Après le vote de deux projets de loi sur la sécurité maritime et la répression de la pêche illicite, les élus du peuple ont poursuivi, hier, les travaux de la 2<sup>e</sup> session extraordinaire de l'année, au siège de leur institution, à Lomé. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> séance plénière, consacrée à l'examen et l'adoption de deux textes de convention internationale. Le premier porte sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires et le second, portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Cette séance a été dirigée par la 1<sup>re</sup> vice-présidente de l'Assemblée nationale, l'honorable Ibrahima Mémounatou, en présence du Commissaire du gouvernement, M. André Johnson, ministre de l'Environnement et des Ressources forestières.

(Suite P. 3)

# HOROSCOPE DU JOUR

**NAISSANCE** : Si votre bébé naît entre le 25 juillet et le 31 juillet. Un enfant un peu sauvage. Votre petit Cancer sera plus timide ou plus méfiant vis-à-vis des gens qu'il ne connaît pas. Il lui faudra un peu de temps avant de se laisser approcher.

<b>BELIER</b> 21 mars – 20 avril  <b>Profession</b> : Côté finances, les aventures hasardeuses, les opérations financières mal préparées seront à proscrire. <b>Affection</b> : Ne faites pas trop voir votre inimitié si des opportuns viennent troubler votre intimité. <b>Santé</b> : Ménagez-vous.	<b>GEMEAUX</b> 22 mai – 21 juin  <b>Profession</b> : On se construit un peu plus chaque jour. Vous traverserez une période formatrice pour l'avenir. <b>Affection</b> : L'amour sera plus fort que jamais, si vous vivez à deux. <b>Santé</b> : Vous serez énergique.	<b>LION</b> 23 juillet – 22 août  <b>Profession</b> : Vous êtes un exemple pour vos collègues. Montrez-leur la marche à suivre. <b>Affection</b> : Vous serez le lien qui unira tous vos proches. <b>Santé</b> : Faites-vous plaisir avec votre plat favori.	<b>BALANCE</b> 23 septembre – 22 octobre  <b>Profession</b> : Travailleur et responsable, vous accumulez les bons points. <b>Affection</b> : Ceux qui vivent en couple font des projets. <b>Santé</b> : Place au sport.	<b>SAGITTAIRE</b> 23 novembre – 21 décembre  <b>Profession</b> : Une journée chargée professionnellement avec des points à recadrer. <b>Affection</b> : Une relation évoluera vers plus de tendresse. <b>Santé</b> : Ménagez-vous.	<b>VERSEAU</b> 21 janvier – 19 février  <b>Profession</b> : On appréciera votre conversation et vos avis. <b>Affection</b> : Votre charme naturel est difficilement résistible. <b>Santé</b> : Ménagez vos articulations.
<b>TAUREAU</b> 21 avril – 21 mai  <b>Profession</b> : Vous serez amené à partager votre activité en plusieurs plans différents. <b>Affection</b> : Une complicité vous unira à votre partenaire. <b>Santé</b> : La vitalité passe par l'activité.	<b>CANCER</b> 22 juin – 22 juillet  <b>Profession</b> : Vous vous plongerez dans des lectures qui vous feront voir les choses sous un autre angle. <b>Affection</b> : Vous recevez des nouvelles de vos proches qui vous feront très plaisir. <b>Santé</b> : Faites en équipe. Le collectif vous réussit.	<b>VIERGE</b> 23 août – 22 septembre  <b>Profession</b> : Attention à ne pas décevoir au travail. Motivation, rigueur et discipline doivent être vos mots d'ordre. <b>Affection</b> : Soyez présent pour un proche en difficulté. <b>Santé</b> : Bonne forme.	<b>SCORPION</b> 23 octobre – 22 novembre  <b>Profession</b> : Vous persévérez dans vos projets et obtenez les résultats espérés. <b>Affection</b> : Beaucoup de tendresse en famille. <b>Santé</b> : Bon moral.	<b>CAPRICORNE</b> 22 décembre – 20 janvier  <b>Profession</b> : Vos finances ne sont pas mauvaises. Vous prévoyez des achats. <b>Affection</b> : Vénus vous rendra jaloux et possessif, ce qui peut compliquer vos relations. <b>Santé</b> : Aérez-vous.	<b>POISSONS</b> 20 février – 20 mars  <b>Profession</b> : Vous avez besoin d'aide ? On vous aidera. <b>Affection</b> : Ayez confiance en vous, votre charme fera le reste. <b>Santé</b> : Prenez soin de votre santé.

## Jeux des lettres

Par K. DAMTARE

### PROBLEME N° 6068

1 2 3 4 5 6 7

A	I	E	F	S	A	A	L	89		
B	H	N	D	E	E	R	I	C	A	1011
C	I	N	O	M	G	A	R	T	M	I

Score à atteindre  Votre score total

Trouvez pour chacune des trois lignes horizontales (A,B,C) le mot le plus long possible. Marquez autant de points que de lettres composant chacun des mots trouvés et comparez votre score avec celui que vous propose Togo-Presse.

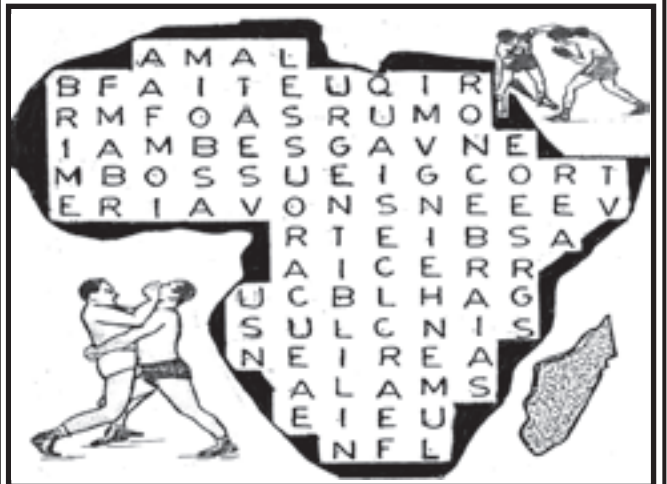
*En vue de faciliter les recherches, quelques lettres sont déjà inscrites à leur place dans la grille.*

### SOLUTION N° 6067

- A - FACTURE
- B - GASPILLER
- C - MANUFACTURE

## LES MOTS CAMOUFLES 4971

Par D. KANKPE



### ENIGME « Glorieuse »

ABCES - AERAGES - AERIEN - AMEN - BOSSUE - BRIME-CAROUSSEL - GRISE - JAMBES - IMAM - INCLUS - LAMA-LUMEN - MAFIA - NAIF - OVAIRE - OVIN - QUAIS - REBELLE - RIQUETI - RONCE - SCIENCE - SMALA - SOTCHI - TOMBE - TROC - URGENT - VARAN.

SOLUTION N° 4970 : EXACERBATION.

### PROBLEME N° 4001

Etablis	Diplôme	Bizarre
Cale	Défoncé	Lancées
		Gloussement
	Rigole	
	Trois fois	
Coiffure		
	Souverain	
	Sortie	
	Question	
Figure		Précipitation
Papillon		Singer
		Diastase
	Afrique	
	Ville de France	
	Sert à lier	
	Couvertes de tam	
	Marche	
	Cheville	

MOTS CROISES

### SOLUTION N° 4000

E	I	A	T
X	M	E	N
O	P	R	E
R	U	E	E
B	A	N	A
I	S	E	R
T	U	A	N
A	B	I	O
N	U	L	I
T	E	E	S

## LES MOTS CROISES ☆☆☆

N.B. : Le nombre d'étoiles (allant d'une à trois) indique le degré de difficulté.

Par Pascal AKAKPO-MESSAN

### PROBLEME N° 415

#### HORIZONTALEMENT

- Elle n'est pas d'accord et le manifeste.
- Célèbre acteur français. Des intentions.
- Ancien oui. Dirigea sur sa destination. Traditions.
- Elle ne caractérise pas la tour de Pise.
- C'est lui. Premier grand prophète juif. Pronom populaire.
- Marque de céréales à un thé près. Sans eux on n'atteint pas trente.
- 
- Très sûr.
- Dans la tour de Pise. Obtenu.
- Article masculin. Un arbre de fête. Symbole chlorhydrique.
- Tournée.

- G. Garde pour soi. Dans la mise.
- H. Feraient descendre dans le gosier.
- I. Sans protection. Avalé.
- J. Un germain. Démonstratif.
- K. Qu'on ne saurait négliger.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										

#### VERTICALEMENT

- Elle n'est sûrement pas de la capitale.
- Vend au marché noir. Début d'entente.
- Pronom populaire. Si on le fait, on oublie les recommandations.
- Cherchasse des détours.
- Une soie toute froissée. Assemblée générale.
- Trempa. Crié comme une grue.

### SOLUTIONS DU JEU N° 414

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
1	R	E	B	A	R	B	A	T	I	F	S
2	O	U	G	O	L	I	N	O	A		
3	M	I	E	M	A	N	E	I			
4	A	R	T	A	N	E	A	R	S		
5	N	I	O	S	C	I	N	R	I		
6	C	A	B	O	C	H	A	R	D	E	S
7	I	R	I	S	A	A	R	E	S		
8	E	T	E	S	I	R	E	L	A		
9	R	E	B	A	L	A	I	S	N		
10	E	S	O	U	L	A	R	D	T		
11	S	A	I	N	T	E	B	E	U	V	E

### NUMEROS UTILES

- CHU Sylvanus OLYMPIO 22-21-25-01
- CHU Campus 22-25-77-68
- 22-25-47-39/22-25-78-08
- Commissariat central 22-21-28-71
- Sûreté Nationale 22-22-21-21
- Pompiers 118 ou 22-21-67-06
- Gendarmerie
- o (Secours et Assistance)
- o 172 ou 22-22-21-39
- o Police Secours 117

### SOURIONS, RIONS-EN DELICATESSE

La mère d'un petit garçon interroge son fils à l'heure du déjeuner :  
- Que dirais-tu si tu me voyais avec des mains aussi sales à table ?  
- J'aurais la délicatesse de ne pas le faire remarquer !

### PHARMACIES DE GARDE Du 25 au 31 juillet 2016

- Phcie SAINT RAPHAEL Marché Atikpodji Tél. : 22 21 84 26
- Phcie SAINT ANTOINE 1048, avenue de la libération Tél. : 22 21 29 64
- Phcie AMESSIAME - BE Marché de Bè Tél. : 22 21 49 74
- Phcie de l'OCAM Sur la rue de l'Entente Tél. : 22 21 62 05
- Phcie HORIZON 165, Bd du 13 janvier Nyékonakpoé, face aux sapeurs-pompiers à côté de l'immeuble A. AC. Tél. : 22 20 42 42
- Phcie DE L'AMITIE 72, Av. des Hydrocarbures (SOTED) Tél. : 22 21 74 47
- Phcie CAMPUS A Adéwi Tél. : 22 21 56 32
- Phcie HOPITAL Face hôpital CHU Sylvanus OLYMPIO Tél. : 22 20 08 08
- Phcie N. D. DE LA TRINITE A Super Taco, 20, Bd de la Paix Tél. : 22 21 27 80
- Phcie LE JOURDAIN Sur le Bd Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti Tél. : 22 61 56 14

- Phcie NOTRE-DAME Sise au 578, rue Assiyé derrière le marché de Hédranawoé, en face de la piscine Atlantide Tél. : 22 42 74 04
- Phcie SAINT PIERRE Sagboville Hédranawoé, Boulevard du Haho Tél. : 22 26 19 73
- Phcie MISERICORDE A Bè - Kpota Tél. : 23 38 47 62
- Phcie SARAH Près du centre de santé d'Adakpamé Tél. : 22 27 09 25
- Phcie ELI-BERECA Sur la route d'Adidogomé, immeuble SIKOVIC, face bureau de Poste Tél. : 22 51 22 82
- Phcie la REFERENCE Sise sur la route de Kpalimé, Adidogomé Assiyé, à côté du bar Madiba Tél. : 23 20 24 15
- Phcie BONTE Sur la route de Ségbé, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol Tél. : 92 94 84 40
- Phcie DJIDJOLE A Djidjole Tél. : 22 25 65 12
- Phcie MILLENAIRE Face à la réserve de la gendarmerie d'Agoè-Nyivé sur la route de 50 m à 300 m du côté Nord Tél. : 22 51 64 31
- Phcie VERTE Face Ecole du Parti à Kikamé Tél. : 22 25 03 26
- Phcie ENOULI Station d'Agbalépédogan Tél. : 22 25 90 68
- Phcie OSSAN Etablissement La Limousine, carrefour Avé-dji Tél. : 23 38 44 25
- Phcie DES ROSES Quartier Vakposito, en face de l'entreprise de l'Union Tél. : 22 37 38 12
- Phcie SAINT ESPRIT Sur la bretelle Agoè-Nyivé Kégué, face au CEG Agoè-Est Tél. : 22 40 29 06
- Phcie SAINT MICHEL Située à Agoè-Nyivé entre la Brasserie BB et Espace Télécom Tél. : 22 51 70 22
- Phcie EXCELLENCE A Agoè Démakpoé voies CEDEAO Tél. : 22 51 77 87
- Phcie MAINA A Agoè Assiyé, axe Zanguéra à 300 m du carrefour bleu Tél. : 22 33 65 34
- Phcie ABRAHAM A Agoè-Logopé Kossigan Tél. : 22 50 10 00
- Phcie LA FLAMME D'AMOUR Sise à Agodeke route d'Aného Tél. : 22 45 70 14
- Phcie BAGUIDA Face CMS de Baguida Tél. : 22 35 47 77

## INVESTISSEMENT DANS LES TELECOMMUNICATIONS

## Le chef de l'Etat a échangé avec M. Abdeslam Ahizoune président du directoire Maroc Telecom



M. Ahizoune s'est confié à la presse au sortir de l'audience.

(Suite de la P. 1)  
 puissent être un atout au développement économique du pays. Il a beaucoup insisté sur le fait que les jeunes attendent de ces nouvelles technologies ; le très haut débit notamment, qu'il soit mobile avec la 3G et demain avec la 4G ou à travers le fixe porté par la fibre optique ». Le président du directoire de Maroc Telecom à cet effet, a indiqué qu'un premier

programme conforme avec les orientations reçues du chef de l'Etat a été déjà mis en place. Un deuxième, dont les orientations ont été données aujourd'hui par le président de la République va être mis en place pour aller au-delà de la 3G et du fixe actuel pour aller vers le très haut débit qu'il soit mobile ou fixe par la fibre optique a confié M. Ahizoune. « Je profite de l'occasion pour remercier

le chef de l'Etat pour le soutien qu'il apporte à l'investissement étranger que nous portons ici avec enthousiasme eu égard à l'excellence des relations entre la République du Togo et le royaume du Maroc et les liens d'amitié et d'affection entre le Roi Mohamed VI et le président de la République » a souligné M. Ahizoune.

Essobiyou AMAH

## LE TOGO AUX JO RIO 2016

## Le Premier ministre a remis le drapeau national aux athlètes

(Suite de la P. 1)

« Je voudrais, au nom du président de la République, du gouvernement et du peuple togolais tout entier vous remettre le drapeau national et vous exhorter à le défendre vaillamment ». C'est par ces mots que le Premier ministre, Komi Selom Klassou, a remis le drapeau aux athlètes togolais devant représenter le Togo aux Jeux Olympiques 2016 de Rio qui se dérouleront du 5 au 21 août prochains, au Brésil.

Au total, cinq sportifs, deux en natation (50 mètres nage libre), deux en athlétisme (100 m et 200 m) et un en aviron, représentant le Togo à ce grand rendez-vous mondial. Avant leur départ pour le Brésil, la délégation

togolaise a été reçue, hier, par le Premier ministre qui a remis, au nom du président de la République, le drapeau togolais à ces athlètes qui auront pour tâche de défendre les couleurs nationales.

A cette occasion, le Premier ministre, Komi Selom Klassou, a relevé que cette cérémonie de remise du drapeau national est pleine de symbole et de fierté. « Symbole, car pendant plus de deux semaines, vous allez défendre sans relâche les couleurs nationales pour lesquelles aucun sacrifice n'est trop grand. Pour ce faire, vous avez la lourde responsabilité de cultiver la vertu et vaillance comme le recommande l'hymne national, afin qu'à l'issue de ces grandes compéti-



Le Premier ministre Selom Komi Klassou (5<sup>e</sup> de la droite) avec les athlètes.

tions mondiales, le Togo puisse être porté haut.

Fierté, car au-delà du devoir, c'est une opportunité pour vous d'affirmer aux yeux du monde votre savoir-faire dans vos disciplines respectives, fruit

de tant d'efforts, de travail et de privation », a-t-il rappelé. Le Premier ministre a dit être persuadé que ces athlètes seront à la hauteur eu égard à la discipline et à l'abnégation dont ils ont toujours fait preuve.

Il a, pour finir, assuré la délégation du soutien et de l'accompagnement de toutes et de tous.

Le ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, M. Guy

Madjé Lorenzo a émis le vœu que ces jeunes sportifs puissent défendre les couleurs nationales, mais également, apprendre, au cours de ces compétitions, afin de s'améliorer. Il a également souhaité que cette participation soit un signal fort pour les autres athlètes, afin qu'ils se préparent pour les prochains jeux et que le Togo ait plus de disciplines à faire valoir.

Les jeunes athlètes qui ont reçu le drapeau pour représenter le Togo aux Jeux Olympiques de Rio sont : Eméric Kpégba, Rebecca Kpossi, Kokoutsé Dabla, Prénom Pessé et Claire Ayivon.

Mélissa BATABA

## CONTROLE DES SYSTEMES ANTISALISSURE DES NAVIRES ET CREATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION

## Le Togo va adhérer à deux conventions internationales

(Suite de la P. 1)

Les deux projets de loi, examinés et adoptés, hier, par les députés à l'Assemblée nationale, autorisent, le premier, l'adhésion du Togo à la convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (anti-fouling system-AFS), signée, le 5 octobre 2001, à Londres. Le second autorise l'adhésion du Togo au

protocole de 2003 à la convention internationale de 1992 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, signé, le 16 mai 2003, à Londres, au Royaume-Uni.

De l'exposé des motifs concernant ces deux projets de loi du gouvernement, on retient que les navires qui parcourent les mers, à travers le monde, sont

tous recouverts de peinture antisalissure qui a des conséquences sur l'environnement marin. L'on note, en effet, qu'il existe des systèmes efficaces mis au point par l'industrie chimique dans les années 60 pour protéger les navires contre les salissures. Ces systèmes sont établis à base de composés métalliques et notamment, un composé organostannique, communément désigné

sous le nom de tributylétain (TBT). Ce sont ces peintures qui sont appliquées sur la coque de la plupart des navires de haute mer, en vue d'empêcher les algues et mollusques de s'y fixer.

Vu que ces substances affectent l'environnement marin et provoquent, entre autres, la pollution croissante des ports, il apparaît alors nécessaire de prendre des mesures pour y

remédier. Ces mesures doivent être fondées sur des règles applicables à l'échelle mondiale et des directives qui en découlent. C'est dans ce contexte qu'a été approuvée la présente convention. Elle interdit, notamment les TBT nuisibles dans les peintures antisalissure utilisées sur les navires et établit un mécanisme visant à prévenir d'éventuelles utilisations de systèmes antisalissure contenant

d'autres substances nocives.

### Sécuriser les espaces maritimes

En ce qui concerne la convention internationale de 1992, il faut noter qu'elle vise à préserver l'environnement marin en indemnisant les victimes des dommages dus à la pollution au cours du

(Suite P. 4)

## Contrôle des systèmes antisalissure des navires et création d'un fonds d'indemnisation



L'honorable Ibrahim Mémounatou, a présidé cette séance.



Les parlementaires, au cours des travaux. (Photos TAMASSI)

(Suite de la P. 3)

transport des hydrocarbures par la mer. Cette convention a été complétée par le protocole de 2003, les deux ayant créé respectivement le fonds de 1992 (Fonds 92) et le fonds complémentaire, alimentés par les armateurs, et propriétaires des navires.

L'adhésion à ce protocole de 2003 et à cette convention internationale de 1992 portant création de ce fonds d'indemnisation, relève-t-on, présente un avantage certain pour le Togo : « celui de sécuriser l'intérêt de l'Etat en cas de déversement d'hydrocarbures dans nos espaces maritimes... ». Un autre intérêt lié à cette adhésion est qu'elle n'a aucune incidence financière



Le commissaire du gouvernement s'est réjoui de ce vote favorable.

pour le pays. Seuls les importateurs du pétrole brut s'acquittent des cotisations pour la constitution des fonds prévus par la convention et son protocole.

Après l'étude particulière et la consigne de vote, donnée par les présidents des groupes

parlementaires ANC et UNIR, les deux projets de loi ont été votés à l'unanimité des députés présents.

La 1<sup>re</sup> vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Ibrahim Mémounatou, a félicité ses collègues députés pour l'adoption de

ces deux textes. Elle a indiqué qu'ils « viennent renforcer notre arsenal juridique en matière de protection de l'environnement et permettront à notre pays de bénéficier effectivement de toutes les assistances nécessaires dans la lutte contre la pollution

et dans les indemnités pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ».

Le commissaire du gouvernement, le ministre André Johnson, en charge de l'Environnement et des Ressources forestières, a rappelé le contexte du sujet, objet de la sollicitation du parlement pour l'étude et l'adoption des deux projets de loi. « L'un des immenses progrès de l'humanité ayant impacté durablement le développement fut la domination des mers et des océans par la construction des navires capables, non seulement, de braver les distances de la haute mer, mais aussi, les intempéries et les attaques de tout genre en mer », a-t-il déclaré.

Soucieux de protéger l'environnement marin et côtier et de contribuer à l'effort de la communauté internationale, a justifié le ministre, « notre pays a jugé nécessaire d'adhérer à ces deux instruments pour accroître sa capacité d'intervention en cas de pollution et de sinistres ». Il a insisté surtout sur l'aspect préservation de la qualité de l'environnement marin et protection de la santé des populations riveraines.

Le dernier projet de loi inscrit au programme de cette session extraordinaire va être examiné, aujourd'hui, par les parlementaires.

**Martial Kokou  
KATAKA**

## La convention de partenariat entre les producteurs de céréales et ceux de semences expliquée dans le Bas-Mono

Un atelier d'information et de sensibilisation à l'appropriation et à la mise en œuvre de la convention de partenariat entre la Centrale des Producteurs de Céréales du Togo (CPC-Togo) et le Réseau National des Producteurs de Semences de Céréales du Togo (RNPSC-T) pour l'approvisionnement en semences de variétés améliorées s'est tenu le vendredi le 22 juillet à Attiogon, à 9 km au sud d'Afagnan.

Cette rencontre organisée par la CPC-Togo avec l'appui financier

du service allemand de coopération (GIZ) à travers son projet Centre d'Innovations Vertes pour le secteur agroalimentaire du Togo (Pro VIC), a pour objectif d'informer les producteurs et semenciers de l'existence de cette convention et de répertorier les besoins en semences certifiées sur le terrain en vue d'organiser les contrats ventes et des livraisons conformément aux clauses de la convention. Elle a aussi permis aux participants de s'approprier le contenu de cette convention

et de programmer des séances de signature des contrats et livraisons des semences avec les différentes unions agricoles. Une feuille de route pour la mise en place des champs écoles agricoles en vue du démarrage des cultures suivant des innovations à retenir a été élaborée.

D'une durée de 3 ans, ce partenariat entend mettre à la disposition des producteurs de céréales des semences certifiées en qualité et quantité à moindre coût en vue de l'amélioration

de leur rendement et productivité. Il définit des modalités de collaboration entre les parties prenantes dans la fourniture et l'approvisionnement en semences certifiées des principales spéculations vivrières notamment le maïs, le riz, le sorgho, le soja, le niébé et l'arachide.

Les travaux ont été meublés par des exposés sur : des semences dans l'amélioration de la productivité agricole, définition et utilité des semences de qualité dans l'accroissement

des rendements, présentation de la convention de partenariat producteurs et réseau des semenciers, présentation du RNPSC et les disponibilités en semences certifiées.

Le directeur exécutif de la CPC-Togo, Nagnango Yakouba, a signifié que la production végétale est liée à un secteur semencier capable de fournir des semences en quantité et en qualité. Il a expliqué l'importance de la semence certifiée dans la productivité et l'amélioration des ren-

dements. Le directeur a convié les producteurs à la professionnalisation de l'agriculture, et à la spécialisation du monde rural.

La conseillère technique nationale de GIZ, Mme Françoise Nadjombé a mis en exergue l'importance de ce partenariat dans l'amélioration de vie des producteurs et invité les participants à s'approprier le contenu de cette convention.

(ATOP)

## PAIX ET SECURITE MARITIME

# Lomé abrite une consultation tripartite Afrique-Chine-Etats-Unis

Le Togo accueille, hier et aujourd'hui, la consultation Afrique-Chine-Etats-Unis pour la paix en Afrique. Première du genre à se tenir hors du territoire américain, depuis 2014, la rencontre de Lomé, initiative du Centre Carter des Etats-Unis et du ministère togolais des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, rassemble un groupe de diplomates et experts africains, chinois et américains pour examiner la collaboration entre les acteurs régionaux, la Chine, les USA et d'autres sur les questions de paix et de sécurité. Les grands sujets inscrits à l'ordre du jour sont la sécurité maritime et l'économie bleue dans le Golfe de Guinée, en prélude au Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité maritime que le Togo abrite en octobre prochain et la promotion de la paix dans le Sahel.

Qu'elle se pose sur terre ou sur la mer, la question de la paix et de la sécurité en Afrique est un défi frontal qu'on ne peut esquiver ni négliger, encore moins ignorer. Elle titille et remet quotidiennement en cause, par le nombre sans cesse croissant des victimes des conflits armés et des barbaries terroristes, la capacité à y faire face et à y venir à bout. Face à cet amer constat et à ces résultats mitigés, il urgeait donc de revoir les plans et stratégies de lutte pour la paix sur le continent.

Comme initiative dans ce sens, l'institution en 2014, à la suite d'entretiens entre l'ancien président américain Jimmy Carter et le président chinois Xi Jinping, de la Consultation Afrique-Chine-Etats-Unis pour la paix. Cette consultation rassemble un groupe restreint de diplomates et experts africains, chinois et américains pour des discussions à huis clos visant à examiner la collaboration entre les acteurs régionaux, la Chine, les Etats-Unis et d'autres sur les questions de paix

et de sécurité.

Pour cette année, le Togo a l'honneur d'accueillir cette consultation de deux jours. Elle se tient, depuis hier, à l'hôtel Sarakawa. Elle sert ainsi un avant-goût au sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité maritime et le développement en octobre prochain à Lomé, permettant ainsi aux participants togolais de s'outiller davantage et de mener des réflexions profondes qui seront versées au dossier de la conférence maritime.

Pendant les deux jours, les participants seront invités à partager les objectifs de la réunion et son lien avec le Sommet extraordinaire sur la sécurité maritime, les priorités actuelles du Togo concernant la sécurité maritime et l'économie bleue et les grandes lignes des propositions pour une coopération renforcée entre le Togo, la région, la Chine, les Etats-Unis et d'autres. Lors des discussions sur la sécurité maritime et l'économie bleue, ainsi que la promotion de la paix dans le Sahel, diplomates et experts seront appelés



Le ministre Robert Dussey (2<sup>e</sup> de la droite) ouvrant les travaux. (Photo ONOUADJE)

à décrire les activités et les priorités actuelles de leurs organisations respectives et à partager leurs réflexions sur les possibilités de collaboration tripartite. Dans les discussions générales, ils identifieront un consensus autour de quelques actions pratiques et spécifiques.

### Briser le cycle infernal de violence

Selon le ministre Robert Dussey, des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine, l'action pour briser le cycle infernal de violence et d'intolérance sur le continent africain

exige surtout que les différentes initiatives auxquelles chacun participe, soit de façon individuelle ou de manière collégiale, mais insuffisamment préparées ou mal inspirées, laissent place à de véritables ententes de collaboration et de mutualisation des efforts. Elle nécessite, plus que jamais, a-t-il dit, que soit instaurée une vision commune, avec des cibles et des objectifs communs, atteignables par des moyens et des procédés collectifs et planifiés. En cela, le ministre Dussey a salué la vision du président Jimmy Carter et félicité les responsables du Centre Carter pour

leur engagement pour la paix dans le monde.

Le vice-président du programme de paix au Centre Carter, M. Jordan Ryan, a souligné que la paix dans le Sahel, la sécurité maritime et l'économie bleue sont des sujets sur lesquels la Chine et les Etats-Unis veulent bien collaborer. Les intentions du Centre Carter, a-t-il ajouté, sont de promouvoir la paix et de construire de l'espoir.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, s'est dit satisfait d'être associé à

cette réunion très importante de Lomé qui va apporter des réflexions et des perspectives positives pour le sommet d'octobre prochain.

Il faut noter que la consultation est menée par l'envoyé spécial chinois pour les affaires africaines, Zhong Jianhua, l'ancien envoyé spécial américain pour le Soudan et le Soudan du Sud, Princeton Lyman et Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

En plus de ces personnalités, la réunion de Lomé rassemble des représentants de la CEDEAO, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Commission du Golfe de Guinée, de la Commission du Bassin du Lac Tchad et le G-5 Sahel ainsi qu'un certain nombre d'experts et de fonctionnaires américain, chinois et régionaux.

**Faustin LAGBAI**

## Façon de parler Des mots et des animaux

### Anguille

Par sa forme allongée, ce poisson d'eau douce ou de mer appelée aussi congre, rappelle le serpent. Sa peau visqueuse symbolise la dissimulation, la ruse, la tromperie.

**Filer, s'échapper comme une anguille** : être insaisissable, vif et habile.

**Souple comme une anguille** : très mince, très souple.

**Il y a anguille sous roche** : l'affaire n'est pas claire, il y a un problème, une tromperie.

**Ecorcher l'anguille par la queue** : commencer par où il faudrait finir, s'y prendre de travers.

Et enfin ce vieux proverbe : Quand

on serre trop l'anguille on la laisse partir. En exigeant trop, on finit par tout perdre...

### Humour

«Pour une passoire, ce n'est pas un défaut d'avoir des trous !»... Tout est relatif...

«Si je préfère les chats aux chiens, c'est parce qu'il n'y a pas de chats policiers», disait l'écrivain français Jean Cocteau.

### Citations

«La vie, c'est une belle chanson qu'on doit chanter ensemble, en battant toujours des mains»

(Bernard Dadié, écrivain de Côte d'Ivoire. Extrait de Climbié).

## COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE

La sélection nationale des films pour la 16<sup>e</sup> édition du festival Clap Ivoire 2016 se déroule ce vendredi 29 juillet 2016 à 08 h 00 dans la salle de conférence de SAZOF.

A cet effet, le ministre invite les professionnels du cinéma, les cinéphiles et le public à prendre massivement part à ladite cérémonie.

**Guy Madjé LORENZO**

## JOURNEE DE LA FEMME AFRICAINE

## Début de l'édition 2016 des offres gratuites de soins de santé

La ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a procédé, hier, au lancement d'une série de services de soins gratuits en santé sexuelle et en santé de la reproduction au Centre d'accueil des réfugiés, à Avépozo, une banlieue de la ville de Lomé. Cette offre de soins s'inscrit dans le cadre des activités devant marquer la 54<sup>e</sup> Journée de la Femme africaine qui a lieu le 31 juillet de chaque année.

«Santé de la femme et de la jeune fille, une priorité pour l'atteinte des objectifs du développement durable» est le thème retenu cette année pour célébrer la 54<sup>e</sup> Journée de la Femme africaine le 31 juillet prochain.

En réaction à ce thème, la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation a planifié des offres de services gratuits en Consultation Périnatale (CPN) et de Planification Familiale (PF) au profit des femmes et filles réfugiées du centre d'accueil d'Avépozo de même que toute la population de cette localité dans la préfecture du Golfe. Ces offres de soins de santé sexuelle et de santé de la reproduction seront couplées de séances de sensibilisation à la prévention et au dépistage de la fis-

tule obstétricale. Hier, au cours d'une cérémonie officielle, la ministre en charge de ce département ministériel, Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a donné le ton de ces soins gratuits.

Ces offres de soins, qui ont débuté, hier, prendront fin, le samedi, et consisteront à consulter les femmes enceintes et à administrer des méthodes modernes de contraception aux femmes et aux jeunes filles qui le désirent. Il sera aussi question d'examiner les femmes dans le but de dépister le cancer du col de l'utérus, de l'endomètre, de l'ovaire et du sein.

La clinique mobile et le personnel de l'Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial (ATBEF) et le Centre Médico-social de Baguida sont mobilisés, à cet effet.



Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé (debout) s'adressant à l'auditoire. (Photo Mlle HOMAWOO)

Mme Tchabinandi Kolani Yentcharé a, à l'occasion, indiqué que la fistule obstétricale est une morbidité qui survient à la suite d'un accouchement difficile et est caractérisée soit par une déchirure de la vessie, soit par une déchirure du rectum et / ou par la déchirure des deux.

A la suite de cette déchirure, il est difficile à la victime de retenir soit l'urine soit les matières fécales. «La fistule obstétricale est un facteur de marginalisation et de stigmatisation de la femme mais n'est pas une fatalité», a-t-elle indiqué.

Aussi, a-t-elle invité toutes les femmes qui en

souffrent à ne pas rester tapies dans l'ombre, mais à consulter un agent de santé, en vue de s'informer sur des formalités de réparation. «Grâce à la volonté des plus hautes autorités de ce pays et avec l'appui des partenaires techniques et financiers huit campagnes de réparation de la fis-

tule obstétricale ont été réalisées et plus de 300 femmes fistuleuses ont été complètement guéries», a-t-elle rassuré.

La directrice exécutive de l'ATBEF, Dr Solange Ahonsu-Toussah a, de son côté, souligné que pour prévenir la fistule obstétricale, il faut éviter les grossesses d'adolescentes, mais au cas où elles surviennent, un suivi médical régulier s'impose, en vue de deviner, à temps, si la future-mère peut accoucher par voie basse ou non.

«Ceci, en vue de lui éviter un accouchement difficile et, par ricochet, une fistule obstétricale». Les femmes fistuleuses au Togo se chiffrent à quelque 500 personnes.

Françoise AOUI

## FORUM SUR UN TOGO EMERGENT

## Revaloriser la place de la diaspora

Un Forum Socio-Economique de la Diaspora Togolaise (FOSED) se tient, depuis hier, à l'hôtel Eda Oba, à Lomé. Premier du genre au Togo, cette rencontre, qui regroupe une centaine de participants, est une plateforme panafricaine de promotion et de valorisation des contributions diasporiques au profit des pays d'origine. Ce forum de quatre jours va permettre d'établir des échanges de partenariat entre les acteurs socio-économiques et politiques du Togo et la diaspora et partant, la constituer comme un levier important de l'émergence du pays.

Estimée à 2 millions de personnes dont les 2/3 en Afrique, la diaspora togolaise joue un rôle important dans les efforts de développement économique, social et culturel du Togo. Si on considère que l'aspect le plus important reste les transferts de fonds qui représenteraient environ 10% du PIB national, l'équivalent de 3 à 6 fois plus que les appuis budgétaires accordés au Togo au titre d'aides par les pays développés, il faudrait une dynamique d'actions pour que cette diaspora s'implique réellement dans les sphères de développement.

En effet, c'est pour répondre à plusieurs préoccupations que le premier Forum

Socio-Economique de la Diaspora Togolaise (FOSED) est initié, à travers le projet «Kpékpé Togo 2016», sous le thème « La diaspora, levier d'un Togo émergent ». Les travaux de cette rencontre vont permettre aux participants d'attester et de valider le rôle et la place de la diaspora togolaise dans le processus social et économique. Il est surtout question d'échanger et de réfléchir sur les différentes stratégies, en vue de connaître et évaluer les opportunités d'investissement et les créneaux porteurs au Togo en relation avec les grands chantiers prioritaires, de permettre aux autorités publiques de pré-

senter à la diaspora togolaise les mesures concrètes prises pour s'ouvrir à elle et de renforcer l'impact de leurs contributions dans les secteurs socio-économiques. Conférences-débats, panels de discussions, expositions-ventes, réseautage sont, entre autres, les activités qui vont meubler ce forum.

A la cérémonie d'ouverture des travaux, l'administrateur délégué FOSED, M. Antoine Gbekobu, s'est réjoui de cette initiative consacrée au Togo. Selon lui, l'attachement de la diaspora togolaise à la construction et à l'émergence du pays est incontestable. «Si le gouvernement



Une vue de l'assistance.

continue la mise en place des structures favorisant l'investissement, l'éclosion des talents, la participation politique et l'intégration harmonieuse de tous les fils et filles vivant à l'intérieur et à l'extérieur du pays, nous devons arrêter de labou-

rer le vide dans des disputes de chapelles stériles, dans des antagonismes improductifs et des discussions inutiles », a souligné M. Gbekobu. Aussi a-t-il remercié le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires

(ICMPD) et l'Institut International de Gestion de Conflits (IIGC) pour leur expertise dans l'organisation du FOSED togolais.

Jules LEMOU

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE, DE  
L'ARTISANAT ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

CABINET

Direction de la Jeunesse et de l'Emploi des  
Jeunes

## DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DES MAISONS DE JEUNES DU TOGO (Avis relancé)

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE (AAC) N° : 001/MDBAJEJ/DEL. EXPL°.MJ/2016

1. Le présent avis d'appel public à candidature fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans TOGO-PRESSE n° 9701 du 08 janvier 2016.

2. Le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes a obtenu des ressources sur le Budget de l'Etat, Gestion 2012 à 2016 afin de financer la construction des Maisons de Jeunes au Togo. Il entend concéder l'exploitation des infrastructures mise en place dans le cadre des Maisons de Jeunes de Lomé, d'Atakpamé, de Kara et de Dapaong à une structure par une convention de délégation de service public. Chaque localité constitue un lot distinct.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres avec pré-qualification tel que défini dans le Code des Marchés Publics, et ouvert à tous les candidats éligibles et pré-qualifiés.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017, e-mail : mindevbasemarches@outlook.fr, B.P. : 1299 Lomé-Togo, Tél. : 22 61 40 07 et prendre connaissance des documents de pré-qualification à l'adresse ci-haut mentionnée tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- les conditions légales de l'entreprise ;
- la situation financière de l'entreprise et

- l'expérience de l'entreprise.

Voir les IPC pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de pré-qualification complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Responsable des Marchés Publics du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017, B.P. : 1299 Lomé-Togo, Tél. : 22 61 40 07 contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA. La méthode de paiement sera par espèce. Le document de pré-qualification sera adressé par « main à main ».

7. Les demandes de pré-qualification devront être soumises à l'adresse ci-après : **Comptabilité du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA, Porte n° 017** au plus tard le **jeudi, 04 août 2016 à 15 heures 30 T.U** et porter clairement la mention « **Demande de pré-qualification pour la délégation du service public d'exploitation des maisons de jeunes du Togo ; Avis d'appel public à candidatures N° : 001/ MDBAJEJ/Dél. Exp°. MJ/2016** ».

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **jeudi, 04 août 2016 à 16 heures 00 T.U** à l'adresse suivante : **Salle de réunion du Ministère du Développement à la Base sis à la villa N° 37 de la cité OUA.**

Le Responsable des Marchés Publics

**Yawotse VOVOR**

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 14 juin 2016

## AVIS DE RECRUTEMENT

Le gouvernement de la République Togolaise a bénéficié de l'appui de la Commission Européenne pour le financement de la deuxième phase du Projet d'Appui Institutionnel (PAI 2) à travers le dixième Fond Européen de Développement (FED). Dans le cadre de cet appui, en vue du renforcement de l'équipe chargée de la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires, le Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République (MJRIR) en collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du volet 3 « Appui à la statistique » envisage recruter un consultant statisticien /démographe pour une période de quatre (4) mois.

Sous l'autorité du Secrétariat Général du MJRIR, le consultant retenu aura pour mission :

- Revisiter la feuille de route issue de l'étude sur l'état des lieux, notamment la méthodologie et les instruments de collecte de données sur les juridictions et établissements pénitentiaires ;
- Examiner la situation des registres dans les juridictions et prisons en termes de formats et de tenue ;
- Concevoir et animer des ateliers de formation et de sensibilisation à la collecte de données ;
- Sensibiliser et former le personnel des juridictions et des établissements pénitentiaires chargés de la collecte des données au sein de leurs structures respectives ;
- Coordonner la collecte et la saisie des données et assurer le traitement et l'analyse des données ;
- Elaborer le document portant projet d'annuaire statistique pour l'année judiciaire 2015-2016 ;
- Animer l'atelier relatif à la validation du projet d'annuaire statistique élaboré.

### Qualification et profil recherchés :

Les postulants aux postes à pourvoir doivent remplir les critères suivants :

- Etre de nationalité togolaise ;
- Etre un statisticien-économiste ou un statisticien démographe avec un diplôme universitaire (Bac + 5 au moins) ;
- Avoir une expérience professionnelle postuniversitaire d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'élaboration des statistiques et de la formation en statistique ;
- Avoir une expérience dans la pratique des enquêtes statistiques dans des secteurs d'activités économiques ou sociales en Afrique sub-saharienne ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et des outils de traitement des données d'enquêtes (SPSS ou STATA. etc.) ;
- Etre rigoureux et doté d'une bonne capacité d'organisation, d'analyse et de synthèse ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une excellente capacité rédactionnelle ;
- Une connaissance du secteur de la justice ou de l'administration pénitentiaire serait un atout.

### Dossier à fournir :

Le dossier de candidature de chaque postulant doit comporter les pièces suivantes :

- CV détaillé et lettre de motivation ;
- Copie non légalisée de l'acte de naissance ;
- Copie non légalisée de la nationalité togolaise ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations de travail ou de stage.

L'absence de l'une des pièces requises dans les dossiers de candidature peut disqualifier le postulant.

### Dépôt de dossier :

Les dossiers doivent être déposés sous pli fermé au **Secrétariat Général du Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République - Rue de l'OCAM, tél. : 90 09 96 04 Lomé.** Date limite de dépôt de dossiers : **le 03 août 2016 à 17 h 30.**

Les TDR de la mission peuvent être consultés sur les sites du Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République ([www.justice.gouv.tg](http://www.justice.gouv.tg)), du Ministère de la Planification du Développement ([www.planification.gouv.tg](http://www.planification.gouv.tg)) et de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques ([www.stat-togo.org](http://www.stat-togo.org)).



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

## OFFRE D'EMPLOI

L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) recrute pour le compte d'une organisation dans le domaine de production de rente, un (01) **secrétaire administratif (H/F).**

### I. ACTIVITES

Le candidat aura pour activités :

- Assurer la coordination des activités du secrétariat général ;
- Organiser l'assemblée générale ou le conseil d'administration de l'organisation ;
- Rédiger les projets de rapports ou de procès-verbaux du conseil ou de réunion à l'appréciation du secrétaire général ;
- Préparer et soumettre les statistiques au secrétaire général ;
- Assister le secrétaire général dans l'exécution et le suivi des activités et opérations de terrain ;
- Contribuer à la définition de la politique de développement et plan d'action du secteur.

### II. PROFIL

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou master au moins en agronomie, agroéconomie, économie du développement ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans les filières de production de rente ;
- Avoir une expérience professionnelle dans l'administration de développement notamment dans la planification ou la gestion et le suivi de projets et programmes de développement agricole ou rural ;

### Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une lettre de motivation, adressée au Directeur Général de l'ANPE - Togo ;
- Le curriculum vitae détaillé accompagné des copies des diplômes et attestations de travail ;

### Modalités de recrutement

- Présélection
- Entretien professionnel

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'entretien professionnel.

### Lieux et date limite de dépôt de dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés aux lieux suivants :

- Dossiers physiques aux adresses suivantes :
  - Aux points de service de l'ANPE : Doumasséssé (terrain d'Adéwui), campus de l'UL (bloc pédagogique), Adakpamé (non loin de la gendarmerie de Zoro bar), Baguida (non loin des bureaux de la gendarmerie de Baguida) ;
  - A l'Agence principale de l'ANPE à Nyékonakpoè en face de la caserne des sapeurs-pompier ;
- Au siège de l'ANPE sis au 244 BKK, Avenue de la chance, à côté de l'ancienne église catholique de Bè Kiklamé **au plus tard le 2 août 2016 à 17 h 00.**

Cette annonce peut être consultée sur les sites [www.anpetogo.org](http://www.anpetogo.org) et sur [www.africagrio.com](http://www.africagrio.com)

MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SYLVANUS  
OLYMPIO

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Cellule Permanente d'Appui à la PRMP

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 008/2016/D-CHU SO/CPA PRMP

### Objet : Fourniture de réactifs et consommables de Laboratoire

1. Le CHU Sylvanus Olympio dispose des fonds sur son budget autonome, gestion 2016 afin de financer le coût relatif à la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du présent marché.

2. Le Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire répartis en onze (11) lots comme suit :

**Lot n° 1** : Réactifs et consommables de Biochimie; **Lot n° 2** : Réactifs et consommables d'hématologie; **Lot n° 3** : Réactifs et consommables de sérologie; **Lot n° 4** : Réactifs et consommables de Bactériologie, de parasitologie, et de mycologie (1); **Lot n° 5** : Réactifs et consommables de Bactériologie (2) : Réactifs BIOMERIEUX ; **Lot n° 6** : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie : Analyseur des gaz du sang de Marque COMBILINE; **Lot n° 7** : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie : Analyseur d'électrolytes de Marque CARETIUM; **Lot n° 8** : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie : Automate d'électrophorèse de Marque MUNICIPAL ; **Lot n° 9** : Réactifs pour appareil spécifique de biochimie pour le dosage de l'hémoglobine glyquée de Marque DCA VANTAGE ; **Lot n° 10** : Réactifs pour appareil spécifique d'hématologie: Automate MINDRAY BC 3000 PLUS ET BC 5000 ; **Lot n° 11** : Réactifs Stago pour appareil spécifique d'hémostase START.

**NB : Un soumissionnaire peut être attributaire des onze (11) lots.**

Ces réactifs sont à livrer dans les magasins des laboratoires du CHU-SO dans un délai de 20 jours à compter de la signature du bon d'achat relatif à chaque tranche commandée suivant le besoin de l'heure.

**Les réactifs devront avoir le marquage CE et/ou IVD. Les variantes en termes de marquage ne seront pas acceptées. Préciser la marque du fabricant des réactifs à livrer.**

3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

Etre en règle avec l'administration publique en présentant les pièces administratives indiquées au point 11.1 des DPAO ; Avoir déjà réalisé au moins un marché similaire prouvé par une attestation de bonne fin d'exécution ou une copie du procès-verbal de réception provisoire dénué de toute réserve ou un procès-verbal de réception définitive

au cours des cinq (05) dernières années ; Avoir l'arrêté du ministère de la Santé et de la Protection sociale portant octroi de licence de création d'un établissement de distribution de dispositifs médicaux ou l'autorisation de commercialiser dans le domaine de la santé ; Fournir l'attestation de disponibilité de crédit d'une valeur de 0,5 fois l'offre financière ; Avoir un chiffre d'affaire annuel moyen des trois (03) dernières années (2013, 2014 et 2015) d'un montant égal à 0,5 fois l'offre financière ; Fournir les états financiers des 2013, 2014 et 2015.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de Vingt cinq mille (25 000) F CFA à l'adresse ci-après : Cellule permanente d'appui à la PRMP, Immeuble de la Direction 1<sup>er</sup> étage, porte 13 de 08 H à 12 H et de 15 H 00 à 17 H T U. La méthode de paiement sera le versement en espèces aux guichets de la caisse du CHU Sylvanus Olympio avant le retrait du dossier contre remise d'un récépissé à l'adresse susmentionnée. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis «main en main».

7. Les plis devront être déposés à l'adresse ci-après : Direction du CHU Sylvanus Olympio, Cellule permanente d'appui à la PRMP, Immeuble de la Direction 1<sup>er</sup> étage, porte 13, Ville : Lomé, Boîte postale : 57 ; Tél. : 22 21 25 01, au plus tard le **26 août 2016 à 09 H 30 minutes TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent être accompagnées des garanties bancaires de soumission pour chaque lot, d'une valeur de : 280 000 FCFA pour le lot n° 1 ; 80 000 FCFA pour le lot n° 2 ; 80 000 FCFA pour le lot n° 3 ; 316 408 FCFA pour le lot n° 4 ; 91 110 FCFA pour le lot n° 5 ; 30 170 FCFA pour le lot n° 6 ; 22 000 FCFA pour le lot n° 7 ; 71 920 FCFA pour le lot n° 8 ; 16 680 FCFA pour le lot n° 9 ; 111 110 FCFA pour le lot n° 10 ; 80 000 FCFA pour le lot n°11. La garantie doit être délivrée par une banque agréée et avoir une durée de validité d'au moins vingt-huit (28) jours de plus que celle de l'offre.

9. Les offres doivent être valides pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : salle de conférence du CHU Sylvanus Olympio, sise au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Direction le **26 août 2016 à 10 H précise**.

Le Directeur

Médecin colonel ADOM Wiyoo Kpao



UNIVERSITE DE LOME

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - PatrieCENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) Crédit IDA 5424-TG

#### Appel d'Offres Ouvert N° 003/2016/UL PRMP/CERSA relatif à la fourniture et à l'installation d'équipements de poulailler au profit du CERSA

1. La République Togolaise a obtenu un crédit auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition d'équipements de poulailler.

2. L'Université de Lomé agissant pour le compte du CERSA sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'équipements de poulailler en deux lots :

- **Lot 1** : Acquisition de Batteries et cages d'élevage de poules pondeuses, d'abreuvoirs et de mangeoires  
- **Lot 2** : Acquisition de Ponds

Les variantes ne seront pas autorisées.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la direction du CERSA, e-mail : cersa.univ.lome@gmail.com Tél. : 22 40 60 58 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous :

**Secrétariat du CERSA, sis au Campus Nord, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment abritant la direction des ressources humaines de l'Université de Lomé (Bloc Administratif), Tél. : 22 40 60 58 tous les jours ouvrables de 08 h 30 min à 12 h 00 min et de 15 h à 17 h 30 min.**

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

#### a- Capacité financière

Avoir réalisé durant les années 2012, 2013 et 2014, un chiffre d'affaires moyen égal au moins à une (1) fois le montant de son offre. Le Soumissionnaire doit joindre à son offre toute preuve (Etats financiers certifiés) des années 2012, 2013 et 2014.

Justifier de liquidités et/ou des facilités de crédit au moins égales à trente pour cent (30 %) du montant de son offre Hors Taxes.

#### b- Capacité technique et expérience

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : avoir exécuté en tant que fournisseur principal ou sous-traitant au moins trois (03) marchés portant sur la fourniture et l'installation d'équipements de poulailler de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie de toute preuve (attestations de bonne exécution ou procès-verbaux de réception) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés.

#### c- Situation légale des entreprises

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des trois (03) dernières années ;  
- Etre en règle vis-à-vis de l'administration en fournissant les pièces administratives énumérées à la

clause IS 11.1 (j) des données particulières de l'appel d'offres.

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement **ne sera pas octroyée** aux soumissionnaires éligibles.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **25 000 F CFA**. La méthode de paiement sera en espèce contre un reçu. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis main à main au candidat.

7. Les offres constituées d'un (01) original et de trois (03) copies devront être soumises à l'adresse ci-après au plus tard le **mercredi 24 août 2016 à 15 heures 00 minute TU**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse suivante : **Salle de réunion du CERSA, sis au Campus Nord, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment abritant la direction des ressources humaines de l'Université de Lomé (Bloc Administratif), Tél. : (+228) 22 40 60 58 le mercredi 24 août 2016 à 15 heures 30 minutes TU.**

8. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre pour un montant de :

- **Lot 1 : 200 000 F CFA**

- **Lot 2 : 100 000 F CFA**

Le délai de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Université de Lomé,  
Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA),  
A l'attention de Monsieur le Directeur du CERSA,**

**Secrétariat du CERSA, sis au campus nord, 3<sup>e</sup> étage du bâtiment abritant la direction des ressources humaines de l'Université de Lomé (Bloc Administratif)  
BP. : 1515**

**Ville : Lomé**

**Tél. : (+228) 22 40 60 58**

**Avec la mention : « Acquisition d'équipements de poulailler au profit du CERSA, LOT N° ... A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLS ».**

Lomé, le 22 juillet 2016

La Personne Responsable des marchés

**Akuavi Cicavi SOSSOU**



## ENVIRONNEMENT ET SANTE

# Un salon des savoirs traditionnels et bioéconomiques en août prochain à Lomé

Le Centre Omni thérapeutique Africain (COA) organise, du 22 au 31 août prochains, au Centre Togolais des Expositions et Foire (CETEF) de Lomé, la 1<sup>re</sup> édition du Salon International des Savoirs Traditionnels et Bioéconomiques (SISTRA-BIOECO) sur le thème « *Innovation et promotion du modèle de croissance bioéconomique* ». Occasion pour les chercheurs, universitaires et spécialistes de la question d'échanger pour l'innovation et la réinvention du modèle de croissances économique et industriel.

Eveiller les consciences vers une économie plus propre et une protection de la Santé ainsi que l'environnement. Tel est l'objectif visé par le Salon International des Savoirs Traditionnels et Bioéconomiques (SISTRA-BIOECO) qui se tiendra à Lomé, du 22 au 31 août prochains, à Lomé. L'annonce a été faite, mardi dernier, au cours d'une conférence organisée par le Centre Omni thérapeutique Africain (COA), initiateur du concept à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Cette rencontre entend contribuer à la vulgarisation et à la valorisation des savoirs traditionnels bioéconomiques et des innovations compatibles à la sauvegarde de la planète. Concrètement, il sera question pour les chercheurs, scientifiques, universi-

taires et spécialistes, qui se réuniront en colloque, de « *se pencher sur la question de bio économie qui consiste à prévoir la mode de production et de consommation à partir des ressources disponibles. Et ce, tout en évitant la disparition de ces ressources qui subissent aujourd'hui trop de pression* », a déclaré le Secrétaire général du COA, M. Mawuena Ayivi. Le SISTRA BIOECO veut, en effet, contribuer à la vulgarisation et à la valorisation des savoirs traditionnels bioéconomiques et des innovations compatibles à la sauvegarde de la planète. Il entend offrir une opportunité d'affaires dans le domaine bioéconomique et technologique, élargir et renforcer les relations d'affaires entre les différents exposants nationaux et internationaux, appuyer



M. Eklou-Gadegbeku (milieu) au cours de la conférence de presse. (Photo ONOUADJE).

le transfert de technologie qui respecte l'environnement et la santé, etc. En résumé, SISTRA BIOECO est un cadre de négoce et de partenariat pour la réalisation des projets bioéconomiques. Il est également une occasion d'excursions culturelles et de voyages touristiques chez les peuples autoch-

tones des cinq continents. Ce salon réunira 265 exposants. Chaque exposant inscrit a droit à un stand climatisé de 9 m<sup>2</sup> avec un accès wifi. Il est prévu également des badges, un laissez-passer pour les exposants, une assistance pour le transport humain, une assurance incendie,

etc. Une cinquantaine de conférences, ateliers et projections par d'éminents chercheurs nationaux et internationaux, des rencontres d'affaires et des soirées culturelles sont inscrits au programme. Une caravane sera organisée en prélude au salon qui a pour

apothéose un dîner de gala accompagné d'une remise d'attestations. Dans son intervention, le commissaire général du Salon, Pr Kwashie Eklou Gadégbéku, a rappelé la particularité du COA qui est le premier cadre africain de collaboration et d'interdisciplinarité entre médecins, chercheurs universitaires, tradithérapeutes, pharmaciens, religieux, juristes, agronomes et des acteurs de la santé et de l'écologie. Une collaboration que des invités à la conférence de presse ont souhaité pérenne pour une meilleure conciliation de la médecine traditionnelle et moderne au profit du bien-être de la population africaine.

Patouani  
BATCHAMLA

## NON AU TRAFIC ILLICITE DES ARMES LEGERES

## La société civile plaide pour la mise en œuvre du TCA

La section togolaise du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO-Togo) et les associations Cercles des Jeunes pour une Société de Paix (CJSP) et Communication et Développement Intégral (CDI) ont lancé, mardi, à Lomé, un projet de « *plaidoyer auprès des institutions de la République, en vue de la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes (TCA)* ». Le but visé par ce projet est de sensibiliser les gouvernés et les gouvernants à l'urgence de l'application du TCA et ses avantages en faveur de la sécurité et de la paix.

Le Togo a ratifié, le 8 octobre 2015, le Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Ce traité impose, aux Etats signataires, un certain nombre d'obligations qu'il faut intégrer dans l'arsenal juridique national, afin de mieux régir le commerce des armes dans le monde et freiner la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC). Il s'agit, entre autres, de l'institution et la tenue à jour d'un régime de contrôle national des transferts des armes classiques, l'interdiction et l'exigence d'évaluer certains risques liés aux transferts des armes, munitions, pièces et autres éléments connexes, etc.

Au vu de son implication dans la problématique des armes légères, les Cercles des Jeunes pour une Société de Paix (CJSP-Togo) a initié, en collaboration avec la section togolaise du Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO-Togo) et l'association Communication et Développement Intégral (CDI)-Togo, une semaine de plaidoyer, visant à amener les autorités à s'intéresser au Traité sur le Commerce des Armes (TCA). Il s'agit, dans cette démarche, d'inciter le parlement à rouvrir ce dossier pour que le gouvernement puisse intégrer les dispositions contenues dans ce TCA dans l'arsenal juri-

dique togolais.

Diverses activités sont inscrites dans ce programme, notamment la sensibilisation, à travers les médias, l'atelier du 4 août prochain sur le TCA visant à renforcer les connaissances des Organisations de la Société Civile (OSC), etc.

Pour le secrétaire général du RASALAO-Togo, M. François Komlavi Agbo, des armes classiques pululent dans la sous-région, et particulièrement au Togo. Selon les enquêtes, a-t-il déclaré, 10.000 armes circulent clandestinement. Il faut donc que le Togo fournisse des efforts pour récupérer ces armes et les détruire. « *Puisque ce sont les armes illicites*

*qui alimentent les conflits internes et les rebellions*», a-t-il précisé.

Pour le secrétaire permanent de la Commission des armes légères et de petit calibre, M. Jonas Paka, la mise en œuvre du TCA permettra plus de transparence dans la vente des armes et une responsabilité plus accrue des Etats dans les transferts des armes importées ou exportées avec l'imposition des règles de bonne gouvernance dans la régulation du commerce des armes, tel qu'édicte par les objectifs de ce traité.

Komla GOKATSE

## COMMUNIQUE

Le mardi 26 juillet 2016, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a tenu son Assemblée Générale Elective. Etaient présents les délégués des organisations représentées notamment le **CONAPP**, le **SYNLICO**, le **SAINTJOP** et l'**UJIT**. Après audition, amendement et adoption des rapports moral, d'activités et financier, les participants ont procédé à l'élection des nouveaux membres de l'OTM dont la liste nominative suit :

Président : **Aimé Komla EKPE**  
Vice-président : **Rigobert BASSADOU**  
Secrétaire général : **Moussouloumi BOUKARI**  
Trésorier : **Germain POULI**  
Rapporteur : **Abass ISSAKA**  
Conseillers Membres :  
**Line AYIVOR**  
**Jacques AKUE**  
**Alfa TCHAKPALA**

**N.B. : Un membre de la société civile, recruté sur appel à candidature, complètera la liste des membres.**

Fait à Lomé, le 26 juillet 2016

Pour l'OTM  
Le Président

Aimé Komlan EKPE

## KOZAH/ Les professionnels de médias veulent contribuer à la formation citoyenne

Une cinquantaine de responsables des médias publics et privés des Régions des Savanes, Centrale et de la Kara ont échangé le lundi 25 juillet à Kara sur la contribution des médias à la formation citoyenne des populations.

Organisée par le ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique à travers la direction de la Formation civique, cette rencontre est axée sur le thème « *contribution des médias à l'éducation citoyenne des populations* ». Elle vise à jeter les bases d'un partenariat plus dynamique entre les professionnels de médias et le ministère chargé de la Formation civique en vue d'une synergie d'actions. Il s'agit aussi

de mutualiser les expériences afin d'œuvrer au quotidien à l'éveil de conscience des populations sur les valeurs civique et citoyenne.

Deux communications ont été développées aux cours des assises notamment les stratégies communes pour limiter les dégâts d'incivisme et le manque de citoyenneté puis l'implication des hommes de médias dans la lutte contre le comportement incivique et irrespectueux de l'ordre public et la désobéissance à autorité.

Pour le directeur de la Formation civique, Djato Kanda, le gouvernement s'est engagé à refixer les repères d'éthique et de civisme au niveau national par la mise en place d'une politique nationale de

formation civique et d'éducation à la citoyenneté. Pour cela, les médias considérés comme le quatrième pouvoir dans un Etat démocratique, c'est à juste titre que le gouvernement entend faire d'eux un canal puissant d'information, de formation, d'éducation et de sensibilisation des populations en vue de relever le défi d'incivisme et de citoyenneté, a-t-il précisé.

Le représentant du préfet de la Kozah, Mazamisso Yora a relevé que cette rencontre confirme l'engagement du chef de l'Etat et de son gouvernement à faire du Togo un pays émergent et résolument ancré dans la culture civique et citoyenne.

(ATOP)

## AGOU/ Un centre islamique inauguré à Avétonou

Le secrétaire général de la préfecture d'Agou, Abli Aklesso Palamkiwè a inauguré le centre islamique d'Avétonou le mercredi 20 juillet. D'un coût total de 20 millions de francs CFA, ce joyau, construit sur une aire de 12 m<sup>2</sup> comprend une mosquée d'environ 300 places, une école coranique de 3 classes équipées de tables-bancs et une direction. Il est prévu 2 boutiques et 1 logement pour l'Imam d'Avétonou.

C'est le Centre de Charité pour l'Appel, l'Orientation et le Développement Social (CCAODS) basé à Kpalimé qui a fait ce don à la communauté musulmane d'Avétonou et ses environs pour promouvoir l'islam.

M. Abli a remercié le donateur pour son geste puis invité les bénéficiaires à fraterniser et à entretenir un climat de paix dans ce lieu saint pour mériter la miséricorde divine. Il a invité la population à cultiver l'esprit de solidarité, de

compréhension mutuelle, de réconciliation nationale prônée par le chef de l'Etat, et à lutter contre les divisions au sein des religions. M. Abli a saisi cette opportunité pour sensibiliser l'assistance à la scolarisation des enfants surtout les filles.

Le directeur exécutif du CCAODS, Karim Abdoul Zakaria a émis le vœu que ce centre soit bien entretenu pour des générations futures puis salué l'excellence des relations entre l'Arabie-Saoudite et le Togo.

Auparavant, l'imam d'Avétonou, Ouro Agouda Ayoubou, le chef de la communauté musulmane du milieu, Alassane Fous-

séni et le chef du village d'Avétonou, togbui Tsatsu II, s'étaient succédés pour exprimer leur gratitude aux donateurs, et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet. Les intervenants ont par ailleurs exprimé des doléances relatives à la construction des forages dans ledit centre et l'installation des microphones pour passer les messages à la population.

La coupure du ruban symbolique et la visite des salles ont mis fin à la manifestation.

(ATOP)

## CONSULTATION FORAINE MEDICALE

### Les populations d'Agou examinées

L'ONG « *Light in the World Development Foundation* » (LWDF) basée en Allemagne et aux Etats-Unis avec une représentation au Togo a organisé une consultation foraine médicale en faveur des populations de la préfecture d'Agou du 18 au 24 juillet. Cette mission médicale de 16 médecins et infirmiers Allemands et Américains a permis de consulter et d'offrir des soins à environ 1500 personnes pour diverses maladies notamment le diabète et l'hypertension.

La mission a saisi cette aubaine pour inaugurer un centre hospitalier construit pour les populations.

A l'occasion, la population a été aussi sensibilisée aux causes de ces maladies et a invité à toujours aller à l'hôpital pour se faire consulter et se soigner afin de prévenir les maladies.

Le promoteur du projet, le révérend-Père curé Clément Ahiatroga et le directeur général de la LWDF, Folly Komi Semenou ont remercié les autorités togolaises pour leur ouverture à la diaspora, permettant aux compatriotes de revenir au pays pour ces genres d'action citoyenne. Ils ont promis étendre leur

action afin d'accompagner les efforts du gouvernement dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le préfet d'Agou, Mme Blewoussi Ablavi a félicité les initiateurs du projet et invité les populations à suivre les conseils prodigués pour une meilleure santé.

Le directeur régional de la Santé des Plateaux, Dr. Amidou Moussa, a salué cette initiative qui renforce la politique du gouvernement en matière de santé publique.

Par ailleurs, le LWDF a organisé la 5<sup>e</sup> édition de la coupe Kékéli qui a regroupé 15 équipes. La finale a opposé le dimanche 24 juillet l'équipe de Gadzagan et Agou Nyogbo. Le score a été soldé par 2 buts à 1 en faveur de l'équipe de Gadzagan.

L'équipe finaliste a reçu la coupe et une enveloppe. Les autres équipes ont été également récompensées. Outre les autorités, le capitaine de l'équipe nationale du Togo, Shéyi Adébayer a assisté à l'événement.

(ATOP)

## Un camp de jeunes Hollandais et Togolais dans les Lacs et le Zio

L'ONG « *Togo Tourisme et Développement* » a ouvert, un camp de jeunes pour des Hollandais et des Togolais dans le cadre de brassage culturelle et de promotion du tourisme au Togo le lundi 19 juillet à Agbodrafo, à 15 km à l'ouest d'Aného.

Les activités de ce camp se dérouleront sur trois sites (Agbodrafo, Aklakou dans les Lacs et Djagblé dans le Zio). Il rassemble deux groupes de jeunes hollandais et togolais âgés de 15-17 ans et 18-20 ans pour échanger sur l'environnement, la santé, la culture, le sport et des jeux divers.

Sur les sites respectifs, d'autres actions seront



Des jeunes exécutant une danse du terroir.

entreprises, à savoir la réhabilitation de salles de classes et de latrines, la dotation de six établisse-

ments scolaires en tables-bancs, la construction d'infrastructures sociales à Aklakou notamment un bâtiment de 75 m<sup>2</sup> composé d'une pharmacie et son magasin, deux bureaux destinés à l'Action sociale et à l'état-civil pour un montant de 5.733.000 F CFA.

Les Hollandais découvriront à la fin des camps les richesses culturelles et touristiques des préfectures de Kloto et de la Kéran.

A la cérémonie d'ouverture du camp, à Aklakou, le conseiller municipal, Tchakadaï Amavi, a félicité les organisateurs et

les hôtes hollandais pour cette opportunité offertes aux jeunes togolais puis salué leurs investissements dans les infrastructures sociales. Il a affirmé que ce genre d'initiative concourt au bien-être des populations à la base.

Le directeur exécutif de l'ONG « *Togo Tourisme et Développement* », Léopold Ekué Messan, a promis d'œuvrer pour la pérennité de ces échanges dont la finalité demeure le brassage interculturel et la promotion de l'image du Togo dans le monde du tourisme.

(ATOP)

### Erratum

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans l'article « *La CRT Sanguéra a un nouveau bureau* », paru mercredi, à la page 8 de notre publication N° 9838 du 27 juillet 2016. Ainsi, dans le titre, au lieu de : « *La CRT Sanguéra a un nouveau bureau* », veuillez écrire et lire : « *M. Désiré Sémaplé, élu premier président de la CRT Sanguéra* ». Que nos lecteurs nous en excusent.

## CINKASSE/ Les transporteurs et conducteurs routiers appelés au respect du règlement 14 de l'UEMOA

Les ministres en charge des Transports du Togo et du Burkina Faso, Ninsao Gnoum et Souleymane Soulama étaient le 23 juillet au Poste de Contrôle Juxtaposé de la Douane de l'UEMOA à Cinkassé où ils ont échangé avec les responsables des syndicats des transports des véhicules lourds du Togo et du Burkina Faso sur la protection du patrimoine routier de la sous-région. L'objectif de la rencontre est d'harmoniser les points de vue afin de travailler de concert pour protéger

le patrimoine routier de l'espace UEMOA dans l'intérêt des populations de la sous-région. Il s'agit aussi d'amener les transporteurs et conducteurs de véhicules lourds à respecter et à appliquer le règlement 14 de l'UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises sur les corridors de la sous-région. Cette réunion est initiée

par le gouvernement togolais, suite à un contrôle inopiné opéré par les services des transports routiers du pays dans la nuit du 8 et 9 juillet dernier faisant état de non-respect de ce règlement N°14 par certains conducteurs. A l'issue de ce contrôle, il ressort que sur 41 véhicules contrôlés, 39 en surcharge empruntent la Nationale N°1 dont 30 ont pour destination le Burkina Faso.

Le ministre togolais des Transports, a expliqué qu'au Togo le règlement

est appliqué depuis octobre 2014 avec une tolérance de 15 % puis revenu à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016 à une tolérance de 0 % contrairement au Burkina Faso qui jusqu'aujourd'hui est à une tolérance de 20 %.

Ce qui indique selon lui, que beaucoup d'efforts restent à faire dans l'application totale de ce règlement.

Le ministre Souleymane Soulama a salué la tenue de cette rencontre initiée par son homologue togolais et la participation active de tous acteurs au cours des échanges.

Une rencontre entre les ministres des états membres de l'UEMOA est prévue en septembre prochain à Cotonou au Bénin afin de trouver une solution définitive pour une application concomitante à ce règlement dans l'espace UEMOA.

(ATOP)

## TCHAOUDJO/PREVENTION DE LA CECITE EN MILIEU SCOLAIRE

### Des enseignants formés à l'adaptation des outils pédagogiques

Trente enseignants dont quinze femmes de la Région Centrale ont pris part à un atelier sur « l'adaptation des outils pédagogiques pour la mise en place de l'éducation inclusive », du 25 au 27 juillet à Sokodé.

La formation est organisée par l'Association Togolaise des Aveugles (A.T.A) en collaboration avec la Croix-Rouge Togolaise section Tchaooudjo avec l'appui financier de Christoffel Blinden Mission (CBM).

Il vise à amener les enseignants des écoles ordinaires à l'adaptation et à la construction de l'outil pédagogique pour les enfants déficients visuels. Il s'agit également de permettre aux enseignants de détecter des enfants qui ont du mal à déclarer leur handicap et à les

référer vers des services spécialisés.

La finalité est d'œuvrer à l'atteinte des objectifs de l'éducation primaire universelle d'ici 2025 initié par le gouvernement dans le plan sectoriel de l'éducation rénové inclusive axé sur l'accueil des enfants déficients visuels en classe ordinaire.

Au cours des travaux, les participants ont suivi des communications sur la planification d'une leçon inclusive, planification vers une école inclusive, les outils de l'enfant déficient visuel en classe, l'impact de la déficience visuelle sur le développement et la réduction de la situation de handicap.

Le président de l'A.T.A, Ayassou Komivi a expliqué que l'éducation inclusive désigne un système éducatif qui tient compte

des besoins particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants notamment ceux ayant une déficience visuelle. Il a souligné que c'est dans cette perspective que l'ATA et ses partenaires de la CRT et CBM forment des enseignants à la conception, la construction et l'utilisation des outils pédagogiques pour optimiser les acquis des enfants déficients visuels à l'école ordinaire.

Le chef d'inspection Tchaooudjo-Nord, Somenou Atsu a remercié ATA et ses collaborateurs pour l'appui qu'il apporte à la prévention de la cécité visuelle infantile en milieu scolaire.

(ATOP)

## KOZAH/RELIGION

### La paroisse Sacré-Cœur de Jésus de Yadè consacrée

La paroisse catholique Sacré-Cœur de Jésus de Yadè a été consacrée le samedi 23 juillet à Kara au cours d'une messe présidée par l'ordinaire des lieux, Mr Jacques Danka Longa entouré de son confrère de Dapaong, Mgr Jacques Anyilunda et Ambroise Djolibla évêque émérite de Sokodé.

Cette messe de consécration couplée de la célébration du jubilé de granite de cette paroisse a connu la présence du président de la HAAC, Pitang Tchalla, représentant du chef de l'Etat, entouré du ministre du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du secteur privé et du Tourisme, Mme Bernadette Essosimna Légzim-Balouki et du préfet de la Kozah, Col Bakali Hémou Badibawu.

Cette célébration a pour objectif de confier à Dieu la

paroisse de Jésus de Yadè réhabilitée et de rendre gloire au Seigneur pour ses 90 ans d'existence.

Dans son homélie tirée de l'Evangile de Saint Jean chapitre 2 versets 13 à 22, Mgr Jacques Danka Longa a rendu grâce à Dieu pour avoir gardé la paroisse pendant 90 ans tout en demandant au Tout-Puissant de continuer par prendre soin de la famille paroissiale. Il a appelé le peuple de Dieu à l'amour et au respect de la maison de Dieu.

L'officiant a aussi prié pour le repos éternel des âmes des pionniers de la paroisse et la paix à travers le pays.

La chorale Sacré-Cœur de la paroisse a assuré l'animation liturgique de cette messe de consécration.

(ATOP)

## AGOU/ La «DOSI» met du matériel roulant à la disposition des mutuelles

- La délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) des Plateaux-Ouest basée à Agou Gadzéfé a récemment remis un lot de matériel roulant aux mutuelles du secteur informel d'Agou et de Kpélé pour leurs membres.

D'un coût total de 20.588.676 F CFA, le matériel est composé d'un tracteur, de 3 tricycles cargos, de 2 tricycles passagers et d'une trentaine de motocyclette pour les conducteurs de taxi-moto.

En remettant le lot, le chef d'agence « DOSI »

Plateaux-Ouest, Messa Koffi Amenyogbe a présenté son institution qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des acteurs du secteur informel. Il a invité les bénéficiaires à travailler d'arrache-pied afin d'assurer le remboursement à temps du matériel acquis. M. Amenyogbe a également parlé d'assurance maladie pour la protection sociale puis lancé un appel aux autres acteurs du secteur informel à saisir cette opportunité pour résorber le chômage.

Le préfet d'Agou, Mme Blewoussi Ablavi

Métsokewo épouse Amouzou a remercié le donateur puis demandé aux bénéficiaires de respecter les clauses du contrat afin de permettre aux autres acteurs d'en bénéficier. La représentante du pouvoir central a enfin conseillé le port de casque et le respect des codes de conduite.

Au nom des bénéficiaires, M. Yao Akpey président de la coopérative Solidarité Plus Agou a exprimé sa gratitude aux bienfaiteurs, et promis d'en faire bon usage.

(ATOP)

## COMMUNIQUE

Le Directeur du Garage Central Administratif invite Mademoiselle **SESSOU Adjoavi Cécé**, en service à ladite Direction, qui a abandonné son poste depuis le 08 avril 2016 de le reprendre avant le **30 juillet 2016**, faute de quoi l'intéressée sera considérée comme démissionnaire.

**Commissaire Lieutenant-Colonel TCHACOROM Kodjo Guitcha Ado**

## OGOU/ Un forage pour les populations d'Akparé

Un forage à motricité humaine d'une profondeur de 60 m et de capacité de production de 1,2 m<sup>3</sup> / heure a été réceptionné le dimanche 24 juillet à Akparé à une vingtaine de km à l'Est d'Atakpamé.

Cet ouvrage réalisé par l'entreprise AQUADIS est un don des députés Amétodji Yao Michel et Mme Adjamagbo Ayélo ainsi qu'un cadre du milieu.

En coupant le ruban symbolique, le député Amétodji a indiqué que c'est pour soulager les souffrances des populations d'Akparé en approvisionnement d'eau potable surtout en saison sèche que cet ouvrage a été réalisé en attendant l'achèvement du grand projet d'adduction d'eau potable de Koutchadjo qui va alimenter ce canton et les villages environnants.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ogou, Bitho Kondo Pépin et le directeur régional de l'Hydraulique des Plateaux, Gnakpaou Dadja ont salué cette initiative qui s'inscrit dans la politique du président Faure Gnassingbé en matière de fourniture d'eau potable aux populations afin de réduire les maladies hydriques. Ils ont convié

les bénéficiaires à entretenir leur milieu et prendre soin de ce forage.

Le porte-parole de la population d'Akparé, M. Addi Koffi a remercié les donateurs et réitéré l'engagement de la jeunesse de ce milieu à soutenir la politique de développement du chef de l'Etat.

(ATOP)

TCHAOUDJO / DEVELOPPEMENT A LA BASE

## Des motos et attestations d'autonomie remises à Sokodé

Le directeur de cabinet du ministère de Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ), Vovor Yawotsè a remis le jeudi 21 juillet à Salaou, à 30 km au sud-est de Sokodé, 10 motos aux Agences de Relais Locales (ARL) et des attestations à 11 Plateformes Multifonctionnelles (PTFM) autonomes des cinq régions du pays.

Le matériel roulant d'une valeur de 10.150.000 F CFA va permettre aux animateurs des ARL de faire un meilleur encadrement des activités dans les localités souvent enclavées et difficiles d'accès.

Les attestations d'autonomie entendent encourager les bénéficiaires des PTFM performantes.

Le directeur de cabinet du MDBAJEJ a félicité les agents des ARL et les bénéficiaires des PTFM pour leur dévouement à la cause du développement et à la lutte contre la pauvreté dans leurs localités. Il les a exhortés à l'utilisation judicieuse du matériel reçu et des plateformes et les a invités à faire preuve de bonne volonté pour la tâche qui leur est assignée.

La coordinatrice du Programme National de Développement de la Plateforme Multifonctionnelle (PN-PTFM), Mme Awili Prénom Philomène a rappelé l'historique de la création des PTFM au Togo et relevé les critères qui déterminent leur évaluation en performance. Ces critères sont, entre autres, des performances socio-organisationnelles, techniques, financières et économiques.

Elle a rappelé que cette remise d'attestations et des motos est un exercice qui va se poursuivre tous les ans avec les autres plateformes afin de relever le niveau de performance des PTFM dans la perspective de rentabilité et de durabilité.

Les PTFM bénéficiaires sont le Club des Mères d'Avivoïn de la préfecture de l'Avé dans la Région Maritime, la SCOOPS Lonlon de Be-toe dans la préfecture de l'Ogou et le groupement Ifedon de Modokouté de la préfecture de l'Est-Mono dans la Région des Plateaux.

Dans les préfectures de Blitta et de Tchaoudjo dans la Région Centrale, le groupement Espoir d'Atchintsè, la SCOOPS Dissaesso de Bidjadadé et le groupement Dignabana de Solaou, ont également bénéficié de ces services de PTFM.

Pour la Région de la Kara, c'est le groupement T'welandine de Koumdé à Massedena qui a reçu cette attestation. Dans les Savanes, ce sont les groupements Kakoyare de Tchanaga dans l'Oti, Totreman de Gbandiègue à Boulogou dans la préfecture de Tand-

jouaré, le groupement Tintorlib de Dakokdour à Lotogou dans la préfecture de Tône et SCOOPS Lantigle de Bogou dans Tandjouaré qui ont été récompensés. Quant au matériel roulant, 2 motos sont remises aux ARL de chaque région.

Le président de la délégation spéciale de la préfecture de Tchaoudjo et le directeur régional de la Planification du Développement de la Région Centrale, MM. Kégbéro Soulé Mama et Bètéma Bang'Na ont, au nom des bénéficiaires témoigné leur gratitude au gouvernement pour sa politique de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ils ont rappelé que les motos vont permettre un suivi de proximité aux bénéficiaires en vue de l'atteinte des objectifs du programme pour permettre à d'autres

communautés d'accéder également à leur autonomie.

La représentante du groupement Dignabana, Mme Kouména Salomé a, au nom des bénéficiaires des Plateformes Multifonctionnelles, remercié le Chef de l'Etat pour sa politique en matière de réduction de la pauvreté. Elle a indiqué que la plateforme a allégé la corvée des femmes dans la mouture sur place des produits agroalimentaires, amélioré le statut de la femme et l'octroi des crédits internes aux membres pour la conduite des activités génératrices de revenus. Elle a également remercié l'équipe de la coordination nationale du PN-PTFM et les responsables des ARL pour leur appui et accompagnement dans la réussite dudit programme

(ATOP)

AVE/ PROJET NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT RURAL

## Des autorités locales et organisations paysannes sensibilisées à Assahoun

Une journée d'échange et de sensibilisation au Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural au Togo (PNPER) a réuni des autorités administratives, politiques et traditionnelles, des organisations paysannes et des structures spécialisées, le samedi 16 juillet à Assahoun, à 3 km au nord de Kévé.

Organisée par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique, la rencontre a permis d'édifier davantage sur la structuration du projet, les types de bénéficiaires ciblés par le projet et de faciliter la mise en relation entre les prestataires des plateformes et les autorités politiques et traditionnelles.

Le PNPER s'inscrit dans la même lignée que les autres projets du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) dont l'objectif est la relance des activités agricoles et commerciales, le renforcement de la sécurité alimentaire la création d'emplois et l'amélioration des reve-

nus des populations. Il a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en particulier pour les jeunes et les femmes. Il permettra de développer l'entreprenariat rural, créateur d'emplois rémunérateurs et durables pour les jeunes au niveau local.

En présentant le projet, le représentant du coordinateur du projet, M. Zékpa Yves et le spécialiste en financement, Nomagno Messan ont indiqué que ce projet cible les femmes et les jeunes de 18 à 40 ans. Il sera exécuté dans 20 préfectures à travers les cinq régions économiques et vise à contribuer à la transformation progressive et durable de l'économie rurale togolaise par l'appui et la promotion des Micros et Petites Entreprises Rurales (MPER). Selon eux, le projet sera mis en œuvre en deux phases dont la première consiste à la facilitation de l'accès aux services non financiers qui sont l'orientation, la formation et l'accompagnement en appui-

conseil des porteurs du projet. La seconde phase sera l'appui financier qui varie de 800.000 F CFA à 14 millions de F CFA sous forme de crédit avec 25 % de subvention de l'Etat.

Les résultats attendus sont, entre autres, la promotion, la consolidation d'au moins 1800 MPER, 1100 primo-entreprises, 500 nouvelles MPER et 200 coopératives; la création de plus de 5000 emplois directs et 2500 emplois consolidés par le MPER ainsi que 14.200 bénéficiaires directs et 56.800 bénéficiaires indirects.

La rencontre s'est déroulée en présence du préfet de l'Avé, Awu Kossi et le directeur régional de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique, Gligbé Kudzo. Ils ont exprimé leur gratitude au gouvernement pour cette initiative qui va réduire la pauvreté dans les milieux ruraux et au Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour son appui technique et financier.

(ATOP)

## Des prix de mérite aux meilleures élèves filles au CEPD du canton de Kouma (Kloto)

Le Centre d'Action pour le Développement Rural (CADR) en partenariat avec l'association «*Education Universelle en Afrique*» (EDUAF) basée au Luxembourg a offert des prix de mérite aux meilleures élèves filles de dix établissements scolaires primaires du canton de Kouma, le vendredi 22 juillet à Kouma -Tokpli, à 15 km au nord-ouest de Kpalimé.

Ce geste, le cinquième du genre, se situe dans le cadre du projet de promotion de l'éducation de la jeune fille à la base dans le canton de Kouma.

Les prix ont été décernés aux trente - une (31) meilleures élèves ayant obtenu leur Certificat d'Etudes du Premier Degré (CEPD).

Estimé à 1.011.000 F CFA, ces prix sont composés de paquets de cahiers, des stylos, des règles, des crayons, des gommes, des kits géométriques, des livres de français, des sacs d'écoliers, des tissus kaki et

des popelines de couleur blanche pour corsages.

L'objectif est d'alléger les charges des parents face aux besoins scolaires pour l'année prochaine. Il s'agit aussi de créer au sein des différents établissements du canton, une émulation au sein des jeunes filles lors des prochains examens et d'encourager le travail bien fait.

Selon le directeur exécutif du CADR, Kumessi Evenunye, cette action entre dans la dynamique des œuvres sociales, entreprise depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de vie des communautés à la base, encouragé les lauréates à donner le meilleur d'elles-mêmes et à faire bon usage des dons reçus.

Le président du conseil d'administration du CADR, Ahavi Gaston a indiqué que l'objectif de cette action, est d'amener les apprenants à la culture de l'excellence et d'appuyer les parents dans la scolarisation de la gent

féminine. Il a exprimé sa reconnaissance aux enseignants et parents pour les efforts consentis pour aboutir à de bons résultats.

Le chef du canton de Kouma, Togbui Weti Gameti VIII, le représentant de l'inspecteur de l'enseignement primaire de Kloto Ouest, M. Ankou Koffi Sétsoafia, le représentant des directeurs des écoles primaires de Kouma, M. Agoro Abdel Kader et le porte-parole des bénéficiaires, Mlle Nadoleba Essossolam ont salué l'initiative du CADR qui concourt au renforcement de la cohésion sociale. Ils ont invité d'autres bonnes volontés à emboîter le pas du donateur.

Créé en avril 2010, le CADR s'est assigné la mission de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations du canton de Kouma.

(ATOP)

## MISE EN PLACE D'UNE INFRASTRUCTURE DE PAIX AU TOGO

## Les acteurs à l'école de la prévention des conflits

Préfets, secrétaires généraux des ministères, cadres de l'administration et officiers des forces de l'ordre et de sécurité prennent part, depuis lundi, à l'hôtel Sarakawa, à Lomé, à un atelier de renforcement des capacités en matière de médiation, de prévention de conflits, de négociation, de communication et de leadership dans un processus de réconciliation. Troisième d'une série de sessions d'échanges et de partage organisées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), cet atelier crée un cadre de dialogue entre différentes parties prenantes pour échanger sur les conditions et les dynamiques à mettre en place pour renforcer la paix au Togo.

Après Sokodé et Notsé, les autorités locales, cadres de l'administration et des institutions de la République, du ressort de Lomé, sont, depuis lundi, en session de partage et d'échanges en matière de médiation, de prévention des conflits, de négociation, de communication et de leadership dans le processus de réconciliation, à l'hôtel Sarakawa. Organisées par le PNUD, en collaboration avec certains partenaires dont l'Union Européenne, ces rencontres visent à soutenir les acteurs nationaux et locaux dans la mise en place d'une infrastructure de paix durable, en termes de développement des capacités endogènes stratégiques pour une communication et un leadership constructif, qui sont essentiels pour assurer une plus grande participation de tous dans la prévention



M. Atcholi Aklesso (à gauche) a ouvert l'atelier. Au milieu, M. Mactar Fall.

des conflits et le dialogue sociopolitique.

Les réflexions, qui seront menées pendant les trois jours de travaux, devront permettre d'établir des mécanismes pour renforcer la cohésion sociale et la relation de confiance entre les individus, les communautés et l'Etat,

afin de transformer les attitudes, les relations et les comportements dans le sens d'une paix durable, gage de sécurité et de développement.

L'infrastructure de paix se fait à travers une bonne connaissance des mécanismes de mise en place d'une paix durable. Alors,

les personnes formées seront des relais auprès des populations et des communautés pour œuvrer ensemble à la mise en place de cette structure de paix. Bref, il s'agira, dans ce processus, de comprendre les sources de conflits et de voir quelles sont les dynamiques qu'il

faut enclencher pour les résoudre. Ce qui passe par les techniques de négociation, d'échanges, de discussions, etc.

Le directeur de cabinet du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, M. Atcholi Aklesso, a remercié le PNUD pour cette initiative qui permettra de susciter une prise de conscience et d'anticipation des acteurs concernés, de renforcer leurs capacités pour une mobilisation des actions de dissémination et de plaidoyer en faveur de la paix et de prévention des conflits aux plans technique et politique. Il s'agira aussi, selon lui, d'amener les participants à valoriser tous les mécanismes existants, y compris les valeurs et cultures administratives en matière de médiation préventive des crises et

de résolution des conflits.

« L'ouverture politique constatée lors de l'élection présidentielle de 2015 pour laquelle le Togo a été félicité, doit être poursuivie et renforcée, car les processus électoraux constituent également des leviers importants de renforcement de la paix et de la cohésion sociale », a souligné le Représentant-Résident adjoint du PNUD au Togo, M. Mactar Fall. Il a renouvelé l'engagement de son institution à soutenir les efforts des autorités en matière de promotion des mécanismes de dialogue et de concertation, de protection des Droits de l'Homme pour le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie.

Faustin LAGBAI

## ERADIQUER LES MARIAGES FORCÉS ET PRECOCES

## Vulgariser les solutions alternatives durables

L'ONG Women in Law and Development in Africa, section Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO), avec l'appui du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), organise, depuis lundi, et ce, pour quatre jours, un atelier régional de lancement et d'harmonisation méthodologique du projet : « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest ». La rencontre à laquelle prennent part les organisations de la société civile du Mali, Niger et du Togo, permettra de produire une base de données probantes, comparatives, permettant d'approfondir les connaissances sur les mariages précoces, notamment son ampleur, son évolution, ses causes profondes, et ses conséquences pour les filles et les obstacles qui en découlent.

Les données de l'UNICEF, en 2014, indiquent que parmi les 10 pays enregistrant les taux les plus élevés de prévalence des mariages précoces au monde, la moitié se situe en Afrique de l'Ouest. Ces statistiques révèlent également que le Niger et le Mali sont les plus concernés avec une prévalence respectivement de 77 % et 61 %. Ces chiffres alarmants, montrent que la violation des droits des enfants demeure un véritable défi et un enjeu au développement de la sous-région. L'ONG Women in Law and Development in Africa, section Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO), dans la dynamique de ses actions à apporter une réponse efficace et concrète à cette situation et à agir pour le droit des femmes et surtout de la jeune fille, a lancé, lundi, à Lomé, au cours d'un atelier régional, son projet : « Lutter contre les mariages précoces par

l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest ». Celui-ci vise à contribuer à la baisse du phénomène des mariages précoces par la diffusion de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables. Pendant quatre jours, les participants auront à améliorer et à harmoniser la méthodologie de recherche, ainsi que les outils de collecte proposés par les pays concernés par ledit projet, à savoir : le Mali, le Niger et le Togo. A travers ce projet, les promoteurs entendent aussi développer et proposer des approches approuvées et des modules capables de conduire à l'autonomisation des filles dans la lutte contre les mariages précoces. Il s'agit, spécifiquement, aussi de développer des stratégies susceptibles de créer des conditions pour l'efficacité de la lutte contre le phénomène, l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et politique pour défier



Participants et officiels en photo de famille. (Photo Mille HOMAWO).

les résistances culturelles et religieuses à l'éradication de la pratique.

En ouvrant les travaux, la représentante de la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Claudine Otimi, a salué cette noble initiative, qui, a-t-elle souligné, vient à point nommé compléter les programmes

du chef de l'Etat, en faveur de la femme et de la jeune fille. Mme Otimi a rappelé, à cet effet, que malgré les dispositions prises par le gouvernement togolais, pour éradiquer le phénomène, lutter contre les inégalités et violences basées sur le genre beaucoup reste encore à faire. Elle a réitéré l'engagement de son département à accom-

pagner la mise en œuvre de ce projet pour l'épanouissement total de la femme africaine.

La coordinatrice régionale de WILDAF, Mme Kafui Adjamagbo Johnson, a pour sa part, indiqué que pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la jeune fille, il est indispensable d'éliminer toutes les pratiques

préjudiciables, telles que le mariage forcé et précoce des enfants et la mutilation génitale féminine.

Elle a, par ailleurs, témoigné sa reconnaissance à tous les partenaires qui les accompagnent dans ce programme.

Le WILDAF est un réseau régional de droits des femmes en lien avec le développement créé en 1990 à Harare. Il a la particularité d'être à la fois une ONG d'intervention de terrain et d'influence auprès des femmes et des institutions. En Afrique de l'Ouest, le réseau qui enregistre plus de 500 membres organisationnels est présent dans 10 pays et dispose de points focaux dans 15 autres pays de la sous-région.

Clémentine PANASSA

## MALI/ Arrestation d'un chef djihadiste d'Ansar Dine

Le chef djihadiste Mahmoud Barry, alias Abou Yehiya, présenté encore comme l'émir de la katiba Ansar Dine du Macina, a été arrêté mardi, dans le centre du pays, près de Nampala, au Mali, localité attaquée la semaine dernière. L'opération terroriste avait coûté la vie à 17 soldats maliens.

Depuis quelques jours, les forces spéciales maliennes des services de renseignements étaient à ses trousses dans le centre du pays. Plus précisément entre

Nampala, localité attaquée la semaine dernière par des djihadistes, et Dogofry. Un coup de téléphone passé lui a été fatal mardi. Une fois la cible repérée avec précision, un commandant des services des renseignements, les mieux formés, a lancé un assaut contre le refuge d'Abou Yehiya.

Mahmoud Barry apparaît sur l'une des vidéos annonçant, il y a quelques mois, la création de la katiba, c'est-à-dire du groupe Ansar Dine du Macina.

Il serait également un relais des djihadistes pour les actions terroristes menées contre le Burkina Faso, pays voisin du Mali. L'homme arrêté aurait également offert gîte et couvert au centre du Mali à des terroristes en transit pour mener des attaques au Sud.

Mahmoud Barry, alias Abou Yehiya, transféré hier à Bamako, est considéré comme l'un des proches du prédicateur radical Amadou Koufa, lui aussi allié à Iyad Ag Ghali du groupe Ansar Dine.

(RFI)

## Arrivée du pape aux JMJ de Cracovie

Les Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ) ont débuté mardi, à Cracovie, en Pologne. Au deuxième jour de ce rendez-vous incontournable des jeunes catholiques du monde entier, les fidèles tâchent désormais de se concentrer sur le pape François. Et de laisser derrière eux, l'attaque terroriste qui a frappé une église mardi, dans le nord-ouest de la France.

Ils ont en moyenne 20 ans et vivent une expérience collective qui les marquera durablement. Ils veulent également vivre

une expérience de foi, notion centrale dans leur projet personnel. Face au terrorisme, ils expliquent vouloir répondre par une démonstration de fraternité universelle, mais aussi d'enthousiasme.

Les JMJ de Cracovie, c'est finalement l'antidote à la peur et à la morosité. Ce climat de fête est d'autant plus perceptible à l'arrivée du pape François. Les jeunes appré-

cient le souverain pontife pour sa simplicité, son ton, son franc-parler, son appel à la solidarité.

Hier, ils étaient des milliers à voir le souverain apparaître au balcon de la résidence de l'archevêque, comme le faisait en son temps le pape Jean-Paul II, l'autre figure de ces JMJ en Pologne, pays d'origine de feu Karol Jozef Wojtyła.

(AFP, RFI)

### CONVENTION DEMOCRATE

## Hillary Clinton officiellement désignée candidate à la Maison Blanche

Réunis depuis lundi, à Philadelphie, dans l'ambiance électrique de leur convention, plus de 4 700 délégués démocrates ont investi officiellement, au deuxième jour, Hillary Clinton candidate à l'élection présidentielle. Du haut de ses 68 ans, l'ancienne secrétaire d'Etat devient la première femme à s'approcher de si près de la Maison Blanche.

Hillary Clinton, ancienne Première dame, ancienne sénatrice de New York et ancienne secrétaire d'Etat, est désormais la candidate du Parti démocrate pour l'élection présidentielle américaine de novembre 2016. A la Wells Fargo Arena, le vote des délégués s'est déroulé dans une ambiance digne d'une victoire lors d'une grande élection nationale. Hillary Clinton restera à jamais comme la première femme candidate d'un grand parti pour la Maison Blanche, après sa défaite à la primaire de 2008 face à Barack Obama, le premier président noir des Etats-Unis. Elle a mis dix

ans pour en arriver là. Lors de cette seconde journée de la convention démocrate 2016 en Pennsylvanie, le vote des délégués a été ponctué de grands moments, notamment lorsque Bernie Sanders, l'adversaire malheureux d'Hillary Clinton dans la primaire (qui avait rejoint la délégation de son Etat d'élection, le Vermont, dans cette convention), a interrompu le décompte symbolique des voix dans chacune des 57 délégations représentées pour annoncer lui-même la victoire de l'ancienne secrétaire d'Etat. « Je demande la suspension de la procédure de la

convention, et je propose qu'Hillary Clinton soit investie par le Parti démocrate comme candidate à la présidence des Etats-Unis ! », a-t-il lancé sous les vivats.

Par ce geste, Bernie Sanders a reconnu sa défaite avec élégance. Mais certains de ses délégués ne se remettront pas de leur aventure, de cette « révolution manquée » qu'ils ont vécue. Un peu plus d'une centaine d'entre eux ont alors préféré quitter la salle après l'interruption du décompte. Une manifestation spontanée des partisans de M. Sanders s'est finalement déroulée en

salle de presse, mais sans incident.

Deux anciens présidents ont ainsi pris la parole pour lancer « Hillary ». Jimmy Carter est d'abord apparu sur les écrans dans la salle, puis Bill Clinton a suivi.

Mme Clinton rejoint Philadelphie aujourd'hui, pour s'exprimer devant les délégués et accepter formellement sa nomination, en clôture de la convention. Le plus dur commencera ensuite pour elle et son colistier Tim Kaine, avec la campagne contre le candidat des républicains, Donald Trump.

(AFP, France 24)

### BREXIT

## Le Français Michel Barnier nommé négociateur de la Commission européenne

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a nommé, hier, le Français Michel Barnier pour conduire les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE).

« Je suis très content que mon ami Michel Barnier ait accepté cette tâche importante », a expliqué Jean-Claude Juncker dans un communiqué, en précisant qu'il souhaitait « un homme politique expérimenté pour ce difficile travail ».

Michel Barnier est un ancien commissaire européen aux Services financiers (2010-2014). Il fut ministre des Affaires étrangères en France ainsi que vice-président de la Commission européenne. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Michel Barnier sera

chargé de préparer et conduire les négociations avec Londres aux termes de l'article 50, une clause du traité de Lisbonne, encore jamais utilisée, qui régit tout divorce d'un pays avec l'UE.

Selon cette procédure complexe, Londres doit d'abord faire part officiellement à Bruxelles de son intention de quitter l'UE. Les deux parties disposeront ensuite de deux années pour boucler les négociations de sortie de l'Union (sauf si elles conviennent de prolonger ce délai).

Les dirigeants européens souhaitent que Londres hâte la notification du retrait de son pays, mais la nouvelle Première ministre britannique, Theresa May, a déjà fait savoir qu'elle n'en fera pas la demande « avant la fin de l'année ».

(AFP, France 24)

### Brève...

La troisième série de négociations de paix entre les parties syriennes pourra se tenir vers la fin du mois d'août, a indiqué mardi, à Genève, l'envoyé spécial des Nations Unies sur la Syrie, Staffan de Mistura, à l'issue d'une rencontre tripartite avec l'émissaire américain pour la Syrie Michael, Ratney et le vice-ministre russe des Affaires étrangères Guennadi Gatilov à Genève.

Tout en affirmant que certains progrès ont été réalisés lors de la rencontre, M. de Mistura a souligné que des avancées détaillées devront encore être faites

dans les prochains jours par les parties américaine et russe pour la reprise des pourparlers.

Il a précisé que la rencontre tripartite avait abordé les mesures d'urgence à prendre en faveur de la cessation des hostilités, de l'accès humanitaire, de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la transition politique.

Il est également convenu que l'ONU, en tant que médiateur, devra continuer à préparer des propositions pour résoudre les problèmes difficiles liés aux pourparlers, a ajouté M. de Mistura.

### ATTENTAT A SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

## Les représentants religieux affichent leur unité

Les responsables religieux ont affiché leur unité, hier, face au risque de tensions, au lendemain de l'assassinat d'un prêtre dans son église revendiqué par le groupe Etat islamique (EI), dont les enquêteurs cherchent toujours à établir l'identité d'un des deux auteurs.

L'égorgement du père Jacques Hamel, 86 ans, dans son église de Saint-Etienne-du-Rouvray, près de Rouen (Seine-Maritime), a traumatisé les Français et en particulier la communauté catholique. Quelques heures après le drame, survenu moins de deux semaines après le carnage de Nice, le Premier ministre, Manuel Valls, avait lancé une mise en garde mardi, estimant que « l'objectif » de l'attaque de Saint-Etienne-du-Rouvray était de « jeter

les Français les uns contre les autres, s'attaquer à une religion pour provoquer une guerre de religions ».

Hier, le président François Hollande a reçu les représentants des cultes avant de réunir un cinquième Conseil de Défense en moins de 15 jours à l'Elysée. « Nous ne pouvons pas nous laisser entraîner dans le jeu politique de Daech qui veut dresser les uns contre les autres les enfants d'une même famille », a déclaré à la sortie de l'Elysée le

cardinal André Vingt-Trois.

A ses côtés, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a exprimé le « deuil profond » et la « sidération » des musulmans et suggéré « une certaine réforme dans les institutions » de l'islam. Il a également indiqué que les représentants religieux avaient demandé « une plus grande attention » à la sécurité des lieux de culte, une des cibles du groupe djihadiste.

Les quelque 700 écoles et synagogues juives et plus de 1 000 des 2 500 mosquées sont protégées dans le cadre de l'opération Sentinelle, mais il paraît illusoire d'appliquer un même niveau de sécurité à la totalité des 45 000 églises catholiques, auxquelles s'ajoutent 4 000 temples protestants, dont 2 600 évangéliques, et 150 lieux de culte orthodoxes.

(AFP, RFI)

# CONDITIONS DE BANQUE



## A-TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

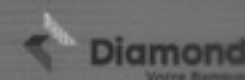
### I-CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	GRATUIT
1.1.1.1	Compte chèques	GRATUIT
1.1.1.2	Compte épargne simple	GRATUIT
1.1.1.3	Dépôt à terme	GRATUIT
1.1.1.4	Compte Epargne logement	NON DISPONIBLE
1.1.1.5	Plan Epargne logement	NON DISPONIBLE
1.1.1.6	Compte sur livret (Délivrance du livret d'épargne)	GRATUIT
1.1.1.7	Compte joint	
1.1.1.7.1	Compte chèques	GRATUIT
1.1.1.7.2	Compte d'Epargne	GRATUIT
1.1.1.8	Compte indivis	
1.1.1.8.1	Compte chèques	GRATUIT
1.1.1.8.2	Compte d'Epargne	GRATUIT
1.1.1.9	Autres type de comptes	GRATUIT
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	GRATUIT
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chèque	4 200
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques	GRATUIT
1.2.2	Compte épargne simple	GRATUIT
1.2.3	Dépôt à terme	GRATUIT
1.2.4	Compte Epargne logement	NON DISPONIBLE
1.2.5	Plan Epargne logement	NON DISPONIBLE
1.2.6	Compte sur livret (Délivrance du livret d'épargne)	GRATUIT
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèques	GRATUIT
1.2.7.2	Compte d'Epargne	GRATUIT
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèques	GRATUIT
1.2.8.2	Compte d'Epargne	GRATUIT
1.2.9	Lettre de clôture juridique	GRATUIT
1.2.10	Attestation de clôture de compte	GRATUIT
1.2.11	Autres type de clôture de comptes	GRATUIT

### II-SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de compte	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB+3 max
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	0
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,1% Min 2000 pers physique
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	zéro pers physique
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	1,5% du découvert (min 5 000)
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	1,5% du découvert (min 5 000)
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Compte Epargne ordinaire (EXTRA) GRATUIT /Compte Epargne Spécial Compte Courant Particulier Ordinaires 1 000 si solde moyen supérieur à 25 000, si non 1 500
2.1.1.8	Arrêté de compte	GRATUIT
2.1.1.9	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	GRATUIT
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	N/A
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	N/A
2.1.1.12	Assurance automobile	N/A
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	GRATUIT
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	1 000/PAGE
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	1 000/PAGE
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	GRATUIT
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	GRATUIT
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	10 000
2.1.5.2	Attestation de non engagement	50 000
2.1.5.3	Autres types d'attestation bancaire	Pour visa 20 000 Pour inscription 20 000 Pour carte de séjour 20 000 Pour prêt immobilier 15 000 Pour capacité financière-Pers. Physiques 25 000 Pour domiciliation bancaire 10 000 Pour prise en charge 15 000 Pour Déductibilité Fiscale 15 000
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèce en compte	100
2.1.7	Frais pour procuration	GRATUIT
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	4% HT
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 000 000 et 4,5% pour solde minimum mensuel supérieur à 2 000 000
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	N/A
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,50%
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	selon les conditions du marché

## CONDITIONS DE BANQUE



2.1.8.6	Autres conditions créditrices	Prime de Fidélité : 1% HT l'an
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	GRATUIT
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	CHEQUE BARRE GRATUIT
2.2.1.1.2	Chèques non barrés vignette	TAXE DE 25 F PAR FEUILLET
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	200/feuille
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	5 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	5 000
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	N/A
2.2.1.2	Chèques de guichet	2 000
2.2.1.3	Certification de chèque	5 000
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	5 000
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	2 000 par feuille et 10 000 par chéquier
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	2 000 par feuille et 10 000 par chéquier
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	5 000
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou à l'insuffisance de provisions	5 000
2.2.1.9	Forfait chèque impayé -> Montant X FCFA (montant à préciser)	5 000
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	N/A
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	N/A
2.2.1.12	Autres types de chèques	N/A
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	N/A
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	GRATUIT
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	20 000
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	GRATUIT
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	GRATUIT
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du Client	GRATUIT
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	GRATUIT
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	GRATUIT
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	1 000
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	GRATUIT
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	GRATUIT
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD etc)	N/A
2.2.2.1.5	Carte prépayée	N/A
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichet Automatiques de Banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichet Automatiques de Banque (GAB) (pays X) hors Guichet Automatiques de Banque (GAB) (Banque X)	N/A
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichet Automatiques de Banque (GAB) hors pays X	N/A
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	N/A
2.2.2.1.5.6	Achat de Terminal de Paiement (TPE) pays X	N/A
2.2.2.1.5.7	Achat de Terminal de Paiement (TPE) et internet hors pays X	N/A
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de Banque	GRATUIT
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de Banque (GAB) et Terminaux de Paiement électronique (TPE)	GRATUIT
2.2.2.1.5.10	Remplacement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.11	Relevé de compte en ligne	N/A
2.2.2.1.5.12	Assistance clientèle par un opérateur banque X	GRATUIT
2.2.2.1.5.13	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	GRATUIT
2.2.2.4	Frais de reconnection de carte (sauf défectuosité)	GRATUIT
2.2.2.5	Reédition du code confidentiel	5 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	5 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	5 000
2.2.2.7.2	Par la Banque: usage abusif (particulier)	GRATUIT
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition /usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond)	N/A
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	GRATUIT
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Compte Courant : Frais de Gestion Carte GIM + Internet Banking + Frais de tenue de compte: 2 000 FCFA/mois.
2.2.2.13	Prestations Services Monétaires (consultation/édition de solde ; consultation /édition de solde d'historique)	GRATUIT
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du Client	GRATUIT
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors zone UEMOA	N/A
2.2.2.13.2	Services Accessibles via les Guichets Automatiques de Banque /Distributeurs automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	*Consultation /édition de solde dans la banque du client	GRATUIT
2.2.2.13.2.2	*Consultation /édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	200
2.2.2.13.2.3	*Consultation/édition d'historique de solde	GRATUIT
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	2 000
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	EURO : (Frais SWIFT: 15 000 /Cion de service: 1% (variable selon les conditions du marché)/Cion de transfert: 0.25%/ Cion de dossier: 10 000/Cion BCEAO : 0.6%) AUTRES DEVISES : (Frais SWIFT: 15 000 /Cours: cours du jour)/Cion de transfert: 0.25%/ Cion de dossier: 10 000/Cion BCEAO : 0.6%)
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	GRATUIT





# CONDITIONS DE BANQUE



2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	GRATUIT
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	GRATUIT
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	GRATUIT
2.2.3.1.7	Mise en place de virement Permanent Local ou autre	
2.2.3.1.7.1	*création de dossier	GRATUIT
2.2.3.1.7.2	*Exécution des opérations	GRATUIT sauf si virements interbancaires= 1 000/opération
2.2.3.1.8	Modification de virement permanent	GRATUIT
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 ≤ X ≤ 5 000 000 à 2% / X > 5 000 000 à 1%)
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de Prélèvement	
2.2.3.2.1.1	*création de dossier	GRATUIT
2.2.3.2.1.2	*Exécution de l'opération	GRATUIT sauf si virements interbancaires= 1 000/opération
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	GRATUIT
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	GRATUIT
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	GRATUIT
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support Métransmission)	GRATUIT
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	2 000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	2 000
<b>III-SERVICES BANCAIRES</b>		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	J
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J
3.1.4	Virement émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	J
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	GRATUIT
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèque de guichet	GRATUIT
3.2.3	Emission de chèque de banque en FCFA	5 000
3.2.4	Emission de chèque de banque en autres devises	N/A
3.2.5	Rejet de chèques	5 000
3.2.6	Demande d'opposition	2 000 par feuillet et 10 000 par chèque
3.2.7	Incident sur compte Avis à tiers détenteur (ATD), (Saisie-arêt)	
3.2.8	Protêt	
3.2.9	Frais de circularisation	10 000
3.2.10	Changement de signature	GRATUIT
3.2.11	Modification d'aptitude de compte	GRATUIT
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	GRATUIT
3.2.13	Changement de garde de titre	
3.2.14	Frais de nantissement	AU REEL
3.2.15	Frais de Saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	
3.2.16	Frais de reclassement	GRATUIT
<b>IV-SERVICES BANQUE À DISTANCE</b>		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	GRATUIT
4.2	Banque en ligne	GRATUIT
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	GRATUIT
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	N/A
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	N/A
4.6	Services SMS	GRATUIT
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts à la charge du client)	GRATUIT
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	PERSONNE PHYSIQUE (GRATUIT)
4.9	Transfert à partir d'une carte	N/A
<b>V-GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT</b>		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	5 000
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale	5 000
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	GRATUIT
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	N/A
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provisions	N/A
5.7	Certificat de non paiement	10 000
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	N/A
<b>VI-OPERATION DE CHANGE</b>		
6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	achat euro (gratuit)/vente euro (2%) / achat et vente usd et gbp (taux du jour)
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en EURO (commission à prévoir)	**Achat de TC'S EURO (Frais de dossier: 5000 /Frais de transfert: 3% /Coûts Boeao 0,6%) **Vente de TC'S (euro) (Frais de dossier: 10 000 /Coûts de change 4%)
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotees (commission à prévoir)	Achat de TC'S (usd) (Frais de dossier: 5000 /Frais de transfert: 3% /Coûts Boeao : 0,6% / Commissions de change :2%) Vente de TC'S (USD) (Frais de dossier: 10 000 /Coûts de change 4% /Coûts Boeao 0,6%)
6.4	Autres crédits à court terme (TBB+marge)	TBB+3 max
<b>VII-OPERATION DE CREDIT</b>		
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD+ Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
7.1.3	Facilités de caisse	TBB+3 MAX
7.1.4	Autres crédits à court terme	TBB+3 MAX
7.2	Crédits à l'habitat	

# CONDITIONS DE BANQUE



7.2.1	Moyen Terme (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
7.2.2	Long Terme (MTD+Marge)	TBB+3 MAX
7.3	Crédit Bail	
7.3.1	Mobilier	N/A
7.3.2	Immobilier	N/A
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	AU REEL
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	AU REEL
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	AU REEL
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	AU REEL
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	GRATUIT
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	1% FLAT
7.4.7	Frais d'état d'engagement	
7.4.8	Frais d'anticipation	3,5% FLAT DU MONTANT A REMBOURSER
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	AU REEL
7.4.10	Autres opérations de crédit	AU REEL
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	AU REEL
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	GRATUIT
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	GRATUIT
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	GRATUIT
7.4.15	autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	GRATUIT
7.4.16	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	GRATUIT
7.4.17	Commission d'engagement	PARTICULIER 1,5% MINIMUM 25 000
7.4.18	Frais et commissions d'escompte	(Cion encaissement TG: 3 000/Cion encaissement hors TG: 10 000/ Cion d'engagement et de bordereau 0,25% min 5 000/Frais de prorogation : 5 000/Frais d'impayé : 10 000/Avis de sort sur courrier : 3 000 / Port de lettre: au réel)
7.4.19	Cautions et avais	CAUTIONS (Frais de dossier : 0,5% Min 25 000)/Cion d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (3% Min 25 000) / Lettre de garantie pour absence de documents (Frais de dossier : 25 000) / Cion d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (2,5% Min 50 000)
<b>VIII-OPERATIONS AVEC L'ÉTRANGER</b>		
8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
8.1.1	Frais d'encaissement	20 000
8.1.1.1	Frais de manipulation	N/A
8.1.1.2	Frais port de lettre	25 000
8.1.1.3	Chèque libellé en devises commission de change en sus	N/A
8.1.1.4	Frais d'impayés	30 000
8.2	Chèques et effets gratuits recus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques recus par la compensation régionale	GRATUIT
8.2.2	Frais d'encaissement	GRATUIT
8.2.3	Frais de manipulation	GRATUIT
8.2.4	Frais de Swift	GRATUIT
8.2.5	Frais de port de lettre	GRATUIT
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	GRATUIT
8.2.7	Frais fixes d'impayés	GRATUIT
8.3	Emission d'un chèque de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	N/A
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	Cion de transfert (X <= 20 000 000 : 10 000 / X > 20 000 000 : 30 000) / Frais de RTGS 5 000
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT avec change en autres devises)	EURO : (Frais SWIFT: 15 000 / Cion de service: 1% (variable selon les conditions du marché) / Cion de transfert: 0,25% / Cion de dossier: 10 000 / Cion BCEAO : 0,6%) AUTRES DEVICES : (Frais SWIFT: 15 000 / Cours: cours du jour / Cion de transfert: 0,25% / Cion de dossier: 10 000 / Cion BCEAO : 0,6%)
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans change)	N/A
8.4.3	Retour de fonds transfert reçu non justifié Compliance ou sur demande du bénéficiaire DBT	Frais de Retour = 10 000 - Frais Swift = 15 000
<b>IX-AUTRES SERVICES</b>		
9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	5 000
9.1.2	30 à 60 jours	5 000
9.1.3	60 à 90 jours	5 000
9.1.4	Plus d'un an	7 500
9.1.5	Supplément par photocopie	N/A
9.2	Boîte à lettres	N/A
9.3	Location de coffre fort	N/A
9.4	Frais de reproduction de clé	N/A
9.5	Demande de renseignement sur client	GRATUIT
9.6	Demande de renseignements financiers	GRATUIT
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux Comptes)	10 000
9.8	Abonnement mensuel au site internet	GRATUIT
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	AU REEL
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	AU REEL
9.9.3	Frais annuel de tenue de compte	GRATUIT
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	N/A
9.11	Frais relatif saisie-arrêt / avis à tiers détenteur ou opposition administrative	
9.11.1	*Lettre d'avertissement	N/A
9.11.2	*Lettre d'injonction	N/A
9.12	Attestation d'avoirs	GRATUIT
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	GRATUIT
9.14	Autres types de services	GRATUIT

# CONDITIONS DE BANQUE



## B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	GRATUIT
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	GRATUIT
1.1.1.3	Compte courant	GRATUIT
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	GRATUIT
1.1.1.5	Autres types de comptes	GRATUIT
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	GRATUIT
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	GRATUIT
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	GRATUIT
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	GRATUIT
1.2.4	Lettre de clôture juridique	GRATUIT
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	GRATUIT
<b>II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE</b>		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB+3 max
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0.15% Min 10 000 pour les grandes entreprises et 5 000 pour les autres.
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0.025% Min 10 000 pour les grandes entreprises et 5 000 pour les autres.
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	1,5% du découvert (min 5 000)
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	1,5% du découvert (min 5 000)
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	ONG, association charitable, organisation religieuse, Micro entreprise 2 000 si solde moyen supérieur à 100 000 si non 3 500 PME/PML Grande Entreprise 3 500 si solde moyen supérieur à 2 500 000 si non 5 000
2.1.1.7	Arrêté de compte	GRATUIT
2.1.2	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	GRATUIT
2.1.2.1	Relevés de compte	GRATUIT
2.1.2.2	Mensuel	GRATUIT
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	1 000/PAGE
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	1 000/PAGE
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	10 000
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	50 000
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires	Pour visa 20 000 Pour inscription 20 000 Pour carte de séjour 20 000 Pour prêt immobilier 15 000 Pour capacité financière-Pers. Morales (sauf Grandes Entreprises) 50 000 Pour capacité financière-Grandes Entreprises 1% min 100 000 Pour domiciliation bancaire 10 000 Pour prise en charge 15 000 Pour Déductibilité Fiscale 15 000
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.5	Frais pour probation	GRATUIT
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	3,5% pour solde minimum mensuel entre 500 000 et 2 000 000 et 4.5% pour solde minimum mensuel supérieur à 2 000 000
2.1.6.2	Autres dépôts	selon les conditions du marché
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	selon les conditions du marché
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Prime de Fidélité : 1% HT l'an
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chèque	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	CHEQUE BARRE GRATUIT
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	200/feuille
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	5 000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	5 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	N/A
2.2.1.2	Certification de chèque	5 000
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	5 000
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	2 000 par feuille et 10 000 par chèque
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	2 000 par feuille et 10 000 par chèque
2.2.1.6	Frais de destruction de chèque	5 000
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	5 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé-à montant X FCFA (montant à préciser)	5 000
2.2.1.9	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)	N/A
2.2.1.10	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)	N/A
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	N/A
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	N/A
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	GRATUIT
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	20 000
2.2.2	Cartes bancaires	N/A
2.2.2.1	Renouvellement/Calibration annuelle	N/A
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	N/A

# CONDITIONS DE BANQUE



2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	N/A
2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	N/A
2.2.2.1.3	Consultation de solde	N/A
2.2.2.1.4	Mini relevé	N/A
2.2.2.1.5	Frais de gestion mensuels	N/A
2.2.2.1.6	Frais annuels	N/A
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	N/A
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	N/A
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	N/A
2.2.2.5	Rédaction du code confidentiel	N/A
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	N/A
2.2.2.7	Opposition carte	N/A
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	N/A
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	N/A
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	N/A
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	GRATUIT
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	N/A
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde : consultation/édition de solde d'historique)	N/A
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	N/A
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	N/A
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	N/A
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	N/A
2.2.2.13.2	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	N/A
2.2.2.13.2.1	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	N/A
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition de solde dans la banque du client	N/A
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	N/A
2.2.2.14	Paiements	N/A
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	N/A
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	N/A
2.2.3	Virements et Prélèvements	N/A
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	GRATUIT
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	GRATUIT
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	2 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	GRATUIT
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou outre	
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	GRATUIT
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	GRATUIT sauf si virements interbancaires= 1 000/opération
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	GRATUIT
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Client Diamond Bank (GRATUIT) / Non Client Diamond Bank (X < 1 000 000 à 2,5% / 1 000 000 < X < 5 000 000 à 2% / X > 5 000 000 à 1%)
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	GRATUIT
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	GRATUIT sauf si virements interbancaires= 1 000/opération
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	GRATUIT
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	GRATUIT
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	GRATUIT
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	GRATUIT
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	GRATUIT
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	2 000
2.2.3.3	Effets de commerce	2 000
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	GRATUIT
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	encaissement TG 5 000 encaissement Hors TG 10 000
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	0,25% min 5 000
2.2.3.3.4	Commission d'endos	GRATUIT
2.2.3.3.5	Intérêt	TBB + 5 Max
2.2.3.3.6	Port de lettre	25 000
2.2.3.3.7	Frais fax	encaissement TG 3 000 encaissement Hors TG 10 000
2.2.3.3.8	Frais de protêt	10 000
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	ENCAISSEMENT HORS TG 10 000 / ENCAISSEMENT TG 5 000
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	N/A
<b>III - SERVICES BANCAIRES</b>		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	J
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	J
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	GRATUIT
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	GRATUIT
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	5 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	N/A
3.2.5	Rejet de chèque	5 000

# CONDITIONS DE BANQUE



3.2.6	Demande d'opposition	2 000 par feuillet et 10 000 par chèque																		
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	25 000																		
3.2.8	Protêt	5 000																		
3.2.9	Frais de circularisation	10 000																		
3.2.10	Changement de signature	GRATUIT																		
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	GRATUIT																		
3.2.12	Changement d'adresse	GRATUIT																		
3.2.13	Changement de garde de titre	N/A																		
3.2.14	Frais de nonissement	AU REEL																		
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	25 000																		
3.2.16	Frais de reclassement	GRATUIT																		
3.2.17	Autres types de services bancaires	-																		
<b>IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE</b>																				
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	GRATUIT																		
4.2	Banque en ligne	GRATUIT																		
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	GRATUIT																		
4.4	Services SMS	GRATUIT																		
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	GRATUIT																		
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	GRATUIT																		
4.7	Autres types de services banque à distance	GRATUIT																		
<b>V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT</b>																				
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	5 000																		
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	5 000																		
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	GRATUIT																		
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	N/A																		
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000																		
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	5 000																		
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	N/A																		
5.8	Certificat de non-paiement	10 000																		
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	N/A																		
<b>VI - OPÉRATIONS SUR TITRES</b>																				
6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	N/A																		
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	N/A																		
6.3	Épargne salariale (Plan Épargne Entreprise)	N/A																		
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	GRATUIT																		
6.5	Relevé mensuel	N/A																		
6.6	Relevé de titres à la demande	N/A																		
6.7	Autres types d'opérations sur titres	N/A																		
<b>VII - OPÉRATIONS DE CHANGE</b>																				
7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	ACHAT EURO (GRATUIT) VENTE EURO (2%) / ACHAT ET VENTE USD ET GBP (TAUX DU JOUR)																		
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A																		
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A																		
7.4	Autres types d'opération de change	N/A																		
<b>VIII - OPÉRATIONS DE CREDIT</b>																				
8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB (1) + Marge)																			
8.1.1	Découvert en compte - convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB+3 MAX																		
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+3 MAX																		
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+3 MAX																		
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+3 MAX																		
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	TBB+3 MAX																		
8.1.6	Crédit-bail																			
8.1.6.1	Mobilier	N/A																		
8.1.6.2	Immobilier	N/A																		
8.1.7	Financement en devises	N/A																		
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A																		
8.1.9	Autres financements en devises	N/A																		
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Taux</th> <th>TBB+5 Max</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nbre de jours minimum</td> <td>15 Jours</td> </tr> <tr> <td>Clon encaissement TG</td> <td>3 000</td> </tr> <tr> <td>Clon encaissement Hors TG</td> <td>10 000</td> </tr> <tr> <td>Clon d'engagement et de bordereau</td> <td>0.25% min 5 000</td> </tr> <tr> <td>Frais de prorogation</td> <td>5 000</td> </tr> <tr> <td>Frais d'impayé</td> <td>10 000</td> </tr> <tr> <td>Avis de sort</td> <td>3 000</td> </tr> <tr> <td>Port de lettre (Effet Hors TG)</td> <td>Au réel</td> </tr> </tbody> </table>	Taux	TBB+5 Max	Nbre de jours minimum	15 Jours	Clon encaissement TG	3 000	Clon encaissement Hors TG	10 000	Clon d'engagement et de bordereau	0.25% min 5 000	Frais de prorogation	5 000	Frais d'impayé	10 000	Avis de sort	3 000	Port de lettre (Effet Hors TG)	Au réel
Taux	TBB+5 Max																			
Nbre de jours minimum	15 Jours																			
Clon encaissement TG	3 000																			
Clon encaissement Hors TG	10 000																			
Clon d'engagement et de bordereau	0.25% min 5 000																			
Frais de prorogation	5 000																			
Frais d'impayé	10 000																			
Avis de sort	3 000																			
Port de lettre (Effet Hors TG)	Au réel																			
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	TBB+3 MAX																		
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	N/A																		
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	N/A																		
8.2	Crédits par signature																			
8.2.1	Caution sur marches	Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (3% Min 25 000)																		
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (3% Min 25 000)																		
8.2.3	Aval de traites	Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (3% Min 25 000)																		
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits																			
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	AU REEL																		
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	GRATUIT																		
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	GRATUIT																		
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	GRATUIT																		
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	GRATUIT																		
8.3.6	Demande de décompte	GRATUIT																		

# CONDITIONS DE BANQUE



8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	GRATUIT
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	GRATUIT
8.3.9	Commission d'engagement	PERSONNE MORALE 1,5% MINIMUM 50 000
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	1,5% Montant du crédit
8.3.9.1	Frais et commissions d'escompte	(Clon encaissement TG: 3 000/Clon encaissement hors TG: 10 000/ Clon d'engagement et de bordereau 0,25% min 5 000/Frais de prorogation : 5 000/Frais d'impayé : 10 000/ Avis de sort sur courrier : 3 000 / Port de lettre au réel)
8.3.9.2	Cautions et avals	CAUTIONS (Frais de dossier (0,5% Min 25 000)/Clon d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (3% Min 25 000)) / Lettre de garantie pour absence de documents (Frais de dossier (25 000)/ Clon d'engagement mini 1 trimestre civil indivisible (2,5% Min 50 000))
Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle		
<b>IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER</b>		
9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	N/A
9.1.1.2	Commission d'encaissement	20 000
9.1.1.3	Frais d'envoi	25 000
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	10 000
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	30 000
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	3 000
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	GRATUIT
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	20 000
9.1.2.3	Frais d'envoi	25 000
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	3 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	GRATUIT
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	N/A
9.2.1.2	Commission de transfert	N/A
9.2.1.3	Taxe	N/A
9.2.1.4	Frais swift	N/A
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	N/A
9.2.2.2	Taxe	N/A
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2.4	Frais swift	N/A
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	N/A
9.3	Encaissement chèques et effets libérés reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	GRATUIT
9.3.2	Frais d'encaissement	20 000
9.3.3	Frais de manipulation	N/A
9.3.4	Frais de Swift	3 000
9.3.5	Frais de port de lettre	25 000
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	N/A
9.3.7	Frais fixe d'impayés	30 000
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	Clon de transfert (X <= 20 000 000 : 10 000 / X > 20 000 000 : 30 000) / Frais de RTGS 5 000
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT avec change en autres devises)	EURO : (Frais SWIFT: 15 000 / Clon de service: 1% (variable selon les conditions du marché) / Clon de transfert: 0,25% / Clon de dossier: 10 000 / Clon BCEAO : 0,6%) AUTRES DEVISES : (Frais SWIFT: 15 000 / Cours: cours du jour / Clon de transfert: 0,25% / Clon de dossier: 10 000 / Clon BCEAO : 0,6%)
9.4.2	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans change)	N/A
9.4.3	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT avec change en autres devises)	EURO : (Frais SWIFT: 15 000 / Clon de service: 1% (variable selon les conditions du marché) / Clon de transfert: 0,25% / Clon de dossier: 10 000 / Clon BCEAO : 0,6%) AUTRES DEVISES : (Frais SWIFT: 15 000 / Cours: cours du jour / Clon de transfert: 0,25% / Clon de dossier: 10 000 / Clon BCEAO : 0,6%)
9.4.4	Virement hors UEMOA (transfert SWIFT sans change)	N/A
9.4.5	Autres types de transferts	N/A
9.5	Opérations documentaires	

## CONDITIONS DE BANQUE



Remise documentaire import			
9.5.1	A VUE	Frais de dossier	15 000
		Commission documentaire	12 000
		Commission de transfert	Cdt normales de transfert
		Frais de relance / SWIFT	15 000
		Frais de transmission à un confrère	25 000
		DHL pour transmission à un confrère	25 000
		Frais de relâche franco	25 000
	PAR ACCEPTATION	Frais de dossier	15 000
		Commission d'acceptation/ par effet	10 000
		Commission de prorogation	20 000
		Frais impayés	50 000
		Frais SWIFT pour impayés	15 000
		Commission documentaire	12 000
		Commission de transfert	Cdt normales de transfert
9.5.2	Ouverture	Frais de dossier	15 000
		DHL	25 000
		Frais de relance	20 000
		Commission documentaire	12 000
		Port de lettre (Port de lettre)	GRATUIT
		Frais annulation	30 000
		Frais d'impayés sur remise	50 000
	Encasement	Euro	GRATUIT
		Autres devises (Commissions de change)	Cours du Jour
		Commission de négociation	0
		Commission de dossier	10 000
		Frais de SWIFT	15 000
		Confirmation	Au réel
		Frais de relance / SWIFT	15 000
9.5.3	Crédit documentaire import	Frais de transmission à un confrère	25 000
		Commission d'ouverture / engagement	Taux/ trim 0,625% Min 25 000
		Commission d'utilisation	0,25% flat Min 25 000
		Commission de service(Achat EURO)	1% (variable en fonction du marché)
9.5.4	Ouverture de credoc	Commission de change autres devises	Cours du Jour
		Frais SWIFT	15 000
		Commission de confirmation	Taux/trim 0,25% Min 15 000
		Commission d'acceptation	Taux/trim 1,5% Min 15 000
9.5.5	Utilisation du credoc	Modifications	Montant et/ou validité Cdt ouverture
		Autres modifications	20 000
		Commission utilisation	0,25% flat Min 15 000
		DHL	25 000
9.5.6	Modification du credoc	Port de lettre (Port de lettre)	GRATUIT
		SWIFT	15 000
		Commission de change	0
		Frais d'annulation	30 000
9.5.7	Crédit documentaire export	Commission de confirmation	Taux/trim 0,25% Min 15 000
		Commission de notification	0,1% Min 10 000
		Commission de dossier	15 000
		Commission de préavis d'ouverture (ou de transmission)	GRATUIT
		Autres modifications	30 000
		Modification sur Montant et/ou validité	Frais swift 15 000 Taux/trim 0,45% Min 25 000
		Commission de service	15 000
		Commission de change autres devises	Cours du Jour
		Commission de service(Achat EURO)	1% (variable en fonction du marché)
		Commission d'utilisation	0,25% flat Min 25 000
9.5.8	Domiciliation exportation et importation	GRATUIT	
		même conditions que les crédits documentaires	
9.5.9	Lettre de crédit	même conditions que les crédits documentaires	

## PUBLICATION SEMESTRIELLE DES MEILLEURS TAUX OFFERTS A LA CLIENTELE AU 30 JUI 2016

ETABLISSEMENT	Conditions débitrices applicables au 1er Semestre 2016		Taux des dépôts à terme hors épargne réglementée appliqués le trimestre écoulé		Taux d'épargne contractuelle appliqué le trimestre écoulé
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Taux
DIAMOND BANK SA SUCCURSALE DU TOGO	6%	14%	3,50%	6,8%	4,50%

\*Selon l'article 32 de la décision de mise en œuvre de la politique de monnaie de crédit

\*Conditions applicables hors taxe au 11 Juillet 2016

## INDEPENDENCE DAY OF LIBERIA

## President Faure Gnassingbé congratulates Ellen Johnson Sirleaf

The President of Republic, Faure Essozimna Gnassingbé sent a congratulatory message to his fellow Head of State, Ellen Johnson Sirleaf whose country, Liberia, celebrated its Independence Day.

On behalf of Togo people, the Government and himself, the President of Republic said to have grasped this opportunity to rejoice at the existing excellent friendly and coo-

peration relations between the two countries. He wished that this solidarity and cooperation bonds be reinforced and diversified for the welfare of the two peoples. He reiterated his wish for good health and happiness for President Ellen Johnson Sirleaf and her family as well as continuous prosperity for her people.

Godwin Kotè  
AGUETON

## NATIONAL ASSEMBLY

## MPs authorize Togo's adhesion to international protocols on fight against illegal fishing

The Speaker of the National Assembly, Hon. Dama Dramani opened the 1st sitting of this year's 2nd extraordinary session last Tuesday. On the occasion, the Members of Parliament (MPs) authorized Togo's adhesion to two international protocols on the fight against illegal fishing and unlawful acts against the safety of maritime navigation.

The 1st meeting of the 2nd extraordinary session in 2016 was opened last 26th July by the Head of the Law-making Body, Hon. Dama Dramani. The meeting was chaired by the Third Vice-Speaker of Parliament, Hon. Patricia Dagban-Zonvidé in the presence of the Minister of Agriculture, Animal Husbandry and Water, Col. Ouro-Koura Agadazi and his colleague in charge of Infrastructures and Transports, Mr. Ninsao Gnofam.

The first bill is related

to the Protocol on Illegal Fishing signed in Rome, Italy on 22nd November 2009. The second bill concerns the Convention for the Suppression of Unlawful Acts against the Safety of Maritime Navigation signed in London, England on 14th October 2005.

In fact, fishing activities are regulated to protect biodiversity, the environment and water resources. Therefore, the two bills were passed unanimously to allow Togo to comply with the

international standards like the other countries. The goal is to prevent and eliminating illegal fishing, and intensify the fight against unlawful acts, including terrorist attacks in conformity with the requirements of the International Maritime Organization (IMO).

In his opening address, Hon. Dramani stated: "The moment Togo is preparing to host next October a High-Level Summit on Maritime Safety and Security, our country's adhesion to these legal

instruments displays its determination to fight the scourges relating to maritime navigation in concert with the other nations of the world". He then reaffirmed Togo's commitment to peace and security worldwide as well as the protection of the environment and the natural resources.

After the unanimous vote, Hon. Patricia Dagban-Zonvidé noted that unlawful acts against maritime safety are harmful to human lives, freedom and security. For her, the issue is important, for Togo is beset by maritime piracy.

In their speeches, both Ministers Agadazi and Gnofam reaffirmed Togo's strong will to crack down illegal fishing that causes great losses in the world.

Célestine Tanty  
AGBONON

## ERADICATION OF RIVER BLINDNESS

## Local committee held meeting with international experts

The committee for the elimination of river blindness held a meeting extended to international experts in the field to explore new directions for

the fight. The Ibis Lomé-centre Hotel hosted this three-day meeting. The objective is to eradicate the river blindness in Togo by the year 2020.

The onchocerciasis, the technical term for river blindness, a tropical skin disease caused by a parasitic filarial worm transmitted to human being

by the bite of blackflies which breed in fast-flowing rivers. The larvae migrate in the eye and cause blindness.

Great efforts have been

done to eradicate the disease in many countries, including Togo, but there remain some areas to give it a deadly blow.

(G. K. A.)

DU 16 AU 30 JUILLET

DES PRIX MIS EN LUMIÈRE

LES BONS PLANS LUMINAIRE !

APPLIQUE À PARTIR DE 4 500 FCFA

WWW.GROUPEBATIMAT.COM  
TÉL : 22 21 57 63 / 22 21 50 48

C.C.T | Bâtimat  
TOUT POUR LA MAISON, DU SOL AU PLAFOND

### COMITE DE COORDINATION POUR LES FILIERES CAFE ET CACAO

#### COMMUNIQUE

Le Président du Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao communique :

Les opérateurs économiques qui désirent participer à la commercialisation du café et du cacao pendant la campagne 2016-2017 sont informés que les formalités d'enregistrement se dérouleront **du lundi 18 juillet au vendredi 02 septembre 2016, délai de rigueur.**

**Pièces à fournir :**

1. Formulaire d'enregistrement à retirer au Secrétariat du Comité de Coordination ;
2. Photocopie légalisée de la carte unique d'opérateur en cours de validité ;
3. Quitus fiscal original du deuxième trimestre 2016, délivré par le Commissariat des Impôts ;
4. Reçu de paiement du droit d'enregistrement, délivré par le Comité de Coordination ;
5. Attestation des moyens d'exercice de la profession, délivrée par la Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) ;
6. Quitus délivré par le Conseil des Exportateurs de Café et de Cacao (CECC) ;
7. Liste des acheteurs de produits ;
8. Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du gérant ;
9. Deux (2) photos d'identité du gérant ;
10. Formulaire d'engagement sur l'honneur à retirer au Secrétariat du Comité de Coordination.

En plus des pièces mentionnées ci-dessus, le renouvellement d'enregistrement pour les anciens opérateurs est subordonné à la fourniture des statistiques des collectes, des exportations et des stocks de la campagne 2015-2016.

Pour tout renseignement, s'adresser au **Secrétariat Administratif du Comité de Coordination, sis dans l'enceinte de la Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) en face de la Direction Générale du Port Autonome de Lomé, téléphone : 22 27 09 45.**

**N.B. :** - Le droit d'enregistrement n'est pas remboursable en cas de désistement ;  
- Le quitus fiscal doit être demandé aux Impôts pour le motif d'enregistrement pour l'exportation de café et de cacao.

Lomé, le 18 juillet 2016

Le Vice-Président

**KONLANI Kombate Dindioque**



UNIVERSITE DE LOME

PRESIDENCE  
SECRETARIAT GENERAL

## COMMUNIQUE

Le président de l'Université de Lomé communique :

Un concours est organisé par l'Université de Lomé en vue du recrutement d'étudiants pour l'IUT de Gestion dans le cadre du système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat 2<sup>e</sup> partie des séries C, D, G2 & G3 ou de tout diplôme équivalent.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription (100 francs CFA) à retirer au Secrétariat de l'IUT ;
- Un extrait de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat 1<sup>re</sup> partie ;
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat 2<sup>e</sup> partie ;
- Deux (02) photos d'identité ;

- Une quittance de droit de participation au concours d'un montant de **sept mille (7000) francs CFA** délivrée par la comptabilité de l'IUT de Gestion.

Le dossier de candidature ainsi constitué doit être déposé du 25 juillet au 10 août 2016 au plus tard, au secrétariat de l'IUT de Gestion (Campus Universitaire) - LOME.

Le concours comportera :

- Une épreuve de présélection basée sur l'analyse des dossiers ;
- Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première épreuve seront convoqués pour les tests psychotechniques et de culture générale qui se dérouleront **à partir du 18 août 2016 à 07 heures.**

L'accès aux salles d'examen est soumis à la présentation d'une carte d'identité valide.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **Secrétariat de l'IUT de Gestion (Campus Universitaire) 01 BP 1515 Lomé 1 - Togo, Tél. : 22 25 88 11 ; Téléx : 5858 UB TG, Fax : 22 21 85 95.**

Lomé, le 18 juillet 2016

P. le Président et p.i.  
Le Vice-Président,  
**Professeur Komlan BATAWILA**

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

UNIVERSITE DE LOME

PRESIDENCE  
SECRETARIAT GENERAL

## COMMUNIQUE

Le président de l'Université de Lomé communique :

Un concours est organisé par l'Université de Lomé en vue du recrutement d'étudiants pour l'Ecole Supérieure de Secrétariat de Direction (ESSD) au titre de l'année académique 2016-2017.

L'école prépare des Assistants Administratifs à la licence professionnelle en six semestres dans les spécialités suivantes :

- **Entreprises et Administration ;**
- **Juridique.**

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat deuxième partie (BAC II) toutes séries confondues.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une demande manuscrite adressée à la Directrice de l'ESSD ;
2. Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
3. Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
4. Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat première partie (BAC I) ou les relevés de notes de la classe de première pour ceux qui n'ont pas passé le baccalauréat première partie ;
5. Une copie légalisée du relevé de notes du Baccalauréat deuxième partie (BAC II) ;
6. Une copie légalisée du Diplôme Universitaire (pour les étudiants) ;
7. Les attestations justifiant les occupations durant les années écoulées depuis l'obtention du baccalauréat 2<sup>e</sup> partie si celui-ci ne date pas de 2015 ;
8. Une quittance de droit d'étude de dossier d'un montant de **sept mille (7 000) francs CFA** délivrée par la comptabilité de l'ESSD, sise sur le Campus Universitaire.

**N.B. : L'absence de l'une des pièces susmentionnées entraîne automatiquement le rejet du dossier.**

**La légalisation peut comporter la mention : « exclusivement valable pour dossier scolaire ».**

Le dossier de candidature ainsi constitué doit être déposé tous les jours ouvrables du **lundi 25 juillet au vendredi 12 août 2016 de 08 heures à 14 heures** au secrétariat de ladite Ecole.

Le concours comportera :

- Une épreuve de présélection basée sur l'analyse des dossiers ;
- Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première épreuve seront convoqués **le mercredi 17 août 2016 à 07 h** précises pour passer un examen écrit comportant les tests psychotechniques et le Français.

L'accès à la salle d'examen est soumis à la présentation d'une carte d'identité valide. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **Secrétariat de l'ESSD (Campus Universitaire) 1 B.P. : 1515 Lomé 1 - TOGO, Tél. : 22 25 66 10.**

Lomé, le 18 juillet 2016

P. le Président et p.i.  
Le Vice-Président,  
**Professeur Komlan BATAWILA**

## PEACE CORPS TOGO- REQUEST FOR PROPOSALS

### Review of Electrical and IT Networks Installation- **REVISED**

Peace Corps Togo headquartered in Lomé is seeking to review its Electrical and IT Networks Installation to ensure that it meets its operational requirement and international standards.

Prospective entities must be legal and eligible (all copies of legal documents must be attached to the tender) and have the capabilities and the experience to meet all the requirements stated in this Invitation to Tender. Each entity may submit for 1 (one) or the 2 (two) lots. The instructions set forth in this Invitation to Tender may not be changed by any entity other than Peace Corps-Togo.

This revised version of invitation to tender is made public on **July 28th 2016**, in Local newspapers.

Interested parties shall indicate their intention to submit a tender by **August 5th 2016 at 9 am latest in order to receive the full version of the invitation to tender** before conducting a site survey. The communication shall be sent to : **procurementTG@peacecorps.gov**

**N.B. : Any further communications will be sent solely to companies that have manifested their interest to participate in this process.**

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU TOGO

### AVIS AUX CHARGEURS, EXPEDITEURS / TRANSITAIRES, CONSIGNATAIRES INTERESSES PAR LE TRAFIC MARITIME A DESTINATION DU TOGO

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT) rappelle à tous les importateurs de marchandises que les formalités d'acquisition du Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) doivent être effectuées par l'expéditeur de la marchandise ou son mandataire auprès de **ANTASER AFRIQUE, tél. : + 32 3 827 07 00, fax : + 32 3 827 06 00** et **courriel : ctnantaserafrique@antaser.com** ou de ses **agents régionaux.**

Le CNCT invite ainsi les importateurs à exiger des expéditeurs de marchandises l'acquisition de ce document avant l'arrivée du navire à Lomé et à obtenir également d'eux, avant toute opération de dédouanement, une copie du BESC (preuve que la procédure a été suivie jusqu'à son terme).

Comptant sur votre parfaite compréhension, le CNCT vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de sa considération distinguée.

**CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU TOGO**

MINISTRE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CABINET  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES EXAMENS, CONCOURS ET  
CERTIFICATIONS  
N° 713/METFP/CAB/SG/DECC

## COMMUNIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

Le Ministre Délégué Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle communique :

Un concours d'entrée en 1<sup>er</sup> année des **CAP-INDUSTRIELS**, des **CAP-ARTS MENAGERS** et du **CAP-AGROPASTORAL** aura lieu le **mercredi 10 août 2016 à partir de 07 heures** dans les centres officiels ci-après désignés.

Ce concours est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles du **niveau de fin de la classe de cinquième**, désireux de poursuivre leurs études dans un Collège d'Enseignement Technique (CET), dans un Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP), dans un Centre de Formation Technique et Professionnelle (CFTP) ou dans le cycle court d'un Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP).

Les établissements et les sections dans lesquels les candidats peuvent faire acte de candidature sont les suivants :

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) DE LOME**

- Chaudronnerie
- Electricité d'équipement
- Mécanique d'entretien

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) DE SOKODE**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Mécanique générale
- Menuiserie

**CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) MARITIME**

- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Menuiserie

**CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) DE KPALIME**

- Electricité automobile
- Maçonnerie
- Mécanique automobile
- Mécanique d'entretien
- Menuiserie

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) D'ATAKPAME**

- Carrosserie automobile

- Maçonnerie  
- Mécanique automobile  
- Menuiserie  
**CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) DE KARA**

- Carrosserie automobile  
- Mécanique automobile  
**COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE PYA**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie
- Menuiserie
- Plomberie sanitaire

**COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CET) DE KANDE**

- Maçonnerie
- Menuiserie
- Plomberie sanitaire

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (LETP) DE MANGO**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie
- Menuiserie
- Plomberie sanitaire

**CENTRE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CRETFP) DE DAPAONG**

- Carrosserie automobile
- Chaudronnerie
- Electricité d'équipement
- Mécanique automobile

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE GAME**

- Agropastoral
- Arts ménagers
- Carrosserie automobile
- Chaudronnerie
- Electricité d'équipement
- Mécanique automobile

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE TCHAMBA**

- Agropastoral
- Arts ménagers
- Maçonnerie

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE SODO**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie
- Menuiserie
- Mécanique automobile

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE BASSAR**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE BAFILO**

- Electricité d'équipement

- Maçonnerie  
**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE PAGOUDA**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE GANDO**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE KEVE**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE KPELE GOVIE**

- Electricité d'équipement
- Maçonnerie

**CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE (CFTP) DE NOTSE**

- Menuiserie
- Maçonnerie

**Les épreuves du concours sont les suivantes :**

- Composition française 2 h Coeff. 1
- Mathématiques 2 h Coeff. 1
- Sciences physiques 2 h Coeff. 1
- Anglais 2 h Coeff. 1

**Le dossier de candidature comprend :**

- Une demande manuscrite précisant la section et l'établissement choisis ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
- Une attestation de fin de classe de cinquième des Collèges d'Enseignement Général (CEG) ;
- Une quittance de **500 F CFA** délivrée par le service ayant enregistré le dossier.

Les demandes d'inscription sont reçues à partir du **mercredi 27 juillet 2016**, dans l'établissement choisi par le candidat.

La date de clôture des inscriptions est fixée impérativement au **jeudi 4 août 2016 à 17 h 30 mn**.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction des Examens, Concours et Certifications à Lomé, ou au secrétariat d'un Collège d'Enseignement Technique (CET), d'un Centre de Formation Technique et Professionnelle (CFTP), d'un Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) ou d'un Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP).

Fait à Lomé, le 26 juillet 2016

Georges Kwawu AÏDAM

MINISTRE CHARGE DE  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
CABINET  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE TECHNIQUE  
N° 696/2016/MDETFP/CAB/SG/DEST

## COMMUNIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

Le Ministre Délégué Chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle communique :

L'entrée en classe de seconde est ouverte aux jeunes garçons et jeunes filles titulaires du BEPC âgés de moins de 20 ans et soumise à une étude de dossier. Les demandes sont enregistrées à partir du **lundi 1<sup>er</sup> août 2016** dans les filières et les établissements d'accueil suivants :

### Etablissements et Centres :

- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Lomé : **G1, G2, G3, E, F1, F2, F3, F4 et Ti/1** ;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Attiéguou : **G1, G2, G3 et F4** ;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Atakpamé : **G2 et G3** ;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Sokodé : **G2, F1, F2, F3 et F4** ;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Kanté : **G1, G2, G3 et F4** ;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel (LETP) Mango : **G1, G2, G3 et F4** ;
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel d'Aného Glidji : **BT électrotechnique et maintenance informatique** ;
- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Kpalimé : **G1, G2 et G3** ;
- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation

Professionnelle (CRETFP) de Kara : **G1, et G2** ;

- Centre Régional d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (CRETFP) de Dapaong : **G1, G2, G3 et F3** ;

### Le dossier de demande devra comprendre :

- ☞ Une notice d'inscription à retirer auprès des établissements ;
- ☞ Une demande manuscrite précisant l'établissement choisi et la série ;
- ☞ Une copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- ☞ Une copie légalisée du relevé de notes du BEPC ;
- ☞ Les bulletins de la classe de 3<sup>e</sup> ;
- ☞ Une attestation de scolarité ;
- ☞ Une quittance de 1.000 F CFA délivrée par le comptable de l'établissement ayant enregistré le dossier.

La date limite de dépôt des dossiers dans les établissements et Centres d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, **est fixée au vendredi 02 septembre 2016 à 17 h 30**.

Les résultats des études des dossiers seront affichés après traitement dans les établissements et centres sollicités.

**N.B. : Les dossiers sont déposés directement dans les établissements susmentionnés sur toute l'étendue du territoire.**

Fait à Lomé, le 22 juillet 2016

Le Ministre  
**Georges Kwawu AÏDAM**



# CONCOURS DE BOURSES



-  **BTS**
-  **LICENCE**
-  **MASTER**

*Diplômes reconnus par l'Etat / Diplômes accrédités par le CAMES / Diplômes français*

L'École Supérieure de Gestion, d'Informatique et des Sciences (ESGIS) porte à la connaissance des étudiant(e)s qu'elle organise, au titre de l'année académique 2016 - 2017, un concours de bourses d'étude à tous les niveaux (du BAC+1 au BAC + 5).

- La date du concours est fixée au **samedi 06 août 2016 à 9 h** pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années et à **15 h 00** pour les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années.
- **Lieu : ESGIS OCAM et ESGIS AVEDJI.**

Les épreuves porteront sur les matières suivantes : **FRANÇAIS, ANGLAIS et TESTS PSYCHOTECHNIQUES.**

Les dossiers sont reçus tous les jours aux secrétariats ESGIS.

Pour tout renseignement,  
Contacter : 22 20 12 93 / 98 98 78 78

*ESGIS, c'est 22 ans d'expérience au service de l'excellence !*

MINISTRE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CABINET  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES EXAMENS, CONCOURS ET  
CERTIFICATIONS  
N° 712/METFP/CAB/SG/DECC

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

## COMMUNIQUE

Le Ministre délégué Chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle communique :

Un concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année du Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal (CEAA) de Kpalimé aura lieu le **mercredi 10 août 2016 à partir de 07 heures.**

Ce concours est ouvert aux jeunes gens et jeunes filles du niveau de fin de la classe de **cinquième**, désireux de poursuivre leurs études au Collège d'Enseignement Artistique et Artisanal (CEAA) de Kpalimé en vue de la préparation d'un **CAP Artistique et Artisanal.**

Ils peuvent faire acte de candidature dans les différentes sections suivantes :

- **Batik**
- **Céramique**
- **Macramé**
- **Sculpture**
- **Coiffure esthétique**
- **Couture**

Les épreuves dudit concours sont les suivantes :

- **Composition française** 2 h Coef. 1
- **Mathématiques** 2 h Coef. 1
- **Dessin** 2 h Coef. 2

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande manuscrite précisant la section choisie ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- Une attestation de fin de classe de 5<sup>e</sup>, des Collèges d'Enseignement Général (CEG) ;
- Une quittance de **500 F CFA** délivrée par le service ayant enregistré le dossier.

Les demandes d'inscription sont reçues à partir du **mercredi 27 juillet 2016** au collège d'enseignement artistique et artisanal de Kpalimé,

La date de clôture des inscriptions est fixée au **jeudi 4 août 2016 à 17 h 30 mn.**

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la direction dudit établissement à Kpalimé ou à la Direction des Examens, Concours et Certifications à Lomé.

Fait à Lomé, le 26 juillet 2016

Le ministre  
**Georges Kwawu AïDAM**



**GPE - ABIDJAN**  
Université  
Félix Houphouët Boigny  
URSEC/CERES

### APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE LA 17<sup>ème</sup> PROMOTION DU GPE - ABIDJAN

**DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 26 AOÛT 2016**  
EN EXCLUSIVITE

Pour ce recrutement GPE 17, la Direction du GPE-ABIDJAN lance la formation à distance (FOAD)

**SEMINAIRES DU 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2016**

1- PLANIFICATION STRATEGIQUE ET ETUDES PROSPECTIVES

Du 1<sup>er</sup> au 19 Aout 2016

1- GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS

2- SUIVI - EVALUATION

3- EVALUATION D'IMPACT

Du 05 au 24 Septembre 2016

1- GESTION DE PROJET/PROGRAMME PUBLIC/PRIVE

3- TQAD

Du 03 au 21 Octobre 2016

INCUBATEUR DE COMPETENCES EN GESTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE EN AFRIQUE

GPE-ABIDJAN,

Inscriptions et informations, rendez-vous sur le site : [www.gpe-abidjan.net](http://www.gpe-abidjan.net) Tél : 22 48 62 12 - 45 76 04 61 / 03 82 93 93 E-mail : [gpe-abidjan@gpe-abidjan.net](mailto:gpe-abidjan@gpe-abidjan.net)



## Culte d'action de grâces

26 juillet 2006  
26 juillet 2016

**KPETSU Akoua Agousta**  
Dite "Toto"

Voici dix ans que fut rappelée à Dieu, notre mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante, cousine, nièce que vous aviez connue et aimée.

En ce jour où nous voulons nous souvenir de son passage sur la terre et de son retour vers le Père, nous : ses enfants et petits-enfants ;

Les familles KPETSU, AKUE, GNASSINGBE et alliées, rendons grâces à Dieu pour ses hauts faits en ce jour.

Un culte d'action de grâces sera dit à l'église évangélique Presbytérienne de Lomé Tokoin-Wuiti le dimanche 31 juillet 2016 à 09 h.

**NB** : les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'église.

Que Dieu vous bénisse  
Amen !

### REMERCIEMENTS ET ANNONCES

Le chef du canton de Lama Honorable Batana Essowé, son épouse, ses frères et sœurs et leurs enfants à Lomé, Kara, Kétoa et en France  
La famille Nimon à Tozignangbadé, Lama-Bou et Lomé  
Les familles Amana, Pouli, Walla-Asséré et Aledi à Lama-Bou, Kara, Sodo, Kétoa, Lomé, en France et aux Etats-Unis  
Profondément touchés par les marques de sympathie, d'affection et de compassion que vous leur avez témoignées lors du décès de leur chère et regrettée mère, grand-mère et sœur :



**AWI Pelehare Marie**  
Reine épouse **BATANA**  
Ménagère à Lomé, le 20 juin 2016 à l'âge de 90 ans.

Vous renouvellement leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront à Lama-Bou selon le programme ci-après :

**Mardi 02 août 2016**  
18 h 00 : Veillée de prières en l'église catholique Cœur Immaculé de Marie à Agoé Telessou

**Vendredi 05 août 2016**  
18 h 00 : Veillée de prières à Lama-Bou, Maison Batana, quartier Alade

**Samedi 06 août 2016**  
Enterrement à Lama-Bou, quartier Tozi Gnanbade  
**Dimanche 07 août 2016**  
Messe de requiem en l'église catholique de Saoudé

### AVIS DE DECES

Le ministre des Postes et de l'Economie numérique  
Le chef du canton de Kouméa  
Le chef du Village de Kpatayou  
M. Kabissa Abanam, infirmier d'Etat à la retraite à Sotouboua  
Les grandes familles Kabissa et Bodjona de Kouméa  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté père, grand-père et neveu :



**KABISSA Malabawenna**  
Alassane Jérôme  
Agent des Postes et Télécommunications à la retraite à Kouméa-Kpatayou  
Survenu à son domicile à Kouméa-Kpatayou le 10 juillet 2016 dans sa 90<sup>e</sup> année.

### PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 00 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire tout près de l'Ecole Primaire Publique de Kouméa-Kpatayou, non loin du domicile de l'ancien ministre Pascal Bodjona

**Samedi 30 juil. 2016**  
06 h 00-08 h 00 : Exposition du corps au domicile du défunt  
09 h 30 : Messe d'enterrement en la chapelle Sainte Trinité de Tchoide

**Dimanche 31 juil. 2016**  
08 h 00 : Messe pour le repos de l'âme du défunt en la même chapelle

**NB** : Les salutations d'usage seront reçues au domicile du défunt, Maison Kabissa après l'enterrement.

### AVIS DE DECES

Son Excellence Mgr. Denis Amuzu-Dzakpah, archevêque métropolitain de Lomé  
Rév. père Kodo Koffi Casimir, curé de la paroisse Saint Boniface de Kovié et recteur du sanctuaire marial Notre-Dame de Douleurs de la même localité  
Rév. sœur Koudjirako Catherine, communauté des Sœurs Canossienne à Lomé  
Mme Koumondji Akouvi Philomène, revendeuse au grand marché de Hédjanawoé  
Mme Kodo Tantivi Hélène, revendeuse à Dévégo  
Les familles parentes, alliées et amies :

Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher maman :



**Juliana Adjoa Koudjirako**  
dite "Giberno / Togoto"  
Survenu le samedi 16 juillet 2016 à son domicile à Dévégo en la fête de Notre-Dame du Mont Carmel à l'âge de 80 ans.

Vous renouvellement leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

**Mercredi 27 juil. 2016**  
18 h 00 : Messe-veillée en la paroisse Saint Boniface de Kovié

**Jeu 28 juil. 2016**  
18 h 00 : Veillée marshallienne de prières et de chants en la paroisse Saint Kisito de Tokoin Doumassessé Lomé

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte à Dévégo, corps présent

**Samedi 30 juil. 2016**  
08 h 00 : Levée du corps à Dévégo

**09 h 00** : Messe d'enterrement et de sortie deueil en la paroisse Sacré-Cœur Junior / Saint Joseph de Tokoin suivie de l'inhumation au cimetière de Bè-Kpota  
**Maison mortuaire** : Derrière l'église catholique de Dévégo.

### AVIS DE DECES

La collectivité Kuevi-Akoe  
La famille Edorh  
M. Assiongbon Vovomé Kuéviakoé, directeur du groupe ESIBA, ses frères et sœurs  
Les enfants du défunt : Arcaduis, Gilbert en service au Transport routier, Victoire, Siméon, Fidèle et Josué Kueviakoé  
Ont le regret d'annoncer le décès de leur très cher fils, frère et père :



**Ekué Antoine KUEVIAKOE**  
Fonctionnaire au Burkina Faso (anciennement Haute Volta) à la retraite  
Survenu à Lomé, le 06 juillet 2016 dans sa 85<sup>e</sup> année.

### PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 30 - 20 h 00 : Veillée de prières et de chants, corps présent, dans la maison mortuaire

**Samedi 30 juil. 2016**  
07 h 30 : Levée du corps  
08 h 00 : Messe d'enterrement, de requiem et d'action de grâces en l'église St Kisito de Tokoin Doumassessé, suivie de l'inhumation au cimetière municipal de Bè-Kpota à Lomé  
**Maison mortuaire** : Domicile du défunt, Maison Ekué Antoine Kuéviakoé, face à l'imprimerie Echos d'Afrique, près du bar 3k, Boulevard Eyadéma à Lomé Tokoin Doumassessé.

### AVIS DE DECES

Togbui Aza IV, chef du canton de Dutoe à Kpélé-Agbanon  
M. Atsutse Koffi Conrad, doyen de la collectivité Adzaho de Kpélé-Agbanon  
Mme Atsutse Massa Josepha à Kpélé-Agbanon  
M. Atsutse Koudjo Castro, ses sœurs, leurs conjoints et enfants  
Veuve Atsutse Bibi Hélène, née Azumah  
Les enfants du défunt : Hélène, Enyovi, Akpené, Mokpokpo, Charlene, Séverine, leurs conjoints et leurs enfants  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur fils, frère, époux et père :



**ATSTUSE Kossi Blaise**  
Electricien à la CEET à la retraite  
Survenu le 5 juillet 2016 au CHU Sylvanus Olympio de Lomé dans sa 67<sup>e</sup> année.

Vous renouvellement leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront selon le programme ci-après :

**Mercredi 27 juil. 2016**  
18 h 30 : Messe-veillée en l'église Saint Paul d'Avenou à Lomé

**Vendredi 29 juil. 2016**  
19 h 00 : Messe-veillée en l'église Saint Joseph de Kpélé-Agbanon  
**Samedi 30 juil. 2016**  
05 h 00 : Chapelle ardente  
08 h 30 : Levée du corps  
09 h 00 : Messe d'enterrement en l'église Saint Joseph de Kpélé-Agbanon suivie de l'inhumation au cimetière dudit village  
14 h 00 : Funérailles traditionnelles, tam tam Atrikpui  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
07 h 00 : Messe d'action de grâces en l'église Saint Joseph de Kpélé-Agbanon suivie de sortie de deuil  
**Maison mortuaire** : Maison Atsutse Blaise à Kpélé-Agbanon.

### AVIS DE DECES

Son Excellence Séssenuo Fiatowou Asser, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie  
Togbui Avognon Komi 1<sup>er</sup>, chef du canton de Doumé (Préfecture de Wawa)  
Togbui Eglomassé IV, chef du canton de Badou  
Togbui Djabavi Diallo, chef du canton de Eketor  
Togbui Weledji comlantsé, chef du canton de Gobe  
La grande famille Otoussah de Doume  
Ont la douleur de faire part du décès de :



**OUMOLOU Yawo François**  
Ex-comptable de la société IBS (San-Pédro Côte d'Ivoire)  
Survenu le 09 juillet 2016 au CHR d'Atakpamé à l'âge de 80 ans.

Vous renouvellement leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

**A Doumé :**  
**Vendredi 29 juil. 2016**  
19 h 00 : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire à Doumé  
**Samedi 30 juil. 2016**  
06 h 00-07 h 00 : Chapelle ardente au domicile du défunt  
09 h 00 : Messe d'enterrement en l'église catholique dudit village  
11 h 00 : Inhumation  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
Messe d'action de grâces pour le repos de son âme en la même église.

### AVIS DE DECES

Togbui Agboli Michel Adjale Dadzie VI, chef du canton d'Amoutive  
M. Aziangbede Sémébio, chef de la famille Ayivon Aziangbede de Bè et du Ghana  
M. Guenou Kodzo Brillant, ses frères, sœurs, leurs épouses, époux et leurs enfants  
L'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, paroisse de Tokoin-Nutifafa  
Veuve Guenou Félicie Mawoussi, née Afatchao  
Les enfants du défunt Jean, Bernadette, Samuel, Olga, Paul et Sitsofé  
Les familles parentes, amies et alliées  
Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher et regretté :



**GUENOU Kwami Elias**  
Caisier à la direction de l'enseignement protestant du Togo à la retraite  
Presbytère de l'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, paroisse de Tokoin-Nutifafa  
Survenu le 11 juillet 2016 à son domicile à Lomé dans sa 84<sup>e</sup> année.

Vous renouvellement leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

**Jeu 28 juil. 2016**  
18 h 30-20 h 30 : Veillée de prières et de chants en l'EEPT, paroisse de Tokoin-Nutifafa  
**Vendredi 29 juil. 2016**  
07 h 00 : Levée du corps suivie du culte d'enterrement et d'action de grâces en la même paroisse et inhumation au cimetière de Bè-Kpota  
**Maison mortuaire** : Maison Guenou Elias, Bd. de la Paix, quartier Super Taco à Lomé Ni gerbe ni couronne.

### AVIS DE DECES

Togbui Kokou Aziawor, régent du trône royal de la ville de Tsévié  
Togbui Daniel Kossi Ahonto III, chef du quartier Dévé  
Le conseil des sages de la notabilité de Tsévié  
Le conseil des sages de la notabilité de Dévé  
Le comité communal des obsèques de la ville de Tsévié  
Le directeur général de l'Editogo et son personnel  
M. Kissi Yao Agbekogni Léonard, doyen de la collectivité Dzimesse, Adaka et Amenyowu-Kissi de Logodomé  
Veuve Abra Sowu, née Adaka à Tsévié  
M. Adjé Kodjo Daniel, ses sœurs, frères et leurs enfants  
M. Kpetsi Yaovi Mathieu  
Veuve Azandougbe Dzimesse, née Goka  
Veuve Mana Dzimesse, née Tete  
Veuve Léontine Lumonssi, née Bolokouna-Atilifi  
Les familles Anagba, Adaka et Amenyowu-Kissi de Tsévié-Dévé  
Les familles Agbogla et Noamegbo de Tsévié-Kpali  
Les familles Donyo, Sokpo, Dumevi et Kpetsi de Tsévié  
M. Dzimesse Kossi Dominique, ses sœurs et frères au Ghana et au Togo  
M. Dzimesse Kofitsé Gérald Fofone, technicien supérieur en comptabilité et gestion des entreprises à Lomé  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté :



**DZIMESSE Kossi Christophe**  
Ex-Commiss des sociétés BATA  
Chef service distribution à l'Editogo à la retraite  
Survenu le samedi 18 juin 2016 à Tsévié dans sa 77<sup>e</sup> année.

Vous renouvellement leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

**Vendredi 29 juil. 2016**  
20 h 00-22 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt à Tsévié-Dévé (corps présent)  
**Samedi 30 juil. 2016**  
07 h 00 : Cérémonie coutumière suivie de la mise en bière  
09 h 00 : Levée du corps  
10 h 00 : Messe de requiem et d'enterrement, suivie de l'inhumation au cimetière de Dévé  
- Sortie de deuil  
Les salutations d'usage seront reçues au domicile du défunt après l'enterrement  
**Maison mortuaire** : Domicile du défunt, Maison Dzimesse à Logodomé site au quartier Dévé à Tsévié dans la préfecture de Zio.

### AVIS DE DECES

Les familles Sanvee, Ty-chus Lawson, parentes et alliées

M. Wilson Thomas Kpoti et son épouse  
M. Lawson Elliott Latévi Atchô, son épouse et leurs enfants

M. Lawson Béné Boévi, son épouse et leurs enfants  
M. Lawson Peko, son épouse et leur enfant  
M. Lawson Evans Anoumou, son épouse et leurs enfants

M. Lawson Délali Nadou et ses enfants  
Ont la douleur d'annoncer le rappel à Dieu de leur très chère et regrettée fille et mère :



**Regina Akoua Kuamba SANVEE**, veuve Woolley LAWSON-TYCHUS  
Institutrice à la retraite  
Endormie dans le Seigneur le vendredi 8 juillet 2016 à Lomé dans sa 96<sup>e</sup> année.

### PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 00 : Veillée de prières et de chants au temple Méthodiste Salem de Hanoukopé

**Samedi 30 juil. 2016**  
08 h 00 : Messe d'enterrement et d'action de grâces en la même église suivie de l'enterrement au cimetière d'Adjido à Aného  
**Maison mortuaire** : 23, Rue Akonda (ex-rue Tamakloé) à Hanoukopé non loin de l'église Saint Antoine de Padoue.



## AVIS DE DECES

M. Lovi Kokouvi Emmanuel, agriculteur, doyen des familles Lovi, Agbassa et Koumedzro du Togo et du Ghana  
M. Lovi Kossi Herman, géomètre à Lomé et Aképé  
M. Akpagueli Victor, chauffeur, doyen de la famille Akpagueli  
M. Akpagueli Emmanuel, agriculteur, ses époux et leurs enfants  
M. Akpagueli Komla Mawuena, directeur de l'entreprise Bel-Mando à Lomé  
Abbe Akpagueli Komlan Pierre, administrateur de la paroisse Saint Etienne de Goudévé  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur chère et regrettée :



**LOVI Yawavi Cécile**  
épouse **AKPAGUELI**,  
Ménagère à Kpalimé  
Survenu le 09 juillet 2016  
à l'âge de 73 ans.

## PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juillet 2016**  
20 h 00 : Messe - veillée en l'église Immaculée Conception de Kpalimé- Tshinu  
**De 22 h à l'aube** : Veillée traditionnelle  
**Samedi 30 juillet 2016**  
06 h 00 : Chapelle ardente  
08 h 00 : Levée du corps  
09 h 00 : Messe d'enterrement en la même église  
11 h 30 : Salutations d'usage et début des cérémonies funéraires  
**Dimanche 31 juillet 2016**  
06 h 30 : Messe d'action de grâces en ladite paroisse et sortie de deuil  
Maison mortuaire : Maison Akpagueli, Quartier Agoé-Kondji-Kpalimé

## MESSE ANNIVERSAIRE

**31 juillet 2015**  
**31 juillet 2016**



**OHIN Alexine Kuamba**  
Veuve **FOLLIGAN**.

Chère Maman,  
Voici un an que tu as été arrachée à notre affection, mais ton souvenir est si présent.  
Que les pensées positives et la prière de chacun et de tous t'éclaireront à jamais.  
En ce jour anniversaire de ton rappel à Dieu  
Nous tes enfants : Francis, Alexandre, Géraldine, Gilbert, petits-fils, tes frères, sœurs, cousins et cousines, tantes et oncles  
Rendons grâce à Dieu pour ta vie sur terre et renouvelons une fois encore nos sincères remerciements à tous ceux ou celles qui de près ou de loin nous ont soutenus dans ces moments difficiles  
Et vous prions de bien vouloir assister ou vous unir d'intention à la messe anniversaire qui sera célébrée le dimanche 31 juillet 2016 à 10 h 00 en l'église Saints Martyrs de l'Ouganda de Tokoin.  
N.B. : Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'église après la messe.

## AVIS DE DECES

Togbé Agokoli IV, chef du canton de Notsé, président des chefs traditionnels du Togo, et le Régent du Trône d'Agbodrafo Les familles Prince-Agbojian d'Agbodrafo et Segla d'Ekli Notsé  
M. Prince-Agbojian Labité Alexandre, chef de la famille Prince-Agbojian  
Veuf Segla Dovi Klutsé Ahadé François, Retraité de l'UTB, Directeur Hôtel Effata Notsé  
Mme Segla Kafui Séyram Monique à Saimex Sarl Togo Meubles et Segla Sitou Carole à Jhpiego Corporation Togo  
Mlle Semanou Dorcas Coretta Elishéva fafa, élève  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur épouse, fille, mère et grand-mère :



**PRINCE-AGBODJIAN Agnèlé**  
Anne-Philomène  
épouse **SEGLA** Institutrice  
Principale de Classe Exceptionnelle Pieusement  
Endormie dans le Seigneur  
le 1<sup>er</sup> juillet 2016 dans sa 64<sup>e</sup> année.

## PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juillet 2016**  
18 h 30 : Veillée de Prières et de chants Corps Présent au domicile de la défunte à Agoé-Anyonkui non loin de l'école Clémence Divine.  
**Samedi 30 juillet 2016**  
07 h 00 : Départ du Corps pour Notsé  
09 h 00 : Chapelle Ardente  
09 h 30 : Levée du Corps suivi de la messe d'enterrement en l'église Saints Pierre et Paul de Notsé  
Inhumation au cimetière catholique de Notsé  
Maison mortuaire : Maison Feu Segla Yao Marcellin, quartier Ekli à Notsé.

## REMERCIEMENTS

Gê Fiogan Sédégbé Foli-Bébé XV, roi du peuple Gê à Glidji  
Togbé Ahuawoto Savado Zankli Lawson VIII, chef traditionnel de la ville d'Aného  
M. Gbadoe-Zoun Kangni, régent du canton d'Aklakou  
M. Gbadoe Assion Vitus, enseignant et directeur de société à la retraite à Lomé, chef de la famille Gbadoe  
Mme Koumako-Gbadoe Ayélé Amélie à Paris, ses frères, sœurs, cousins, cousines et leurs enfants  
Les familles parentes, alliées et amies  
Très sensibles aux nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et des obsèques de leur très cher et regretté :



**GBAOUE Ekoue Jean Jacques (J.J.)**  
dit «Parent»  
Douanier à la retraite à Lomé  
Rappelé à Dieu le dimanche 26 juin 2016 au CHU-Campus à l'âge de 61 ans.

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous renouvellent leurs sincères remerciements et prient le Seigneur Dieu tout-puissant de vous bénir et vous rendre au centuple tous vos bienfaits.

## MESSE ANNIVERSAIRE

**28 juillet 2015**  
**28 juillet 2016**

Voici un (01) an déjà que Dieu à rappela à lui notre chère et regrettée :



**Elisabeth Gnéyoudebè**  
Kpandjiidou **PALI**  
Veuve **BAMAZE**.

Laisant en nous un grand vide que lui seul et sa grâce divine peuvent combler  
En ce jour anniversaire, nous tes enfants et tes petits-enfants  
Les familles parentes, alliées et amies  
Renouvelons une fois encore à tous ceux qui t'ont connue et aimée, nos sincères remerciements et les prions de bien vouloir s'unir d'intention en la messe d'action de grâces pour le repos de son âme qui sera dite le jeudi 28 juillet 2016 à 05 heures 45  
**A Lomé** : En l'église Marie Théotokos d'Agoé-Nyivé  
**A Sokodé** : En la cathédrale Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus  
**A Kara** : En l'église Sacré-Cœur de Jésus de Yadé  
Que Dieu daigne lui accorder le repos éternel.

## REMERCIEMENTS ET ANNONCES

Olouke Atsohi Sosthème Adjassem VI, chef du canton de Ounabe  
Olouke Kouidjo Adzrakou Folly IV, chef du canton de Kpète-Béna  
Honorable Yentoumi Kodjo, député à l'Assemblée nationale du Togo  
M. Yentoumi Dogo, surveillant général à la retraite au CEG de Ounabé, son épouse et leurs enfants à Ounabé et Lomé  
Les familles parentes, alliées et amies  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté :



**YENTOUMI Yao Etienne**  
Doyen de la famille Yentoumi  
Employé à la CTMB  
Hahoté à la retraite  
Survenu le 27 juin 2016 au CHR d'Atakpamé dans sa 75<sup>e</sup> année.

## PROGRAMME

**Vendredi 29 juil. 2016**  
20 h 00 : Veillée de prières et de chants en l'église évangélique presbytérienne de Ounabé  
**Samedi 30 juil. 2016**  
07 h 00 : Exposition du corps  
07 h 30 : Levée du corps  
10 h 00 : Inhumation  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
Messe de requiem et d'action de grâces en l'église évangélique presbytérienne de Ounabé.

## AVIS DE DECES

Les familles Folly-Toulan et Atayi  
M. Ayikoue Mawussé Atayi, sa sœur et ses frères  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très chère et regrettée mère :



**Veuve ATAYI Delphine**  
Dédé Colette, née **FOLLY**  
Survenu le 18 juillet 2016 à Montpellier en France à l'âge de 69 ans.

## PROGRAMME DES OBSEQUES

**Jeudi 28 juil. 2016**  
Veillée de prières et de chants au temple méthodiste Salem de Hanoukopé avec corps présent au temple  
**Vendredi 29 juil. 2016**  
06 h 00 : Chapelle ardente  
08 h 00 : Levée du corps  
09 h 00 : Culte d'enterrement au même temple suivi d'enterrement au cimetière d'Aného (Adjido)  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
09 h 00 : Messe d'action de grâces et sortie de deuil.

## REMERCIEMENTS

La famille Takpara de Koumondè, Lomé, Sokodé, Kara, au Gabon, au Sénégal, au Burkina Faso et d'Allemagne  
Les familles : Ouro-Gbéléou et Tchakpèdeou de KoumondèBouwo  
M. Takpara E. Yodou, au Port Autonome de Lomé  
Très sensibles aux nombreuses marques de sympathie, d'affection, ainsi que de soutien matériel, moral, spirituel et financier que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et des obsèques de leur très cher et regretté :



**TAKPARA Kabouré Alfred**  
Commissaire principal de police à la retraite  
Ancien commissaire central de la ville de Lomé  
Chevalier de l'Ordre du Mono  
Survenu à Lomé le 13 juillet 2016 dans sa 82<sup>e</sup> année.

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous prient de recevoir l'expression de leurs profondes gratitude et sincères remerciements. Que Dieu tout-puissant vous rende au centuple tous vos bienfaits.

## REMERCIEMENTS ET ANNONCES

Le chef du canton de Siou  
Le chef du village de Koukou  
Togbui Saba Christophe, chef du quartier Hétsiavi à Tsévié

Le président des ressortissants de Doufelgou à Tsévié  
M. Djassoa Gnansa Christophe, professeur émérite de psychologie à l'Université de Lomé  
Les familles Djassoa, Adokou Missiamenou, Jean-Charles, Yana, Bahomda et Kelba au Togo et aux USA  
Les familles parentes, alliées et amies  
Profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès et l'inhumation de leur très cher et regretté :



**DJASSOA Doufalona Martin**  
Menuisier au lycée de Tsévié à la retraite  
Survenu le vendredi 8 juillet 2016 au CHU-Campus de Lomé dans sa 85<sup>e</sup> année.

Vous renouvellent leurs sincères remerciements Que Dieu tout-puissant vous le rende au centuple et vous comble de toutes ses grâces.

## MESSE ANNIVERSAIRE

**20 juillet 1996**  
**20 juillet 2016**



**KADENA Toyi David.**

Le Seigneur fit pour nous des merveilles  
Saint est son puissant nom  
Cher papa, voici 20 ans que tu as été arraché à notre affection laissant un vide que seul Dieu a su combler  
En ce jour anniversaire de ton rappel à Dieu, nous tes enfants, tes petits enfants et épouse  
Les familles parentes, alliées et amies  
Priions tous ceux qui t'ont connu et aimé de bien vouloir s'unir à nous pour assister aux messes anniversaires qui seront dites selon le programme suivant :

**Samedi 30 juil. 2016**  
06 h 00 : Messe-anniversaire en l'église catholique Saint François-Xavier de Sotouboua  
Les salutations d'usage seront reçues à la maison Kadena sise derrière le grand marché de Sotouboua en allant vers le CEG de la Paix  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
07 h 00 : Messe d'action de grâces en la même église.

## AVIS DE DECES

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique  
Le chef du canton de Lassa  
L'amicale des ressortissants du canton de Lassa à Lomé  
La famille Banezi  
Le directeur général de Togo Télécom et son personnel  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté :



**BANEZI Manfeidjéou Eugene**  
Contrôleur de gestion, précédemment en service à la direction générale à Lomé  
Survenu le dimanche 17 juillet 2016 à l'âge de 46 ans.

## PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt, non loin du camp des sapeurs-pompier à Kara  
**Samedi 30 juil. 2016**  
05 h 00 : Levée du corps au CHU de Kara  
06 h 00-07 h 30 : Exposition du corps au domicile du défunt à Kara  
08 h 00 : Départ pour Tchitchao-Fatoudé  
08 h 45-09 h 30 : Exposition du corps à la maison mortuaire à Tchitchao-Fatoudé  
10 h 00 : Inhumation au cimetière de Tchitchao-Fatoudé  
Les salutations d'usage seront reçues après l'enterrement au domicile du défunt.

## AVIS DE DECES

Togbui Pebi V, chef du canton d'Agou-Nyogbo  
M. Amekponou Chrétien, doyen du quartier d'Awadomé et chef de la famille Amekponou d'Agou-Nyogbo  
Les enfants de la défunte : Apalobara, Edem, Komla, Messan, Anani et Mawussé M. Apalobara Kpomoné, enseignant-chercheur à l'Université de Lomé  
Ont la douleur d'annoncer le décès de :



**AMEKPONOU Ama Célestine**  
Survenu le 03 juillet 2016 à l'âge de 62 ans.

## PROGRAMME DES OBSEQUES

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 30 : Veillée de prières et de chants en l'EPT, paroisse d'Alfao-Avatamé  
**Samedi 30 juil. 2016**  
04 h 30 : L'exposition du corps au domicile de la défunte à Lankuvi non loin du carrefour Avoude  
08 h 30 : Levée du corps suivie du culte d'enterrement en la même église  
11 h 00 : Enterrement au cimetière préfectoral de Yokoé dans le canton de Sagbado  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
09 h 00 : Culte d'action de grâces pour le repos de son âme en la même église  
**Maison mortuaire** : Maison de la défunte à Lankuvi non loin du carrefour Avoude.

## AVIS DE DECES

Le ministère de la Défense et des Anciens Combattants  
Le chef du canton de Tchitchao  
La famille Pitassa à Tchitchao, Kara et Kpalimé  
La famille Kodouza à Tchitchao Naidé et Lomé  
La famille Horou à Dapaong, Kara, Lomé et Tchitchao  
Les familles parentes, alliées et amies  
Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté :



**PITASSA Tchaa**  
Sergent-chef en service au camp général Améyi à Kara  
Survenu le jeudi 21 juillet 2016 dans sa 45<sup>e</sup> année.

Les obsèques se dérouleront selon le programme ci-après :

**Vendredi 29 juil. 2016**  
20 h 00-22 h 00 : Veillée de prières et de chants au domicile du défunt, non loin du camp des sapeurs-pompier à Kara  
**Samedi 30 juil. 2016**  
05 h 00 : Levée du corps au CHU de Kara  
06 h 00-07 h 30 : Exposition du corps au domicile du défunt à Kara  
08 h 00 : Départ pour Tchitchao-Fatoudé  
08 h 45-09 h 30 : Exposition du corps à la maison mortuaire à Tchitchao-Fatoudé  
10 h 00 : Inhumation au cimetière de Tchitchao-Fatoudé  
Les salutations d'usage seront reçues après l'enterrement au domicile du défunt.

## REMERCIEMENTS



Jacob Fambo DONI.

Il y a 20 ans, notre Fofu bien-aimé, Jacob Fambo Doni était rappelé auprès du Seigneur. La famille Doni Atakpah et son Représentant Victor Doni. Ses enfants : Worou Joseph Doni, Véronique Doni, Jeanne Doni, Yéma Doni, Etienne Doni, Bernard Doni, Philomène, Dethy et Augustin et toute sa progéniture. Vous conviez à la messe d'action de grâces et de souvenir qui sera célébrée en sa mémoire le dimanche 31 juillet 2016 à 07 heures en l'église Sainte Famille d'Atakpamé.

Lisez

TOGO-PRESSE

sur

www.togopresse.tg

## REMERCIEMENTS

Le chef du canton de Yaka-Agbandé. Veuve Djiwa Amah, née Syle, ménagère et ses enfants. Dr Tomta Kadjika, professeur à l'Université de Lomé et sa famille. La famille Tchalo-Kadjamissi. Les familles parentes, alliées et amies. Profondément touchés par les nombreuses marques d'affection et de sympathie que vous leur avez témoignées de diverses manières à la suite du décès de leur très chère et regrettée sœur, mère, cousine et nièce :



TOMTA Kpah Marguerite  
Commerçante à  
Niamtougou  
Survenu le lundi 16  
mai 2016 au Centre  
Hospitalier Universitaire  
Sylvanus Olympio dans  
sa 65<sup>e</sup> année.

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous renouvelent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention à la messe du quarantième jour qui aura lieu le dimanche 31 juillet 2016 à Lomé et à Yaka-Agbandé selon le programme ci-après :

**A Lomé :**  
07 h 00 : En l'église des Missionnaires Comboniens à Cacaveli, face à la station de transport Lomé-Kara (L-K)  
**A Yaka - Agbandé (Préfecture de Doufelgou) :**  
06 h 30 : En la chapelle Saint Antoine de Padou de Yaka  
**N.B. :** Les salutations d'usage seront reçues après la messe sur les parvis de l'église.

## AVIS DE DECES

Le chef du canton de Lama. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les présidents des Universités de Lomé et Kara. La famille Bakali de Lama-Poudè. Ont la douleur d'annoncer le décès de :



BAKALI Toi  
Enseignant-chercheur  
des Universités de Lomé  
et Kara  
Survenu le mardi 19  
juillet 2016 au CHU  
Campus de Lomé dans  
sa 51<sup>e</sup> année.

Vous renouvelent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

**Vendredi 29 juil. 2016**  
18 h 30 : Veillée de prières et de chants en la paroisse Saint Joseph de Togblékopé  
**Samedi 30 juil. 2016**  
06 h 00 : Exposition du corps dans la maison mortuaire  
08 h 30 : Messe d'enterrement en la paroisse Saint Joseph de Togblékopé suivie de l'inhumation au cimetière d'Agoè-Sogbossito  
**N.B. :** Les salutations d'usage seront reçues au cimetière après l'enterrement  
**Dimanche 31 juil. 2016**  
08 h 00 : Messe d'action de grâces en la même église  
**Maison mortuaire :** Maison Bakali Toi à Togblékopé, 1<sup>er</sup> von après Orabank à droite, rue Hermann.

## ANNONCE LEGALE

## DEMANDE DE CHANGEMENT DE PATRONYME

Conformément à l'article 13 du Code Togolais des Personnes et de la Famille, Monsieur **AKPEMADO Koffi**, revendeur domicilié à Lomé, agissant au nom et pour le compte de ses enfants :

**KOMLA Mama Victorine**, née le 18 mai 1991 à Danyi Apéyémé (P/Kloto) ;  
**KOMLA Yaovi Simpliste**, né le 14 septembre 1995 à Darave Todome (P/Danyi) ;

a déposé une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ces enfants celui de **AKPEMADO**.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut faire opposition à ce changement de nom dans un délai de trois (03) mois.

Fait à Lomé, le 25 juillet 2016

## FORMATION EN COMPTABILITE PRATIQUE D'ENTREPRISE

## CABINET EXPRO CONSEIL

Public cible : Professionnels de la Comptabilité, Etudiants en fin de cycle etc.

Module 1 : Organisation Comptable.

Module 2 : Etude du progiciel «Comptabilité 100».

Module 3 : Gestion du fichier des immobilisations sous l'application «Immobilisations 100».

Module 4 : Calcul des salaires, préparation des bulletins de paie et leur comptabilisation sous le progiciel «Paie 100».

Module 5 : Elaboration des Etats Financiers (Bilan, Compte de Résultat, TAFIRE et annexes) sous l'application «Etats Financiers 100» et procédures d'affectation du résultat de fin d'exercice.

Module 6 : Fiscalité pratique d'entreprise et comptabilisation des impôts.

Début de la Formation : Mercredi, 10 août 2016.

Durée : 6 semaines.

Horaire : Groupe 1 : Midi 30 à 14h 15

Groupe 2 : 18 h 30 à 20 h 15

Lieu : Siège du Cabinet EXPRO CONSEIL, après la Station d'Essence TOTAL de FIATA (Sud vers Nord), 1<sup>re</sup> rue à droite et 2<sup>e</sup> Etage blanc à droite.

Téléphones : 22 40 07 33 ou 90 03 34 67

Spécialiste  
**VARILUX**  
Tél. 22 22 96 96  
Votre Opticienne vous conseille

## Conseils pour y voir plus clair

## 1ère partie

Les lunettes constituent un investissement important, et un objet indispensable. Il est donc essentiel d'en prendre soin. Voici quelques conseils pour préserver vos lunettes plus longtemps.

Que vos lunettes soient des lunettes de vue ou des lunettes de soleil, les habitudes à prendre et les gestes à éviter seront les mêmes.

Au quotidien, vous devez éviter de :

- Porter vos lunettes en serre-tête : cela peut les déformer, ou desserrer les branches
- Les retirer d'une seule main, ce mouvement dérèglant les branches.
- Les poser près d'une source de chaleur (tableau de bord...) qui déforme la monture et dégrade le traitement des verres (antireflets, anti-salissures)
- Les poser sur une table sans refermer les branches, l'idéal restant de les ranger dans leur étui.
- Et surtout ne les faites pas tomber.

Cet article vous est offert par **KRYSTAL OPTIQUE**

2550, Bd du 13 janvier (face CNTT) B.P 4535 Lomé



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA FORMATION CIVIQUE

N° 1917/MCCSFC/CAB

## COMMUNIQUE

L'UNESCO, conformément à la décision 3 SC 7, paragraphe 3 issue de la Réunion des Etats parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels adoptée à sa troisième session tenue du 28 au 30 septembre 2015, invite les Etats à soumettre au Secrétariat, une liste non exhaustive des associations interrégionales et internationales représentant les marchands d'art, collectionneurs privés ainsi que les professionnels des musées afin de renforcer les liens avec le secteur privé. Cette liste est destinée à permettre la participation des représentants aux sessions futures du Comité subsidiaire de la Convention.

Pour toutes informations complémentaires s'adresser au Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, **contact téléphonique : 22 20 08 28**, aux jours ouvrables et ce, **avant le 30 juillet 2016**, délai de rigueur.

Guy Madjé LORENZO

**ATLANTIQUE TELECOM TOGO**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
 au capital social de 8 000 000 000 FCFA.  
 Siège social : Boulevard de la paix, Route de l'Aviation  
 Immeuble « MOOV - ETISALAT » - BP : 14 511 Lomé (Togo)  
 RCCM de Lomé sous le numéro : TOGO - LOME 1998 B 0460



Dans le cadre de l'enrichissement de sa base de données fournisseurs, Atlantique Telecom Togo (ATT) lance cet appel à soumission à l'ensemble des sociétés intéressées d'être inscrites sur son fichier fournisseurs d'envoyer leurs dossiers et offres de services sous plis fermé à l'accueil/réception du siège d'Atlantique Telecom Togo (ATT) / Moov Togo à Lomé avec la mention :

**Demande d'inscription au fichier fournisseur**  
**Service Achats, Atlantique Telecom Togo (ATT) / Moov Togo**  
**A l'attention du**  
**BP 14511 Lomé - TOGO.**

Le dossier à envoyer doit être constitué des pièces suivantes :

**1 - Identification légale du fournisseur (société):**

- Fiche de renseignements fournisseur dûment rempli (coordonnées, adresse mail,...)
  - Carte d'opérateur économique (COE) en cours de validité
  - Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou carte unique de création d'entreprise
  - Quitus fiscal en cours de validité
  - Attestation de la CNSS confirmant que le fournisseur est à jour vis-à-vis de la CNSS
  - L'autorisation d'installation en cours de validité
  - Présentation détaillée sur le ou les domaines d'activité du fournisseur ainsi que les projets réalisés durant les trois dernières années
  - Bilan et compte de résultat des trois dernières années
- Pour les :
- représentants de marque internationale à Lomé, la lettre d'agrément du représentant au Togo
  - fournisseurs étrangers de l'Afrique de l'ouest, la copie de l'agrément UEMOA ou CEDEAO

**2 - Références techniques :**

- Certificats/ Attestations de références de moins de trois ans délivrées à la société attestant la bonne exécution des travaux ou prestations de services qui leur ont été confiés par d'autres entreprises, institutions publiques ou privées
- Présentation détaillée des moyens humains et techniques de la société accompagnée éventuellement d'illustrations selon le domaine d'activité dans lequel opère la société
- Catalogues, brochures ou tout document de présentation des produits commercialisés par la société
- Une certification ISO 9001 est un atout majeur (Si oui joindre une copie du certificat ISO valide)

**P.B. :**

- \* La fiche de renseignement est à retirer au niveau de la réception du siège de ATT
- \* Les fournisseurs retenus seront avisés par courrier ou mail
- \* Le fournisseur a la possibilité de mentionner le domaine d'activité sur lequel il veut s'inscrire
- \* Le dossier devra être transmis sous plis fermé avec la mention « **inscription au fichier fournisseur** » au plus tard le 01 Août 2016



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE,  
DE L'ARTISANAT, DE LA JEUNESSE ET DE  
L'EMPLOI DES JEUNES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

**RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 001/15/  
FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE MDBAJEJ/FNFI RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE  
MATERIELS INFORMATIQUES, RESEAU ET ELECTRIQUE DU FONDS NATIONAL  
DE LA FINANCE INCLUSIVE**

<b>REFERENCE DE LA PROCEDURE</b> AOO N° 001/15/MDBAJEJ/FNFI	<b>DATE DE LA PUBLICATION</b> : 03 juin 2015
<b>OBJET DE LA PROCEDURE</b> : Fourniture et installation de matériels informatiques, réseau et électrique	<b>ALLOTISSEMENT</b> : Quatre (04) lots
<b>NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES</b> : Quinze 15	
<b>Lot 1 : Matériels</b>	
<b>NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRE</b> : Treize (13)	
<b>SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS</b> : Sept (07)	
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE</b>
DELTA SERVICES	Attestation de capacité financière non fournie
BRAIN STORM	Marché similaire ne cadre pas avec l'objet du DAO, chiffre d'affaires moyen inférieur à 0,5 du montant de son offre financière proposée
ERAD ATLANTIC	Capacité de financement inférieure à 0,50 du montant de l'offre financière proposée
STNT	Capacité de financement inférieure à 0,50 du montant de l'offre financière proposée
IDS Technologie	Processeur i7 4770k moins performant que celui demandé (Ordinateurs de bureau)
ICS SARL	Offre technique inexistante
COMTEL Technologies	Processeur des serveurs non conforme, pas de précision sur les modèles de desktop et coffret proposés

**NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS** : Six (06)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité
MAPCOM	70 747 015	70 747 015	Oui
LEVAWO	74 098 214	81 578 343	Oui
ICBM	102 537 942	111 434 656	Oui
QUALITY CORPORATE	49 136 919	58 333 633	Oui
CFAO TECHNOLOGIES	73 238 481	73 238 481	Oui
HITECH Informatique	44 559 767	64 020 147	Oui
<b>NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISoire</b>	<b>Lot 1 : Matériels</b> <b>QUALITY CORPORATE</b> 04 B.P. : 890 Cotonou, Tél. : (+229) 21 32 57 45		
<b>MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>	<b>49 436 919 F CFA</b>		

**Lot 2 : Logiciels**

<b>NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES</b> : Dix (10)	
<b>SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS</b> : Cinq (05)	
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE</b>
DELTA SERVICES	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. La licence Oracle proposée ne précise pas le nombre d'utilisateurs ni le nombre de cœurs par processeur
TOGO TECHNOLOGIES	Pas de preuve de marchés similaires. Données produites ne permettent pas de juger de sa capacité financière à exécuter le marché.
STNT	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. La licence Oracle proposée ne précise pas le nombre d'utilisateurs ni le nombre de cœurs par processeur.
IDS Technologie	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. Manque d'informations sur les détails relatifs à la licence en fonction du nombre de cœurs demandé
CFAO TECHNOLOGIES	Spécifications techniques du logiciel non conformes à celles du DAO. La licence Oracle proposée ne précise pas le nombre d'utilisateurs ni le nombre de cœurs par processeur

**NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS** : (Après analyse de la conformité technique : Cinq (05))

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité Technique
LEVAWO	215 168 554	231 406 933	Oui
ICBM	268 937 696	269 937 6963	Oui
ICS SARL	274 643 115	279 064 615	Oui
COMTEL TECHNOLOGIES	172 927 835	307 299 235	Oui
QUALITY CORPORATE	315 785 404	315 785 404	Oui
<b>NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISoire</b>	<b>NA</b>		
<b>MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>	<b>NA</b>		

**N.B. : Lot 2 : Logiciels**

Le soumissionnaire moins-disant LENAOWO est éligible pour l'attribution du marché. Cependant le montant de son offre financière considérée (231 406 933 F CFA) est largement supérieur au montant prévu au budget de FNFI. Le FNFI déclare par conséquent le lot N° 2 infructueux et annule le marché y relatif.

**Lot 3 : Réseau et sécurité**

<b>NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES</b> : Huit (08)	
<b>SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS</b> : Quatre (04)	
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE</b>
DELTA SERVICES	Un marché similaire au lieu de 2 requis. Attestation de capacité financière non fournie
QUALITY CORPORATE	Mémoire flash et Mémoire RAM du routeur inférieures à la spécification demandée
CFAO TECHNOLOGIES	Spécifications techniques incomplètes (pas de proposition pour routeur, switch, point d'accès, câblage réseau et firewall).
ICS SARL	Pas de preuve de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.
COMTEL Technologies	Pas de preuve de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.

**NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS** : Trois (03)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité
MAPCOM	20 744 700	20 744 700	Oui
STNT	12 292 911	9 792 911	Oui
IDS Technologie	17 412 358	17 412 358	Oui
<b>NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISoire</b>	<b>Lot 3 : Réseau et sécurité</b> <b>STNT</b> 02 B.P. : 20 889 Lomé ; Tél. : 22 26 95 00 / 90 36 72 20		
<b>MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>	<b>12 292 911 F CFA</b>		

**Lot 4 : Electricité**

<b>NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES</b> : Onze (11)	
<b>SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS</b> : Six (06)	
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MOTIFS DE REJET DE L'OFFRE</b>
DELTA SERVICES	Personnel technique proposé non qualifié
BRAIN STORM	Pas de preuves de marchés similaires.
LENAWO	Pas d'autorisation de fabricant des onduleurs, pas de technicien en électricité proposé.
STNT	Personnel technique proposé non qualifié.
ICS SARL	Pas de preuves de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.
COMTEL Technologies	Pas de preuves de marchés similaires. Attestation de capacité financière non fournie.

**NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES RETENUS** : Cinq (05)

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS EN TTC A L'OUVERTURE DES OFFRES	MONTANTS EN TTC APRES CORRECTION ET AJUSTEMENT	Conformité
MAPCOM	11 440 037	11 440 037	Oui
EKEA	12 375 633	12 375 633	Oui
IDS TECHNOLOGIE	15 919 070	15 919 070	Oui
QUALITY CORPORATE	19 926 597	19 926 597	Oui
CFAO TECHNOLOGIES	24 741 776	24 741 776	Oui
<b>NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISoire</b>	<b>Lot 4 : Electricité</b> <b>MAPCOM</b> 01B.P. : 2 792 Lomé ; Tél. : 22 21 82 82 / 99 25 13 58		
<b>MONTANT D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ</b>	<b>11 440 037 F CFA</b>		
<b>PART DU MARCHÉ SOUMISE A LA SOUS-TRAITANCE</b> : NON APPLICABLE			
<b>PRISE EN COMPTE DE VARIANTES</b> : NON APPLICABLE			
<b>PROCEDURE DEROGATOIRE</b> : NON APPLICABLE			

Lomé, le 22 juillet 2016

La Personne Responsable des Marchés Publics

**Comlanvi HOUENOU**

C'est à Vous  
que revient le titre

Meilleure Banque  
de l'Afrique de l'Ouest

**AFRICAN BANKER  
AWARDS 2016**



[www.banqueatlantique.net](http://www.banqueatlantique.net)

Améliorer la qualité du service à la clientèle, rapporte de nouvelles distinctions. Grâce à votre confiance sans cesse renouvelée, la Banque Atlantique s'est vue sacrée « **Meilleure Banque de l'Afrique de l'Ouest** » lors de la 10<sup>ème</sup> édition des African Banker Awards, tenue en marge des assemblées générales de la BAD à Lusaka en Zambie.

Ce trophée est la récompense de la fidélité à nos valeurs, la récompense de notre dévouement quotidien, mais surtout **votre récompense à vous**.  
Merci à tous nos clients et partenaires.

**Avec la Banque Atlantique, le meilleur reste à venir...**



FAITE POUR VOUS

GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## JO-2016/ATHLETISME

## L'IAAF confirme à la Russie qu'une seule de ses athlètes est éligible

La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a confirmé hier à la Russie qu'une seule de ses athlètes était éligible pour les jeux Olympiques de Rio (5-21 août), rejetant une nouvelle requête du ministre des Sports russe.

«Nous avons reçu une lettre du ministre des Sports Moutko hier (mardi, ndr) demandant à revoir les cas des athlètes russes», a expliqué l'IAAF. Et selon la réponse de l'IAAF, qui a analysé au cas par cas les demandes des athlètes russes, seule la sauteuse Daerya a été confirmée éligible, sur les 68, pour les JO de Rio. L'analyse des demandes a porté sur des bases individuelles par le «Doping Review Board». L'IAAF, qui a suspendu la fédération russe d'athlétisme depuis novembre 2015 en raison du dopage institutionnalisé dans le pays, avait édicté des règles strictes pour pouvoir participer aux jeux Olympiques. Les athlètes



Daerya, la seule représentante russe aux J.O

devaient prouver que leur préparation n'avait pas été entachée par ce système, ce qui revenait à produire des preuves de contrôles antidopage réalisés à l'étranger. Or, la quasi-totalité des ath-

lètes russes s'entraînent en Russie, à l'exception de Darya Klishina, basée aux Etats-Unis depuis fin 2013.

(AFP)

## OMNISPORTS/JO-2016

## Le TAS délocalisé à Rio pour traiter notamment les cas de dopage

Le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui siège habituellement à Lausanne en Suisse, s'est délocalisé à Rio pendant la période des jeux Olympiques où pour la première fois, il jugera en première instance les cas de dopage.

Depuis mardi, et pour la première de l'histoire olympique, le TAS a ouvert à Rio deux bureaux provisoires qui seront opérationnels jusqu'à la clôture des Jeux le 21 août. Le tribunal suprême en matière sportive devrait être assez occupé durant les Jeux car en plus des éventuels cas de dopage, il devra aussi traiter les appels des sportifs russes exclus des Jeux par les diverses fédérations. Jusqu'à maintenant, les cas de dopage pendant les JO étaient traités par une commission de discipline du CIO, qui décidait des sanctions, pouvant aller de la disqualification jusqu'au retrait des médailles.

En mars, le CIO a décidé de confier cette mission au TAS afin de

rendre le traitement des cas de dopage plus indépendant. Les athlètes sanctionnés pourront faire appel devant une autre division ad hoc du TAS, qui siègera aussi à Rio et sera composée d'arbitres différents. Cette chambre ad hoc du TAS a été créée pour les JO d'Atlanta en 1996, afin de résoudre les litiges juridiques concernant des questions de

qualification, disciplinaires ou de dopages en appel. Ses décisions sont rendues «dans un délai de 24 heures ou dans un délai compatible avec le programme des compétitions», a précisé le TAS. Aux Jeux de Londres en 2012, cette chambre a traité 11 affaires.

(AFP)

## FOOTBALL / ITALIE

## Le président de Naples dénonce «l'ingratitude» d'Higuain

L'attaquant argentin Gonzalo Higuain, pour lequel la Juventus Turin a déboursé 90 millions d'euros, a fait preuve d'«ingratitude» envers son précédent club, Naples, a assuré le président de Naples, Aurelio de Laurentiis.

Le transfert de l'avant-centre argentin, qui a réalisé une saison exceptionnelle avec Naples, qu'il a conduit à la 2<sup>e</sup> place de la Serie A en inscrivant 36 buts en 35 matches de championnat, a pourtant permis au Napoli d'empocher 90 millions d'euros, une indemnité de transfert sans précédent en Italie. C'est même la troisième plus élevée de l'histoire, derrière celles versées par le Real Madrid pour s'attacher les services de Gareth Bale en 2013 (101 millions d'euros à Tottenham) et Cristiano Ronaldo (94 millions d'euros à Manchester United) en 2009. Cette transaction témoigne de la qualité de vendeur du président napolitain Aurelio De Laurentiis, qui avait fait venir l'Argentin du Real Madrid en 2013 moyennant une quarantaine de millions d'euros

et avait déjà vendu très cher un autre N.9 sud-américain, l'Uruguayen Edinson Cavani, 64 millions d'euros au PSG le même été.

Le départ de l'Argentin chez un rival direct est en tout cas très mal perçu par les supporters du Napoli, qui ont signifié leur mécontentement en se photographiant incendiant des écharpes à son effigie, en jetant son maillot dans la cuvette des toilettes ou en habillant les poubelles publiques. «Certains disent que parler de trahison est exagéré, mais je pense le contraire car il y a dans ce choix, en raison de l'ingratitude montrée, le sens de la trahison», a affirmé le président du Napoli, Aurelio De Laurentiis, cité dans le Corriere dello Sport.

(AFP)

## FOOTBALL/TRANSFERT

## Lyon refuse l'offre d'Arsenal pour Lacazette

L'Olympique Lyonnais a refusé une offre de transfert de 35 millions d'euros de la part du club anglais d'Arsenal pour son attaquant Alexandre Lacazette et affirme que le joueur «irremplaçable» restera à Lyon.

Dans un communiqué, le club, 2<sup>e</sup> du dernier Championnat de France, qualifié pour la Ligue des champions, a démenti avoir reçu une offre de 48 millions d'euros de la part d'Arsenal comme l'affirmait le quotidien Le Progrès mardi. L'OL précise avoir refusé une offre d'Arsenal de 35 millions d'euros car «il gardera Lacazette qui est irremplaçable et l'un des principaux leader du groupe de Bruno Genesio». Le 21 mai, l'OL avait affirmé avoir déjà refusé une proposition

de transfert de la part du club anglais de West Ham pour 40 millions d'euros pour Alexandre Lacazette. L'entraîneur d'Arsenal Arsène Wenger a refusé de confirmer son intérêt pour Lacazette lors d'une conférence de presse à San Jose (Californie) où le club londonien dispute mercredi un match de préparation.

«Lyon est responsable de sa communication. En matière de transfert, le mieux, je trouve, est de toujours garder le plus grand



Alexandre Lacazette.

secret», a expliqué le technicien français. «Si nous recrutons

quelqu'un, on l'annoncera, mais je ne peux rien vous dire de plus», a-t-il indiqué.

(AFP)

## Brèves ... Brèves ...

L'attaquant international italien Ciro Immobile rejoint la Lazio Rome, en provenance du FC Séville, ont annoncé les deux clubs hier, sans donner plus de détails sur le transfert du joueur de 26 ans. Immobile faisait partie des 23 joueurs italiens à l'Euro-2016, où la Nazionale s'est inclinée en quart de finale contre l'Allemagne (1-1, 6-5 aux tab). Il n'était

toutefois que remplaçant derrière Eder ou Pellé dans la hiérarchie. Arrivé à Séville à l'été 2015, il avait inscrit quatre buts en 15 matches, puis avait été prêté au Torino. Il compte 15 sélections en équipe d'Italie.

L'attaquant international autrichien Marko Arnautovic a prolongé de quatre

ans son contrat avec Stoke City jusqu'à l'été 2020, a annoncé hier le club anglais, mettant un terme aux rumeurs l'envoyant à Everton. Meilleur buteur des Potters la saison passée (12 buts), Arnautovic, 27 ans, qui a participé à l'Euro-2016, est arrivé dans les Midlands en 2013 en provenance du Werder Brême.

### A VENDRE

1. VEND UN BATIMENT DE 3 NIVEAUX SUR UN TERRAIN DE 434 M<sup>2</sup> A BAGUIDA

Bâtiment R+2, couvrant une superficie de 628,58 mètres carrés et se décompose comme suit :

- 02 salons
- 07 chambres
- 02 Salles de bain et 05 salles d'eau
- 02 Cuisines et 01 Cour de cuisine
- 04 terrasses dont certaines pour les chambres
- 01 paillote
- 02 locaux techniques
- 02 Garages

- 01 salle d'études
- 02 Débarras
- 01 Balcon
- 01 Magasin
- Total de 628,58 m<sup>2</sup>

Prix : 145.000.000 F CFA

2. Un terrain de 01 lot à Baguida avec titre foncier à 28.000.000 F CFA

3. Un terrain de 04 lots à Détékopé (Grand Lomé) avec titre foncier à 7.000.000 F CFA le lot  
Tél. : 99 26 49 44

## FOOTBAL/

## Ifodjè d'Atakpamé fait le bilan de ses activités

Le Club Ifodje d'Atakpamé évoluant en 2<sup>e</sup> division (D2), a fait le bilan des activités menées (2013-2016) au cours de l'assemblée générale ordinaire tenue le samedi 23 juillet à Atakpamé.

Cette rencontre à laquelle ont participé les membres du staff technique, supporters et sympathisants a permis à l'équipe dirigeante de ce club de présenter les rapports moraux, d'activités et financiers. L'adoption du budget prévisionnel 2016-2017 et d'autres sujets concernant le club ont meublé cette assise.

Il ressort du rapport d'activités que les changements effectués au sein de ce club lui ont permis d'occuper le 2<sup>e</sup> rang de la poule B parmi les 6 clubs engagés lors du championnat de la période de 18 mai 2014 au 17 août 2014. A l'issue de la phase aller Ifodje a occupé la 1<sup>re</sup> place avec 7 points, 5 buts marqués.

A la fin de la phase retour, le club s'est classé 2<sup>e</sup> avec 14 points derrière Kotoko de Lavié. Il ressort du rapport de la trésorerie qu'en 2012-2013, les entrées des fonds du club sont estimées à 2.640. 000

francs contre 2.641.000 francs de dépenses, en 2013-2014, les entrées sont de 9.870.600 francs contre 999.200 francs.

Quant au budget prévisionnel de la saison 2016-2017, il s'élève à 30.620.000 francs et sera principalement consacré aux primes des matches des joueurs et des coaches, leurs soins médicaux, leurs assurances, la location, achat de matériels et autres besoins du siège de ce club, etc.

Le président du bureau exécutif d'Ifodjé FC d'Atakpamé, l'honorable député, M. Amétodji Yao

Michel a indiqué que le premier défi de son club est d'accéder à la première division (D 1). Il a par ailleurs souligné que cette assemblée vise à tirer des leçons des saisons écoulées afin de mieux s'approprier pour la saison 2016-2017. Il a également remercié les partenaires et sponsors notamment la Fédération Togolaise de Football (FTF), la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), la Ligue de Football des Plateaux-Est et d'autres bonnes volontés qui accompagnent ledit club.

(ATOP)

## MARACANA/CHAMPIONNAT DE LA LIGUE PLATEAUX- EST

### PIMA club sacré

Le Club des Pionniers de Maracana d'Atakpamé (PIMA) a été sacré champion de la Ligue de Maracana Plateaux Est à l'issue du championnat de la zone des Plateaux -Est disputé le dimanche 24 Juillet à Atakpamé. PIMA Club représentera cette ligue pour le championnat national à Lomé.

PIMA Club a pulvérisé « Kalako » par 7 buts contre 2 en matches Le coup d'envoi de ce

tournoi a été donné par le représentant du président de la Fédération Togolaise de Maracana, (FETOMA) M. Adigun Josué qui avait convié les trois équipes au fair-play.

Le secrétaire général de la ligue de Maracana des Plateaux - Est, Ayémisso Kodjo Tony, a félicité PIMA Club pour sa détermination et la qualité de son jeu. Il a invité ses joueurs à continuer de s'entraîner activement pour mieux aborder la phase nationale.

(ATOP)

## 6<sup>E</sup> EDITION DU TOURNOI DES SOURDS DE LA CEDEAO

### Le Ghana champion, le Togo 4<sup>e</sup>

L'Association sportive des sourds du Togo (ASSO), a occupé la 4<sup>e</sup> place au tournoi de football des sourds de la CEDEAO qui s'est déroulé à Kumassi au Ghana, du 26 au 30 juin dernier. La compétition a été dominée par le Ghana qui a remporté ses trois rencontres.



Le capitaine de l'équipe togolaise et les officiels.

La 6<sup>e</sup> édition du tournoi des sourds qui a eu lieu du 26 au 30 juin dernier, a regroupé 4 pays de la CEDEAO sur les 15 initialement annoncés, notamment, le Niger, le Mali, le Ghana, pays hôte et le Togo. Elle s'est jouée sous forme d'un festival où chaque sélection a eu à jouer trois matches. A l'arrivée, le Ghana vainqueur de ses trois confrontations a été sacré. Le Togo avec une victoire et deux défaites, a terminé 4<sup>e</sup>, un résultat moins élogieux que ceux de ces précédentes participations. Pour leur première sortie du tournoi face à

leurs homologues du Niger, les représentants togolais se sont inclinés sur le score de 0 but contre 1. Ce même résultat a sanctionné leur dernier face à face contre le pays organisateur. Mais bien avant, le Togo s'est imposé devant le Mali aux tirs but (4-2), un but partout au terme du temps réglementaire. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places sont revenues au Mali et au Niger.

Le Togo a accueilli la 5<sup>e</sup> édition en 2015 et a fini sur le podium à la 3<sup>e</sup> place. Lors des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> éditions, l'équipe togolaise a été vice-championne. Elle a occupé la première place à la 4<sup>e</sup>

édition. Le Mali accueillera, la prochaine prévue en 2017.

## Erratum

Une erreur malencontreuse s'est glissée dans l'article: «Euro - 2016 -19 ans », paru mardi dernier, à la page 28 de notre publication N° 9837. Ainsi dans le titre au lieu de - « La France championne comme en 2016 », veuillez lire plutôt « La France Championne comme en 2010 ». Toutes nos excuses à nos lecteurs.

## Tirage n° 1332 de LOTTO BENZ

Le tirage hebdomadaire de LOTO BENZ a été effectué hier et porte le numéro 1332.

Lors du précédent tirage, c'est à Lomé, Adeta, Badou, Atakpamé et Kara que des gagnants de gros lots ont été enregistrés.

En effet, dans la capitale, ou a recensé deux lots de 500.000 F CFA, un lot de 750.000 F CFA et un gros lot de 1.500.000 F CFA auprès des opérateurs 70223, 90024, 90121 et 60721.

Les points de vente 40124, 2158 et 20035 basés respectivement

à Adeta, Badou et Atakpamé ont remporté chacun un lot de 500.000 F CFA.

La ville de Kara n'est pas en reste, avec un lot de 500.000 F CFA et un lot de 750.000 F CFA gagnés auprès des opérateurs 10032 et 10031.

Deux chances de gagner s'offrent à toi cette année avec les tickets de la TCE 2016.

1<sup>re</sup> chance : (Au grutage) tu peux gagner des lots en espèces allant de 200 F à 500.000 F CFA, des tickets remboursables et un voyage tou-

ristique en Côte d'Ivoire.

2<sup>e</sup> chance (Au Tirage) garde la partie détachable de ton ticket et attends le grand tirage pour savoir si tu as gagné l'un des gros lots allant de 1.000.000 F CFA à 10.000.000 F CFA.

N'oublie pas cette année tous les tickets participent au grand tirage régional qui aura lieu CE 29 juillet 2016 A Yamoussoukro !

Avec la TCE 2016, tu as deux fois plus de chances de gagner!

## Brève ...

Le Suisse Roger Federer, N.3 mondial et médaillé d'argent olympique à Londres en 2012, a annoncé mardi son forfait pour les Jeux de Rio, en raison de blessures à un genou qui le tiendront loin des courts jusqu'à la fin de l'année. «Je suis extrêmement déçu d'annoncer que je ne pourrai pas représenter la Suisse aux jeux Olympiques de Rio et que je vais également manquer le reste de la saison», a expliqué sur son compte Facebook Federer, champion olympique du double en 2008, à Pékin, en compagnie de Stan Wawrinka.

**RESULTAT**

71 56 31 74 11

N° de base : 71

## Togo - Presse

Directeur de Publication  
Directeur de la Rédaction  
Rédacteur en chef  
Secrétaire général de la Rédaction  
Actualités nationales et Reportages  
Etranger  
Sport  
Directeur de la Production et de la Qualité  
Directeur Commercial

Rémy Banafey ASSIH  
Anoumou KATE-AZIAGLO  
Kossi N'BOUKE  
Essohanem ASSOUMATINE  
Komlan Ayodou DENGUEWA  
Messan GOLI  
Siméon EGBADE  
Kokou HOUSSOU  
Pizikilé Komi TCHALLA

Edité et imprimé par

La Société Nationale des Editions du Togo (EDITOGO)

Tél. : (EDITOGO) 22-21-37-18 / 22-21-61-08

Fax : (TOGO-PRESSE) 22-22-37-66

1B.P. : 891 Lomé 1 (TOGO) www.togopresse.tg